

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

DECEMBRE 2005

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 16 DECEMBRE 2005 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président	5
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger	5
Désignation des membres des commissions administratives	5
Approbation du compte rendu de l'assemblée plénière de septembre 2005	13
Point d'information sur les indemnités des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger	13
<i>Questions-réponses</i>	14
Examen des questions d'actualité et des questions orales	17
<i>Questions d'actualité</i>	17
<i>Questions orales</i>	29
Question orale n° 5 de Messieurs CAPELLI, OLIVIERO, KAUB, VINET et POUTRIEUX, membres élus de la circonscription de Berne, relative au fonctionnement du consulat de France de Genève	29
Question orale n° 4 de Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription de Bruxelles, relative à la réouverture de l'agence consulaire d'Arlon	32
Question orale n° 7 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux certificats de vie	33
Question orale n° 14 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux accords bilatéraux Suisse-UE et aide sociale	33
Question orale n° 16 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative aux bourses d'excellence	34
Question orale n° 8 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la lutte contre la grippe aviaire	34
Question orale n° 2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative aux listes électorales militaires de Saarbrücken et de Stuttgart	35
Question orale n° 3 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne, relative à la comparaison des signatures	36
Question orale n° 6 de Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles, relative à la domiciliation d'une association française dans un consulat de France	36

VENDREDI 16 DECEMBRE 2005 - APRES-MIDI

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, deuxième vice-président	38
Point d'information sur la réunion du groupe de travail AFE/ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	38
1. La fiscalité	38
2. Les retraites africaines non payées	40
<i>Questions-réponses</i>	42

Point d'information sur la fusion des listes électorales	49
<i>Questions-réponses</i>	51
Élection de juin 2006	63
Présentation et évaluation du nouveau site Internet	64
<i>Questions-réponses</i>	69
Compte rendu des travaux de la commission temporaire de la décentralisation	73

SAMEDI 17 DECEMBRE 2005 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-président de l'AFE	74
Point d'information sur la préparation de la journée portes ouvertes du 4 mars 2006 au Sénat "Français de l'étranger : une chance pour la France ?"	74
<i>Questions-réponses</i>	77
Compte rendu de l'exécution du budget 2005 de l'AFE et prévisions budgétaires pour 2006	87
<i>Dépenses</i>	88
<i>Crédits</i>	88
<i>Prévisions pour 2006</i>	89
<i>Questions-réponses</i>	89
Présentation par le groupe de communication de l'affiche pour les élections de juin 2006	90
<i>Questions-réponses</i>	91
Projet d'ordre du jour pour la 4e session de l'AFE du mois de mars 2006	100

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU PERMANENT DE DECEMBRE 2005

VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président de l'AFE. Monsieur le Président invite Mesdames et Messieurs les Conseillers à prendre place.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur le Président

La séance est ouverte. Le premier point à l'ordre du jour traite des mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger. Depuis le mois de septembre, il n'y en a pas eu : donc ce premier point est sans objet. Nous passons directement au second point et je demande à Monsieur MUCETTI de traiter le sujet.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'Administration consulaire et de la Protection des biens

Je ferai d'abord un petit rappel de droit : la loi organique n° 2005-821 du 20 juillet 2005, qui modifie la loi organique matrice en quelque sorte relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République, qui comporte également les dispositions désormais relatives aux listes électorales consulaires, prévoit que les cas d'incapacité qui sont prévus à l'article 6 de cette loi ne s'appliqueront qu'à compter du mois de septembre de l'année prochaine.

Il en résulte également que ce sont les commissions administratives qui siègent aujourd'hui qui sont compétentes et ce jusqu'au prochain renouvellement partiel de l'Assemblée des Français de l'étranger de 2006.

Donc, par suite d'une confusion dans les esprits, il avait été à un moment compris que l'incapacité, l'incompatibilité plus exactement, entre les fonctions de membre de l'Assemblée des Français de l'étranger et celles de membre de la commission administrative locale chargée de préparer les projets de listes électorales pouvait entrer en vigueur prématurément ; il n'en est rien. Donc toutes les commissions dans lesquelles siègent les membres de l'Assemblée sont maintenues dans leur composition actuelle.

Il n'en demeure pas moins que le Bureau doit statuer sur certaines modifications, et nous avons établi une petite ventilation des commissions administratives selon les cas :

- *Premièrement*, les commissions administratives pour lesquelles il n'y a qu'un accord partiel des délégués compétents ; deux commissions sont dans ce cas :

- . la commission de Lagos, pour laquelle il manque l'accord d'un membre de l'AFE ; et
- . la commission de Marrakech, où il nous manque l'accord de trois membres de l'AFE.

- *Deuxièmement*, les commissions administratives sur lesquelles aucun Conseiller de l'AFE ne s'est prononcé ; il s'agit essentiellement de commissions administratives nouvellement créées à : Achgabat, Gaborone, Kaboul, Kigali, Malabo, Sanaa et Victoria.

- *Troisièmement*, les commissions administratives pour lesquelles il existe un désaccord entre délégués de l'AFE : c'est essentiellement et uniquement la commission de Lima.

- *Quatrièmement*, il y a ensuite toutes les commissions administratives qui font l'objet de modifications et qui ont recueilli l'accord des délégués de l'AFE.

- Enfin, mais pour mémoire, les commissions administratives dans lesquelles figurent des membres de l'AFE et où ils continuent à siéger.

Il revient donc, Monsieur le Président, au Bureau
 . à statuer sur les cas litigieux exposés dans les trois premiers points et ensuite
 . à prendre une décision sur les modifications qui ont été proposées avec l'accord des membres de l'AFE élus de ces circonscriptions.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MUCETTI. Alors si je comprends bien, il y a quatre commissions administratives pour lesquelles il ne manque plus qu'un accord partiel : celle d'Abou-Dhabi, où il manque l'accord de Monsieur ROGER...

Monsieur Serge MUCETTI

Abou-Dhabi et Doha, c'est fait.

Monsieur le Président

C'est fait. Quelles commissions restent donc en litige ?

Monsieur Serge MUCETTI

Celles de Lagos et Marrakech.

Monsieur le Président de la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, membre élu de la circonscription de Stuttgart

J'ai sous les yeux un document sur lequel figurent les commissions administratives dans lesquelles figurent des Conseillers de l'AFE. Pour ce qui concerne le poste de Munich, les membres ont changé : Monsieur LORON pas plus que moi-même, nous ne sommes pas membres de cette commission, et deux autres membres qui ont été proposés à l'accord des Conseillers n'y figurent pas. Je voulais donc simplement dire que la liste n'était pas actualisée.

Monsieur Serge MUCETTI

Pardonnez-moi, mais je vais répéter en d'autres termes ce que j'ai dit en préambule : par suite d'une confusion dans l'application de la loi, il est apparu que l'incompatibilité qui pouvait frapper des membres de l'AFE n'entraînait pas en vigueur au 1er janvier mais au mois de septembre.

Si bien que, Madame LEPAGE, il est vrai que dans un premier temps il avait été question que vous ne siégiez plus dans la commission ; mais comme je viens de l'indiquer, étant donné que l'incapacité, en fait, ou l'incompatibilité plus exactement n'entre en vigueur qu'au mois de septembre, vous pouvez continuer à siéger au sein de la commission administrative, dont les compositions sont rétablies dans la situation antérieure à celle des demandes de modifications présentées par les postes. Vous continuez donc à siéger : on ne modifie pas la composition des commissions administratives dans lesquelles siègent les membres de l'AFE.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI pour cet éclaircissement et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Sauf erreur de ma part, je ne vois nulle part dans ce tableau la circonscription de Los Angeles, qui fait l'objet d'une modification non contestée, qui a été unanimement approuvée par les élus concernés : il s'agit du remplacement de Madame LATAPI, qui a quitté la circonscription, par Monsieur Patrick CARACO. Je ne vois Los Angeles apparaître nulle part. Donc, sauf erreur de ma part, c'est quelque chose qui est à enregistrer, qui ne fait l'objet d'aucune contestation localement ; l'accord des délégués concernés a été recueilli par le chef de poste. C'est donc Los Angeles et Madame LATAPI.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur Gérard MICHON

Cela devrait y être, mais ça n'y figure pas. Je le signale donc et je demande que ce soit acté par le Bureau, s'il vous plaît : Madame Cécile LATAPI a quitté le poste et elle est remplacée pour la commission administrative, avec l'accord unanime des conseillers recueilli par le chef de poste, par Monsieur Patrick CARACO.

Monsieur Serge MUCETTI

D'accord ; je prends acte de la demande ; je la soumetts plus exactement au Bureau. Mais nous n'avons pas reçu de télégramme du poste nous faisant part d'un changement.

Monsieur Gérard MICHON

Bon, écoutez : les délégués de la zone ont reçu par courrier électronique l'accusé de réception du chef de poste. S'il y a eu un problème de transmission par la suite, je pense que ce serait quand même, sous réserve de vérification de l'administration, à acter à ce bureau-ci, puisque Madame LATAPI n'est plus dans la circonscription : elle a déménagé de Californie en Floride.

Monsieur Serge MUCETTI

Non ; je n'en disconviens pas, Monsieur. Je vous dis simplement que, si nous n'avons pas fait figurer ce changement dans le tableau, c'est que nous n'en étions pas informés.

Monsieur Gérard MICHON

Je le comprends, mais je demande donc, sous la responsabilité du Président, que ce soit acté à ce bureau.

Monsieur le Président

Tout à fait, Monsieur MICHON. Vous nous avez donc transmis la proposition des Conseillers et nous entérinons donc cette commission administrative avec Monsieur CARACO à la place de Madame LATAPI.

Monsieur Gérard MICHON

Merci beaucoup.

La composition de la commission administrative de Los Angeles est entérinée.

Monsieur le Président

Nous en venons à Lagos, avec Marrakech après, par ordre alphabétique : il manque l'accord de Monsieur MEUNIER pour Lagos. Monsieur MEUNIER est-il là ? Que fait-on dans ce cas, Monsieur MUCETTI ?

Monsieur Serge MUCETTI

C'est le Bureau qui statue.

Monsieur le Président

Est-ce que le Bureau entérine la commission administrative de Lagos telle qu'elle a été proposée par le poste, en l'absence de l'accord de Monsieur MEUNIER ? ... C'est entériné ; il n'y a pas d'opposition.

La commission administrative de Lagos est entérinée.

Monsieur le Président

Marrakech : Monsieur SAVERY ?

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de circonscription de Rabat

A titre personnel, je plaide coupable. Le poste nous a envoyé la demande habituelle, et je n'ai pas répondu : je réponds donc aujourd'hui. En ce qui concerne, d'après ce que j'ai cru comprendre, l'accord des deux autres, puisque trois accords manquent dont certainement le mien, qui doivent être, je suppose, ceux de Monsieur D'AGESCY et de Monsieur OURADOU, je pense que...

Monsieur le Président

Non, Monsieur OURADOU a donné son accord.

Monsieur Guy SAVERY

Déjà, au nom de Monsieur D'AGESCY et de moi-même, je donne un accord. Avec la personne qui a été proposée, il n'y a que l'ADFE qui peut être d'accord ou pas.

Monsieur le Président

Il manque l'accord de Monsieur CADOT, alors. Monsieur CADOT est-il là ?

Monsieur Guy SAVERY

D'autant plus que je crois que cette personne fait partie de l'ADFE ; je n'y vois donc aucun inconvénient.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claire DURAND.

Madame Claire DURAND, membre élu la circonscription de Lomé

J'aimerais savoir pourquoi ni Accra ni Cotonou ni Lomé ne sont mentionnées.

Monsieur le Président

Attendez, nous en sommes à Marrakech : terminons avec Marrakech, s'il vous plaît. Nous pouvons donc considérer que la proposition du poste est acceptée par les Conseillers pour la commission de Marrakech.

La commission administrative de Marrakech est entérinée.

Madame Claire DURAND

Je m'excuse : je suis peut-être arrivée en retard. Je regarde la liste des commissions administratives avec accord des Conseillers : Accra, Cotonou et Lomé ne sont pas mentionnées, alors que nous avons répondu. Est-ce parce qu'il n'y a pas de changements ?

Monsieur Serge MUCETTI

C'est parce qu'il n'y a pas de changements.

Madame Claire DURAND remercie Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Maryse LAURENTI.

Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription d'Abou-Dhabi

Pour Abou-Dhabi, il y a une erreur d'orthographe dans le nom de Pascal GUEYLE : il manque le "L".

Monsieur le Président remercie Madame Maryse LAURENTI.

Monsieur le Président

Commissions administratives sur lesquelles aucun Conseiller de l'AFE ne s'est prononcé : il y en a sept. Monsieur ALVAREZ ?

Monsieur Richard ALVAREZ, membre élu de la circonscription de Dakar

A Dakar, les quatre Conseillers, nous nous sommes prononcés pour Bissau et Praia, deux pays où les commissions ont été changées. Nous nous sommes mis d'accord et je ne les vois pas dans le document.

Monsieur le Président

Excusez-moi, nous voudrions procéder par ordre : nous n'en sommes pas là ; nous en sommes au deuxième, les commissions administratives sur lesquelles aucun Conseiller de l'AFE ne s'est prononcé.

Monsieur Xavier DESPLANQUES, membre élu de la circonscription de Tananarive

Nous ne nous sommes pas prononcés en ce qui concerne Victoria, et je viens d'interroger mes collègues à ce propos, parce que nous n'avons pas été consultés : a priori, rien n'est arrivé chez nous. Et en ce qui concerne Victoria, la proposition unanime des quatre Conseillers est la nomination comme titulaire d'un Franco-Seychellois qui s'appelle Monsieur Dominique GUICHARD, en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre ESTIVAL. Donc si nous avons été consultés, nous aurions proposé la candidature de Monsieur Dominique GUICHARD pour Victoria à l'unanimité des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président demande aux autres Conseillers s'ils sont d'accord avec Monsieur DESPLANQUES, ce qui est le cas. La commission administrative de Victoria est entérinée.

Monsieur le Président

Pour les six autres commissions administratives ?

Madame Maryse LAURENTI

Pour Sanaa, c'est la même chose que mon collègue Monsieur Xavier DESPLANQUES : le poste ne nous a pas demandé notre avis ; personne n'a donc répondu à ce que je sais. Merci.

Monsieur le Président

Etes-vous d'accord pour la composition telle qu'elle a été présentée par le poste ?

Monsieur Roger BONIN, membre élu de la circonscription d'Abou-Dhabi

Je tiens à confirmer ce que vient de dire ma collègue Maryse LAURENTI et, pour avancer dans les débats, je donne mon accord sur les propositions qui sont faites par le poste.

Monsieur le Président demande si tous les autres Conseillers sont d'accord, ce qui est le cas.

Monsieur le Président

Donc le problème est réglé pour Sanaa.

La commission administrative de Sanaa est entérinée.

Monsieur le Président, en l'absence d'intervenants pour les cinq commissions qui restent, demande au Bureau s'il considère que les propositions de postes peuvent être acceptées et entérinées, ce qui est accepté. Les circonscriptions d'Achgabat, de Gaborone, de Kaboul, de Kigali et de Malabo sont entérinées telles qu'elles étaient proposées par le poste.

Monsieur le Président

Commission administrative pour laquelle il existe un désaccord entre les Conseillers : Lima (*brefs remous dans l'assemblée*). Y a-t-il une demande de prise de parole pour Lima ?

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur LAFVERGE n'étant pas là, Monsieur le Président demande au Bureau de choisir puisque trois noms sont proposés.

Monsieur le Président

Je vous fais remarquer pour la deuxième fois que :

- . Messieurs LAFVERGE et DOGLIONI refusent la candidature de Monsieur UZTARROZ ;
- . Monsieur BOTTAGISIO refuse la candidature de Madame CATHELAT ; et que
- . le poste propose la candidature de Monsieur HUBAU pour départager les candidats (*remous et commentaires*).

Monsieur le Président, en réponse à des réactions dans l'assemblée, rappelle aux conseillers que, s'ils ont quelque chose à dire, ils peuvent demander la parole et que celle-ci leur sera accordée. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met la candidature de Monsieur UZTARROZ aux voix. Celle-ci n'en recueille aucune.

Monsieur le Président met la candidature de Madame CATHELAT aux voix.

Monsieur le Président

Uniquement les membres du bureau, s'il vous plaît.

Madame CATHELAT recueille 12 voix.

*Monsieur le Président met la candidature de Monsieur *HUBAU aux voix. Celui-ci en recueille 2. La candidature de Madame CATHELAT est donc retenue et la circonscription administrative de Lima est entérinée.*

Point 4 : commissions administratives qui ont été partiellement ou entièrement modifiées avec l'accord des Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Président

Le Bureau est donc d'accord pour que l'on entérine ces commissions administratives.

Les commissions administratives de Abuja, Almaty, Andorre, Ankara, Brunei, Bangui, Barcelone, Bissau, Bruxelles, Dakar, Djeddah, Djibouti, Hanoï, Ho Chi Minh Ville, Hong Kong, Islamabad, Khartoum, Kuala Lumpur, La Valette, Luanda, Manama, Manille, Maputo, Minsk, Monaco, Munich, New Delhi, Niamey, Nicosie, Nouakchott, Oulan-Bator, Reykjavik, San Jose, Sao Paulo, Sarajevo, Séoul, Sofia, Tachkent, Tallinn, Tirana, Tokyo, Toronto, Tripoli, Varsovie, Vienne, Vilnius, Windhoek, Wuhan et Yaoundé sont entérinées.

Monsieur le Président

Point 5 : commissions administratives dans lesquelles figurent les Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger ; il y en a 13. C'est retiré, donc tout cela n'a pas d'objet.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est pour information.

Monsieur le Président

Pour information.

Monsieur

C'est maintenu.

Monsieur le Président

C'est maintenu. Avons-nous terminé ? Monsieur ALVAREZ ?

Monsieur Richard ALVAREZ

Pour revenir sur le point 4, je vous disais que Conakry, Bissau et Praia ne figuraient pas dans cette liste ; et nous les quatre Conseillers avons été consultés et avons donné notre accord.

Monsieur le Président

Bissau ne figure pas sur la liste de la page 1 ? Mais il se trouve dans le tableau.

Monsieur Richard ALVAREZ

Au point 4.

Monsieur le Président

Bissau ; et les autres, Monsieur ALVAREZ, quels sont-ils ?

Monsieur Richard ALVAREZ

Praia et Conakry.

Monsieur Serge MUCETTI

Si Praia et Conakry ne figurent pas, c'est qu'il n'y avait pas de modifications.

Monsieur le Président

Y avait-il des modifications à apporter ?

Monsieur Richard ALVAREZ

Non, puisqu'ils ne sont pas sur les tableaux.

Monsieur le Président

Mais y avait-il des modifications ?

Monsieur Richard ALVAREZ

Oui, elles ont été modifiées puisque les personnes sont parties.

Monsieur Serge MUCETTI

Nous allons vous donner le renseignement dans un instant.

Monsieur le Président

Et les Conseillers étaient d'accord pour les nouvelles personnes, donc ?

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

Excusez-moi : nous avons changé la commission administrative de Mexico puisque trois Conseillers de l'AFE y figuraient, et nous avons donné notre accord ; or, nous ne figurons nulle part : je ne sais pas si c'est normal ou pas. Mais une nouvelle commission a été complètement instituée.

Monsieur le Président

Parce qu'il y avait des ... ? Conseillers ?

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Parce qu'il y avait des Conseillers de l'AFE dans le...

Monsieur le Président

Elles sont maintenues dans leur état antérieur : elles ne sont pas changées (*échanges dans la salle*).

Monsieur Xavier DESPLANQUES

Je m'excuse d'intervenir une deuxième fois. Concernant la circonscription de Moroni, c'est-à-dire dans le chapitre n° 4, je vois une proposition nouvelle, dans les titulaires, celle de Monsieur *Maoulida *M'BAHE. Mes amis et moi Conseillers à l'AFE ne connaissons pas ce Monsieur, n'avons donc pas été consultés a priori pour que ce Monsieur soit maintenant nommé titulaire.

Toutefois, pour respecter quelque part ce choix, je vous proposerais, avec l'aide de mes collègues, que Madame *Soïla SAHID, qui est considérée comme première suppléante, soit première titulaire à la place de Monsieur *M'BAHE qui passerait premier suppléant ; c'est donc une inversion entre Madame *SAHID, première suppléante, et Monsieur *M'BAHE, premier titulaire.

Monsieur le Président

Monsieur DUCAUD me dit qu'il est d'accord avec la proposition de Monsieur DESPLANQUES. Est-ce qu'il y a une opposition ? Est-ce que le bureau entérine la proposition de Monsieur DESPLANQUES ? Bien. Vous apporterez, s'il vous plaît, cette rectification.

La commission administrative de Moroni ainsi modifiée est entérinée.

Monsieur Serge MUCETTI

Le poste nous avait pourtant dit qu'il avait consulté les Conseillers de l'AFE sur la proposition de nomination de Monsieur *Maoulida.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Les deux Conseillers sont d'accord.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est la décision du Bureau.

Monsieur le Président

C'est la décision du Bureau qui prime.

Monsieur Serge MUCETTI

Pour Praia et Conakry, nous avons vérifié : nous n'avons pas reçu de demande de modification.

Monsieur le Président

Très bien ; nous en avons donc terminé avec ce point sur les commissions administratives.

Monsieur Serge MUCETTI

Je signale donc que ces commissions seront intégralement renouvelées après le prochain renouvellement partiel de l'Assemblée des Français de l'étranger qui interviendra l'année prochaine. Et alors, la règle de l'incompatibilité jouera.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur le Président

Le point suivant appelle l'approbation du compte rendu de l'assemblée plénière de septembre 2005. Monsieur John MAC COLL a demandé la parole.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DE SEPTEMBRE 2005

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Canberra

Je désire tout simplement souligner l'omission du paragraphe 5 en ce qui concerne le rapport de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement ; ce paragraphe concerne TV 5. Et je profite de cette occasion pour confirmer l'appréciation de notre commission en ce qui concerne l'intervention de Monsieur ALLAGON, président-directeur général de TV 5, qui était venu participer aux travaux de notre commission avec toute son équipe.

Monsieur le Président remercie Monsieur John MAC COLL de cette information et constate qu'il n'y a plus de prise de parole concernant le rapport de septembre 2005. Il indique que l'on passe au point suivant.

Monsieur le Président

Monsieur Gérard PELISSON, Président de l'Union des Français à l'étranger a demandé la parole. Vous avez la parole, Monsieur PELISSON.

POINT D'INFORMATION SUR LES INDEMNITES DES CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur Gérard PELISSON, Président de l'Union des Français de l'étranger

Bien. Ma déclaration sera assez courte : Mesdames, Messieurs, quelles que soient nos opinions politiques, nous avons — plus précisément vous avez, vous ici, les délégués et Conseillers élus au suffrage universel — les mêmes ambitions, les mêmes objectifs, je dirais le même combat.

D'abord, dans vos circonscriptions, maintenir le contact avec nos compatriotes et les assister dans les domaines qui relèvent de votre compétence. A Paris, défendre les intérêts des Français de l'étranger en proposant au Gouvernement et à nos Sénateurs des mesures en faveur de nos compatriotes.

J'ai personnellement constaté, au cours de ces dernières années, que les responsables politiques et les pouvoirs publics connaissaient mal votre rôle et qu'ils ne portaient pas à notre Assemblée l'intérêt et la considération qu'elle mérite.

En conséquence, j'ai estimé qu'un de nos combats devait consister à valoriser du mieux possible le travail que vous, élus, faisiez sur le terrain dans vos circonscriptions et donc de mieux valoriser notre Assemblée.

C'est pourquoi j'ai depuis quelque mois proposé au Chef de l'État de reconnaître d'une façon certaine le travail que vous faites en vous apportant des moyens matériels afin que vous puissiez remplir plus efficacement les missions pour lesquelles vous avez été élus. J'ai en particulier attiré l'attention du Président de la République sur l'inégalité de traitement des élus représentant les Français de l'étranger sur le terrain par rapport à vos collègues d'assemblées territoriales tels que les membres de conseils généraux ou régionaux.

Le 26 juillet dernier, le Président de la République m'a assuré de son soutien à ce projet. Il a ensuite appuyé cette requête auprès du Premier Ministre, Dominique de VILLEPIN, qui a su lui donner une issue favorable, en plein accord et avec le soutien de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Président de notre Assemblée, ainsi que de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Thierry BRETON.

Pratiquement, grâce à l'amendement proposé par le Gouvernement et adopté récemment par nos Sénateurs, un budget spécial sera alloué au ministère des Affaires étrangères afin de verser, à partir du 1er juillet 2006, une indemnité de fonction mensuelle de 800 euros aux membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger, en plus bien évidemment des indemnités

qu'ils perçoivent pour leurs déplacements à Paris. Cette indemnité de fonction ou de mandat sera portée à 1 000 euros à partir du 1^{er} janvier 2007. Cette décision fait honneur à l'exercice de la démocratie française à l'étranger.

Nous avons, Mesdames et Messieurs, de nombreuses autres actions à mener dans l'avenir. Je souhaite que tous ensemble, avec nos douze sénateurs, et l'appui de notre Ministre de tutelle, cette Assemblée joue un rôle de plus en plus important et efficace en faveur des 2 millions de Français résidant à l'étranger.

Je vous remercie.

(Applaudissements très nourris.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Président Gérard PELISSON de ces bonnes nouvelles et s'enquiert des éventuelles demandes de prise de parole et questions.

Questions-Réponses

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Au nom du groupe ADFE, je voudrais remercier Monsieur PELISSON de ses paroles et de ses efforts pour aller dans la bonne direction. Bien entendu, nous sommes vraiment très sensibles aux progrès réalisés mais je tiens à ajouter que cela ne doit être qu'un début pour qu'enfin soit reconnu un statut de l'élu qui nous mettra dans des circonstances favorables pour exercer dignement notre mandat.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame Monique MORALES et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Écoutez, nous sommes très heureux que la majorité actuelle ait obtenu, par un dernier coup de boutoir, ce que nous n'avions pas obtenu par les coups de boutoir successifs que nous avons donnés. Mais vous savez, c'est la dernière vague qui fait tomber la falaise (*réactions*) : bravo à la dernière vague ! Merci.

Il y a un point sur lequel je mets en garde l'Assemblée : il va nous falloir être très vigilants parce que ce million d'euros n'est pas dans la base budgétaire et il n'est donc pas reconductible pour l'année suivante. Il faudra donc être très vigilants, et je pense que ce sont mes collègues de la majorité gouvernementale qui pourront le mieux l'être, pour que le million d'euros soit cette fois -là dans la base budgétaire, qu'il n'arrive pas comme cela, et qu'il soit réellement reconduit et peut-être augmenté.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame Monique CERISIER-ben GUIGA et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Bien sûr je m'associe à la satisfaction générale et je ne vais pas en rajouter là-dessus.

Un rapide calcul, Monsieur le Président : 800 x 6 x 150, cela fait 720(*000?). Vous nous avez parlé de 1 M d'euros : il manque donc 380(*280?)000 euros. A quoi vont-ils être attribués(*alloués)? Pourrait-on espérer qu'ils soient affectés au remboursement des frais supplémentaires que nous avons pour la session supplémentaire qui a eu lieu cette année par exemple et pour laquelle nos indemnités ne le prévoyaient pas ? Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que je partage l'avis exprimé déjà par Madame MORALES comme quoi ce doit être un premier pas et que nous devons faire évoluer le statut. En particulier, il faudrait je pense pour entériner définitivement et ancrer cette indemnité :

- . d'une part, modifier le décret de 1984, et
- . d'autre part, modifier la loi, puisqu'à partir du moment où nous allons percevoir des indemnités de fonction, nous ne serons plus des bénévoles ; et je pense que ceci devrait être acté.

Enfin, si l'on peut se féliciter de toucher une indemnité de fonction de 800 euros, uniforme dans toutes les circonscriptions, cela pose quand même un problème, les circonscriptions n'ayant pas les mêmes tailles, les coûts de fonctionnement n'étant pas

les mêmes (*quelques commentaires dans l'assemblée*). Je pense que tout ceci doit nous amener à une réflexion approfondie, et cette indemnité de fonction en est le premier pas.

Aussi je vous suggère, comme je l'ai suggéré ce matin dans la réunion des Vice-Présidents, que nous constituions un groupe de travail qui pourrait travailler sur le calcul et la réévaluation, la réestimation de nos indemnités, en fonction d'un certain nombre de critères, qui nous avaient d'ailleurs été communiqués, au collège des Vice-Présidents, comme document de travail par le secrétariat général, qui prévoit de reprendre des critères précis, quantitatifs pour estimer le coût de notre mission.

Ce groupe de travail pourrait par exemple réunir les Vice-Présidents, le secrétariat général, éventuellement s'ils le désirent, les Présidents de groupes ; et chaque groupe pourrait désigner un membre expert de son groupe pour travailler là-dessus. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur VILLARD. Il est évident que cette mesure va comporter des conséquences, des conséquences notamment sur le statut qui est le nôtre ; il faudra peut-être réactualiser certains textes. Donc le collège des Vice-Présidents, ce matin, a décidé qu'il ne serait pas inintéressant de disposer d'un groupe de travail pour se pencher sur ces questions-là, groupe de travail constitué de la manière dont vient de le dire Marc VILLARD.

Alors, si vous en êtes d'accord, nous pouvons considérer que le Bureau...

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Monsieur FRASSA, je vous ai vu ; un instant, s'il vous plaît, ne soyez pas impatient. Monsieur FRASSA, vous avez la parole.

Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription de Monaco

Je ne parle pas en mon nom personnel : je parle au nom de la commission des Lois et je rappelle à cette noble assemblée que ce n'est pas la peine de créer des groupes de travail, des commissions ou des je-ne-sais-pas-quoi d'autre, dans la mesure où il y a une commission des Lois qui est faite pour cela.

Donc je refuse catégoriquement que le moindre groupe de travail se crée, puisqu'il y a une commission des Lois, dans laquelle il y a un bureau qui représente toutes les composantes politiques de l'Assemblée, et que je ne vois vraiment pas pourquoi on irait encore créer ce mal français dont d'aucuns disaient : Dès qu'il y a un problème en France, on crée une commission. Cela commence à devenir un peu lassant. Merci.

(Bravos et brefs applaudissements.)

Monsieur le Président

Bien. Je crois que les applaudissements du Bureau et des participants montrent que l'idée du groupe ne fait pas l'unanimité. Nous avons pensé, Monsieur FRASSA, à un groupe, parce qu'un groupe est beaucoup plus simple et beaucoup plus souple qu'une commission, qui est un travail très lourd à mener ; et la commission a certainement d'autres sujets à traiter. Mais c'est vous qui décidez, finalement.

Monsieur Jean PUJOL, membre désigné

Bien sûr, le groupe RFE ne pouvait pas ne pas s'associer à ce consensus sur ce travail qui a culminé avec l'intervention du Président PELISSON et dont on se félicite. Je voulais simplement dire à Monique CERISIER-ben GUIGA que ceci démontre peut-être que la politique que l'on doit mener ici, ce n'est pas celle du coup de boutoir comme elle l'a dit, mais celle du consensus et qu'ainsi on arrive ; on peut aller vraiment très loin. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean PUJOL et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Simplement pour compléter l'intervention de Christophe FRASSA, Rapporteur de la commission des Lois, effectivement, la commission des Lois en tant que telle a un certain nombre de responsabilités, et a sur son bureau actuellement le suivi d'un texte sur le statut des élus, dont ce problème d'indemnités fait partie. Il serait donc un petit peu difficile d'avoir un groupe de travail qui aurait des responsabilités entrant en conflit avec celles de la commission des Lois et en particulier le suivi de ce texte.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Juste un mot. Je sais quels efforts ont fait mes collègues de la majorité pour obtenir cela ; je sais ce qu'il avait fallu faire pour obtenir la troisième catégorie aidée de la CFE ; je sais ce qu'il avait fallu faire pour obtenir l'indemnité globale des élus au Conseil supérieur dans les années où Monsieur JOSPIN était Premier Ministre. Je sais quel mal nous avons face à n'importe quel gouvernement, tous, tous que nous sommes en tant que parlementaires ; je rends hommage à mes collègues. Et je dis à mon collègue PUJOL qu'il ne se trompe pas : face à un gouvernement, et surtout face au ministère des Finances, c'est toujours de la bagarre et du pied à pied.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je crois, Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, chers collègues, que tout commentaire, toute récupération me paraît totalement superflue — je dis superflue (*applaudissements.*) Il est clair que c'est la détermination, la volonté du Président PELISSON qui a obtenu ce résultat. Vous l'avez constaté. Je remercie Madame MORALES de ses propos qui ont été très clairs et très précis.

Je crois que, maintenant, nous allons nous efforcer, comme vous l'avez dit, de maintenir bien entendu cette indemnité — je ne doute pas qu'elle sera maintenue et même augmentée —, et nous y veillerons très attentivement. Et c'est un très beau résultat parce que j'ai eu l'occasion de dire, vous vous en souvenez, qu'en 1982, c'était le gouvernement MAUROY qui avait institué l'élection des Délégués de l'Assemblée au suffrage universel direct, et que c'était une excellente chose, bien entendu, excellente chose ; mais qu'il avait oublié que ces élus au suffrage universel avaient droit, comme nos conseillers généraux, comme nos conseillers régionaux, à des défraiements pour exercer leurs missions ; et cela avait été oublié, il faut bien le constater.

En ce qui concerne le deuxième point, j'ai le regret de dire à Monsieur VILLARD — je le regrette, Monsieur VILLARD — que je suis tout à fait en accord avec ce que vient de dire Christophe FRASSA : nous avons des commissions ; elles doivent pouvoir travailler. Elles ont des bureaux : tout le monde y est représenté. Arrêtons de créer sans arrêt des commissions pour je ne sais quoi. La commission des Lois est parfaitement adaptée pour pouvoir résoudre ces problèmes.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Bien. Je crois que tout a été dit sur le sujet ; pouvons-nous passer maintenant à l'examen des questions d'actualité et des questions orales ?

EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITE ET DES QUESTIONS ORALES**QUESTIONS D'ACTUALITE****Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan**

C'est une question d'actualité, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Excusez-moi, mais la logistique a pris un peu de retard ; nous n'avons pas les questions orales ni les textes des réponses.

De la salle

Elles arrivent.

Monsieur le Président

C'est en distribution ; bien. Vous avez la parole Madame RECHENMANN, pour une question d'actualité.

Madame Catherine RECHENMANN

Il s'agit des plaintes déposées auprès des parquets en France relatives aux pillages intervenus en Côte d'Ivoire en novembre 2004, cellule BAC EXAC CI 75 de la section de recherche de Paris.

Lors de leur rapatriement en France, les victimes de ces exactions ont été invitées à déposer plainte. La gendarmerie a donc analysé 232 plaintes et 197 questionnaires dûment remplis.

Les premières réponses du parquet du tribunal de grande instance de Paris viennent de parvenir aux plaignants avec mention "Classement sans suite", au motif que les investigations n'avaient pas permis d'identifier les auteurs des faits. Toutes les plaintes avaient été déposées, bien évidemment, contre X. Possibilité est laissée aux plaignants par le parquet de poursuivre une procédure forcément compliquée et coûteuse, notamment par celle de l'appel.

La réponse du parquet n'est pas acceptable. Que peut faire notre Assemblée ? Que peut faire la direction des Français à l'étranger ? A qui revient, en droit français, la responsabilité rechercher les auteurs de délits si ce n'est aux forces de police et aux parquets ?

Considérant que la plupart des victimes n'auront pas la possibilité matérielle et financière de poursuivre elles-mêmes les procédures, y a-t-il d'autres moyens exceptionnels, étant donné les circonstances, de répondre à leur attente ?

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame Catherine RECHENMANN et s'enquiert auprès de Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS de ce que peut faire la direction des Français à l'étranger.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Je ne ferai pas de commentaire sur la décision du parquet dont vous venez de parler. Ce que je peux faire, c'est de relayer votre remarque auprès du Gouvernement et auprès de la Chancellerie et lui ajouter mes propres réflexions ; elles vont dans le même sens que les vôtres. Mais je ne peux pas ici aller plus loin.

Je vous remercie donc beaucoup de cette intervention ; je ne pense pas que l'on puisse y répondre à la minute. Mais il est parfaitement normal que nous nous en occupions : nous allons nous en occuper.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voudrais intervenir sur une question d'actualité parce que nous avons reçu en Belgique ces derniers jours la lettre que le consulat général de France à Bruxelles adresse à tous les Français, et je lisais, à propos de l'élection de l'AFE de juin prochain, la chose suivante :

La liste électorale pour le scrutin sera celle arrêtée au 31 décembre 2005...

D'accord ;

... augmentée des jeunes atteignant 18 ans entre le 1er janvier et le 31 mars 2006 qui auront jusqu'au 31 décembre pour exprimer leur souhait d'être inscrits par anticipation sur la liste électorale.

Et nous avons reçu, il y a quelques mois, une note du Sénateur del PICCHIA qui indiquait ceci en ce qui concerne donc ces jeunes qui vont avoir 18 ans. On disait :

Les jeunes Français sont automatiquement inscrits sur la liste dès qu'ils atteignent leur majorité...

Tout à fait d'accord.

Ceux qui ont 18 ans après la clôture de la liste électorale, mais avant la date du scrutin...

et non pas du 31 mars...

... pourront demander leur inscription.

Il y a donc une divergence d'interprétation des textes et je crois effectivement que, jusqu'à présent, c'étaient ceux qui avaient 18 ans jusqu'avant la date du scrutin et non pas avant la date du 31 mars qui ne correspond plus à rien aujourd'hui.

Alors je voudrais, si c'était possible, que l'on puisse éclaircir ce point, qui je crois peut se révéler important l'année prochaine et surtout l'année suivante, bien entendu.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président invite Monsieur Serge MUCETTI à apporter un éclairage à cette question, cela très rapidement parce que ce n'est pas vraiment une question d'actualité.

Monsieur Serge MUCETTI

J'aurais pu être en mesure de répondre à cette question, mais je dirais que les deux ont à la fois raison et tort ; parce que nous vivons dans un système où, d'une part, on applique des dispositions applicables jusqu'au 31 décembre et, d'autre part, des dispositions qui figurent dans le nouveau dispositif électoral.

A partir de l'année prochaine, lorsque la loi organique sera pleinement entrée en vigueur, effectivement, les jeunes qui atteindront leur 18^e anniversaire au plus tard le jour de l'arrêt des listes pourront figurer naturellement sur la liste électorale, quand bien même cet anniversaire serait postérieur au 31 décembre, date à laquelle sont arrêtées les données pour la préparation de la liste électorale.

Ce qu'indique le poste — et il faudra que je le vérifie parce que j'avoue ne pas avoir encore en tête et ne pas connaître par coeur tout le *Code électoral* —, c'est la disposition de droit commun telle qu'elle existe aujourd'hui.

Maintenant, quant à savoir quelle est la date butoir, si c'est le 31 mars ou le jour de l'élection, je ne peux pas vous donner la réponse de but en blanc : il faudra que je la vérifie.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg, Vice-Président de la commission des Finances des affaires économiques

Je vous parle en tant que Vice-Président de la commission des Finances et sous le contrôle de mon Président. Lorsque nous avons reçu - et nous les recevons régulièrement - les représentants de Bercy, en particulier concernant les conventions de non-double imposition, chaque fois, on nous a dit que les Conseillers seraient informés, avertis, consultés, etc., de la réouverture ou de l'ouverture de négociations.

Au Grand-Duché de Luxembourg, il y a eu réouverture de ces négociations ; je n'ai pas été consulté ni averti. La section des Conseillers du Commerce extérieur dont je suis le Vice-Président n'a même pas été informée ni consultée, alors qu'elle compte dans ses rangs d'éminents juristes financiers, dont les conseils seraient très utiles pour Bercy. Ayant posé verbalement la question, il m'a été répondu candidement : C'est comme ça, c'est ainsi ! Point à la ligne. Je voulais donc simplement mentionner cela.

Monsieur le Président

Qui est ce "il" ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Vous savez très bien ce à quoi je fais allusion. Sans vouloir créer d'incident particulier, je souligne cela tout simplement parce que d'éminents collègues ont parlé tout à l'heure du respect de l'élu ; et là, encore une fois, on ne nous respecte pas. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre GIRAULT et invite Madame Odile SOUPISON à répondre.

Madame Odile SOUPISON, Sous-Directrice des Conventions

S'agissant effectivement des conventions d'une manière générale, notamment en matière fiscale, le ministère des Finances évoque chaque année auprès de la commission l'ensemble des discussions qui sont en cours et il me semble que la question du Luxembourg figurait effectivement dans le dossier. J'avoue ne pas avoir vérifié si vous aviez été informé de la réouverture des négociations ; mais je pense qu'il avait été posé une question orale où le sujet était évoqué en septembre. Donc je ferai cette remarque ; nous ferons part de cette observation au ministère des Finances.

Monsieur le Président

Est-ce sur ce point ?

Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome, Président de la commission des Finances des affaires économiques

Oui, sur ce point : je crois que Pierre a raison. La véritable question, c'est que, quand nous réunissons la commission, quand nous recevons — parce que nous les invitons et ils viennent agréablement — les hauts fonctionnaires du ministère des Finances chargés de ces problèmes et que nous évoquons ces questions-là, c'est tout de suite : "Ah oui ! Cela nous intéresse. Nous devons vous interroger parce que vous connaissez mieux que nous sur le terrain les problèmes, etc."

La question que pose Pierre est donc très pertinente : c'est l'écart qui sépare cette attitude officielle verbalisée et puis le fait de constater ensuite, sur le terrain que lors des rediscussions ou des renégociations, les Conseillers de l'AFE ne sont jamais consultés. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

C'est une question portant plus particulièrement sur le vote par correspondance.

De la salle

(Question hors micro).

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

C'est en ligne avec la question de Monsieur RATEAU ; il y a donc une certaine logique. C'est pour une précision concernant les conditions d'inscription au vote par correspondance.

J'ai reçu des informations - mais je ne sais pas si elles sont exactes - selon lesquelles ces inscriptions seraient également closes à la fin de l'année, ce qui paraît paradoxal dans la mesure où le vote par correspondance est justement mis en place pour pallier une maladie, un voyage ou une situation impromptue qui empêcherait le citoyen de voter.

Je voudrais donc avoir une clarification là-dessus et, bien sûr, militer en quelque sorte pour qu'il y ait toute la souplesse nécessaire dans la mesure où ce que l'on cherche, c'est à ce que le maximum de nos concitoyens participent au scrutin.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Richard YUNG et demande à Monsieur Serge MUCETTI s'il a une réponse à apporter.

Monsieur Serge MUCETTI

La réponse sera extrêmement simple : jusqu'à présent, les personnes qui demandaient leur inscription sur une liste électorale qu'on appelait la "liste électorale AFE" pouvaient le faire et opter pour le choix du vote par correspondance jusqu'à l'arrêt des listes. Cet arrêt des listes était fixé, dans le régime antérieur, au 31 mars, date différente de l'arrêt des listes des centres de vote, qui était fixée au 31 décembre.

Désormais, nous avons unifié les deux régimes et nous avons fixé — quand je dis nous, c'est la proposition qui a été faite et qui a recueilli l'assentiment unanime de l'Assemblée — la date limite de prise en compte des données au 31 décembre. Donc, la date limite pour un électeur qui souhaite choisir le vote par correspondance pour l'élection à l'AFE est également fixée au 31 décembre.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole sur ce point à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Sur ce point uniquement, je voudrais corriger ce qu'a dit le Sénateur YUNG : le système de vote par correspondance pour les Français de l'étranger est un système bien spécifique qui n'a pas la même vocation que le vote par procuration, avec ses modalités, qui existe en France, pour justement pallier un empêchement, une maladie, etc. Ce sont donc des Français qui s'inscrivent à un régime spécial pour exercer leur droit de vote dans des conditions spéciales, sans justification de déplacement, de maladie, etc. Ce qu'a dit Monsieur MUCETTI est donc une réponse tout à fait logique dans ce contexte, qui n'est pas le contexte d'empêchement, de maladie, etc. Je crois donc que, dans ce domaine-là, les choses étaient comme ceci avant ; elles le restent et je ne vois pas en cela d'anomalie.

Monsieur le Président

Madame la sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA, est-ce sur ce point ?

Madame la sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Oui, c'est sur ce point. Il faut bien distinguer la demande pour voter par correspondance qui, en effet, s'arrêtait au 31 mars pour les listes à l'Assemblée des Français de l'étranger. Mais il était toujours possible à un électeur s'apercevant qu'il ne pourrait pas être présent le jour du vote d'aller à son consulat demander à voter par correspondance avant le vote.

Monsieur Serge MUCETTI

(Hors micro) Cela n'a pas changé.

Madame la sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Et je voudrais m'assurer que cela existe toujours parce que, comme il n'y a pas de vote par procuration pour l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger, la possibilité d'aller demander à voter par correspondance doit rester, même si on ne l'avait pas demandé avant la clôture des listes.

Monsieur Serge MUCETTI

Cela n'a pas changé.

Monsieur Bernard CARIOT, membre élu de la circonscription de Stuttgart

J'avais une simple question supplémentaire à adresser à Monsieur MUCETTI, mais je crois connaître déjà la réponse. Vous avez fait la fusion des listes électorales en intégrant toutes les données de la liste AFE. Ceux qui jusqu'à présent votaient par correspondance sont-ils bien inscrits par correspondance également à partir du 1er janvier sur la nouvelle liste ?

Monsieur Serge MUCETTI

Tout à fait.

Monsieur le Président

Tout à fait. Il n'y a pas de problème.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Cette mesure me paraît très bien, mais il faudrait que les électeurs soient tous informés avant le 31 décembre. Or, à la date où nous sommes, c'est-à-dire pas très loin du 31 décembre, à ce que je sache, aucune information n'a été donnée aux électeurs sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Justement, serait-il possible d'obtenir par écrit des indications précises indiquant les possibilités de demander à voter par correspondance pour les Français inscrits et jusqu'à quand ? Peut-on au moins envoyer dans les postes des choses précises ?

Parce que nous rencontrons quand même des problèmes dans les consulats. Monsieur MUCETTI, je sais que vous envoyez des papiers ; mais apparemment, certains ne comprennent pas. Et serait-il possible de faire la demande par écrit pour pouvoir voter par correspondance, au lieu de se présenter personnellement.

Monsieur Serge MUCETTI

Madame MORALES, nous avons adressé depuis le mois de juillet un dépliant que nous avons mis au point, même deux : un complet et un simplifié, qui indiquent tout cela. Nous avons diffusé des communiqués par le biais du porte-parole. D'ailleurs, que je sache, ce que je viens de vous dire a été relayé par les revues des deux associations ADFE et UFE. J'ai particulièrement vérifié ces deux points.

Les postes ont également fait des efforts d'information : ils ont diffusé ces éléments par voie d'affiche — je ne sais pas ce qu'il en est exactement en Espagne. Ils l'ont diffusé sur leur site Internet. L'information est disponible ; encore faut-il que l'électeur aille la chercher.

Madame LEBIHAN me fait remarquer à juste titre que, d'ailleurs, c'est sur nos sites depuis plusieurs mois déjà. Il faut donc aussi que l'électeur se prenne en charge et s'intéresse à la chose électorale. Il ne me semble pas que nous ayons traité ces questions depuis bientôt deux ans et demi en catimini et de façon clandestine.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je voudrais ajouter deux remarques. Une technique : j'ai donné hier à RFI une interview exprès pendant une demi-heure pour essayer d'apporter ma contribution à cette information — cela sera relayé j'espère avant le 31 décembre —, en expliquant exactement le sens de la fusion des listes, ses conséquences, ce que cela impliquait pratiquement, et en insistant sur le fait que l'administration pouvait faire beaucoup de choses, sauf s'inscrire et voter à la place des électeurs (*réactions*).

Je le dis sérieusement ; je le dis sérieusement, à la suite de Monsieur MUCETTI : on ne peut pas tout faire. La démocratie, ce n'est pas l'administration qui l'a faite, à l'origine : c'est le peuple et les conséquences aussi, c'est la suite de cela : il faut quand même un petit peu de sens civique. Il ne suffit pas simplement de savoir lire les circulaires de l'administration : il faut aussi faire montre d'un certain appétit pour cela. Et je pense que tout ce que nous avons fait ensemble, à commencer par l'élargissement des listes électorales qui vont passer à 820 000 inscrits, c'est bien.

C'est bien parce que cela permet aux Français de l'étranger - et je pèse mes mots - de peser du poids qu'ils méritent proportionnellement dans les grands débats nationaux ; mais encore faut-il qu'ils le souhaitent. Et jusqu'à présent, il nous reste encore des progrès à faire avec eux dans ce domaine ; mais nous ne pourrions pas accomplir ces progrès tout seuls. Voilà tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et annonce trois dernières demandes de prise de parole avant que Monsieur le Directeur leur parle du vote électronique.

Monsieur Paul CLAVE, membre élu de la circonscription de Berlin

Cela va être rapide parce que Monsieur MUCETTI et notre Directeur ont déjà plus ou moins répondu. Je crois que l'on a fait quand même une information assez large. Alors, je pense que l'on ne peut pas d'un côté demander à être respecté, entendu, etc. et se poser en assisté perpétuel, de l'autre côté.

Dans ma circonscription, je suis intervenu ; je dois vous dire que l'administration a parfaitement fait son travail que l'UFE dans *La Voix de France* et l'ADFE de son côté ont également transmis ces informations en ce qui concerne le vote. Je crois que c'est un petit peu un faux procès que l'on peut faire en ce moment. Il se peut que, dans telle ou telle circonscription, le travail n'ait peut-être pas été fait correctement, mais il en va aussi du devoir du conseiller de temps en temps que de secouer le cocotier dans sa circonscription.

(Brefs applaudissements.)

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Ma question concerne également les listes électorales. Jusqu'à présent, les listes électorales que nous recevions ne comportaient que les personnes à partir de 18 ans et qui étaient inscrites. Trouverons-nous sur les nouvelles listes électorales au moins les jeunes qui atteindront 18 ans au moment des élections et qui sont déjà connus, par exemple ceux dont les parents sont inscrits dans le lieu de leur résidence ?

Monsieur le Président invite Monsieur Serge MUCETTI à donner des explications à Madame THÉRY-MONSEU.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous avez vous-même donné la réponse à la question que vous posez : on ne peut être inscrit sur les listes électorales que dès lors que l'on a atteint 18 ans et que ces listes électorales sont en vigueur. Donc, figurent sur la liste électorale de l'année tous les électeurs, c'est-à-dire toutes les personnes ayant atteint 18 ans et régulièrement inscrites ; vous ne pouvez pas avoir d'autres informations.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGN', membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voudrais réagir à ce que disait Monsieur le Directeur à propos de l'information et du devoir, bien sûr, de la diffuser. Il est clair en effet que nous avons fait dans cette maison un excellent travail en commission, et je crois me faire l'interprète de tout le monde en rendant hommage notamment à Monsieur MUCETTI et à son équipe.

Certes ; c'est le travail ici ; des choses existent dans les sites. Cependant, lorsque les Français des circonscriptions sont informés deux, trois ou quatre semaines avant la date butoir du 31 décembre, la situation n'est pas fondamentalement satisfaisante. Il est vrai que la Belgique est un petit pays — je prends l'exemple de ce pays où ne poussent pas beaucoup de cocotiers d'ailleurs —, mais elle compte énormément de Français : il est très difficile de pouvoir les informer lorsque l'on n'a pas un relais consulaire qui intervient tôt dans le temps en termes de compte à rebours. Une lettre diffusée à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre avec la date butoir du 31 décembre arrive bien trop tard pour avoir un impact sur les électeurs.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' et donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Très rapidement, je voulais féliciter la direction des Français de l'étranger sur un point précis : nous nous plaignons beaucoup de ne pas être considérés, mais je vais vous dire qu'il y a certains points sur lesquels vous, Conseillers, êtes mieux considérés que les Parlementaires et les Sénateurs, et je pense à ces questions orales.

J'en donne un exemple très précis : je vois une question de mon collègue Richard YUNG sur la grippe aviaire, qui a reçu réponse ; j'en ai posé moi-même une écrite au Sénat parue au *Journal officiel* le 13 octobre sur ce même sujet : pas de réponse.

J'ai aussi noté que Richard YUNG avait lui-même posé une question sur la grippe aviaire le 27 octobre au Sénat, qui je crois est, elle aussi, restée sans réponse — il y a eu ensuite bien sûr beaucoup de débats au Sénat sur le sujet. Mais je pensais donc que c'était intéressant de le signaler.

Et je vous rappelle aussi, j'en profite, une autre question écrite sur la mise en oeuvre des mesures concernant la fusion des listes électorales, déposée au Sénat le 27 octobre, qui est restée aussi sans réponse. Voilà. La grippe aviaire, bien sûr, on en a parlé et reparlé, mais je crois qu'il était intéressant de le noter.

Monsieur le Président

Bien. Écoutez, on arrête là ; Madame la Sénatrice KAMMERMANN, et puis c'est tout, allez ; terminé ! Pour une mise au point.

Monsieur

C'est une question.

Monsieur le Président

Non ; ce n'est pas une question. D'abord, cela fait référence aux questions orales.

Madame Christiane KAMMERMANN, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Juste une mise au point, Monsieur le Président. Je regrette, ma chère Joëlle : j'ai posé une question avant la tienne et j'ai reçu une réponse du Ministre immédiatement (*réactions vives*).

Monsieur le Président

S'il vous plaît, Mesdames les Sénatrices, s'il vous plaît... (*Réactions et commentaires*). Vous en discuterez dehors si vous voulez !

Monsieur le Président donne la parole à la Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est juste une question technique : les questions parlementaires n'obéissent pas aux mêmes circuits ; c'est un circuit beaucoup plus long que les questions de l'Assemblée à la direction ou à l'administration. Les questions de l'Assemblée à l'administration peuvent amener des réponses immédiates, comme c'est le cas en ce moment, ou d'une semaine à quinze jours si ce sont des questions auxquelles on peut répondre facilement — ce qui n'est pas toujours le cas.

Mais enfin, disons qu'au départ, le circuit est quand même plus court que celui des réponses parlementaires, qui passent par les cabinets, qui vont dans les services, qui reviennent des services dans les cabinets et qui sont ensuite publiées au *Journal officiel*. Cela induit donc un délai inévitablement beaucoup plus long. Ce n'est pas une question d'intérêt, de désintérêt ou de hiérarchie entre les questions.

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à parler du vote électronique.

Madame Martine SCHOEPPNER

(Hors micro) Les questions orales ?

Monsieur le Président

Les questions orales et puis après cela les questions d'actualité Madame SCHOEPPNER. Nous n'avons pas encore terminé les questions d'actualité.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je voudrais effectivement profiter de l'occasion de ces questions d'actualité pour faire un petit point d'étape sur le vote électronique, dans la mesure où je pense qu'il peut intéresser l'Assemblée des Français de l'étranger. Je parle bien sûr des élections pour le renouvellement partiel de l'Assemblée en juin 2006, pour l'application de la loi de 2003.

Le dossier progresse normalement en ce qui concerne le **choix du prestataire** parce que l'administration ne peut pas organiser elle-même directement le vote par correspondance électronique à distance. Le dossier en est arrivé à la situation suivante : un prestataire, une entreprise vient d'être choisie pour réaliser le système de vote par correspondance électronique qui pourra être utilisé par les électeurs qui en exprimeront le souhait dans l'ensemble de la zone B, c'est-à-dire l'Asie et l'Europe ; les seules exceptions concernent les pays qui refusent le chiffrement d'Internet, c'est-à-dire la Chine, le Vietnam, la Birmanie par exemple — puisqu'il faut chiffrer et ils n'autorisent pas le chiffrement d'Internet.

Le marché vient donc d'être notifié à Expérian, qui est associé à EADS, à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif. Neuf entreprises étaient présentes au début ; quatre restaient en lice pour l'étape finale.

Le choix s'est fondé :

- . sur la qualité technique des dossiers, pour 70 % de la note en réalité,
- . sur le prix pour 20 % de la note, et enfin
- . sur la qualité de l'assistance technique pour 10 %.

C'est le prix qui a fait pencher la balance en faveur d'Expérian, prix de 1,42 M d'euros, c'est-à-dire 1 420 000 euros. La technologie d'EADS est connue et a fait ses preuves, notamment pour l'élection aux chambres de Commerce et d'Industrie.

Deuxième point, **l'état du dossier** : le visa du marché par le contrôleur financier signifie que l'opération est financée, en l'occurrence par un report de crédits de 2005 sur 2006 puisque l'essentiel du financement est en 2006. Il reste à accomplir le parcours juridique, c'est-à-dire l'approbation du décret et de l'arrêté qui donnent une forme juridique au système adopté. Ces textes ont été préparés avec le concours du ministère de l'Intérieur. Ils viennent d'être adressés à la CNIL et au Conseil d'État. Ces textes innoveront par la création d'un bureau central de vote électronique, qui sera responsable de l'ensemble des opérations de vote électronique dans la zone considérée (la zone B). Les candidats seront naturellement représentés dans ce bureau central de vote électronique ; ils le seront également au comité technique qui siègera, quant à lui, au plus près des machines elles-mêmes.

Le troisième point important est **l'information des électeurs**. Dès maintenant d'ailleurs, les électeurs peuvent être informés de la faculté qui leur sera offerte, puisque c'est dorénavant irréversible : on est parti.

Pour pouvoir voter par Internet, ils auront *trois actions* à accomplir :

- La première consistera à *s'inscrire* — c'est la suite du débat précédent — sur la liste des votants par vote électronique. Les documents annonçant la tenue des élections début mars (c'est à cette époque qu'ils seront prêts) pour le renouvellement de

L'AFE comprendront un coupon-réponse dans lequel l'électeur pourra déclarer vouloir voter électroniquement. Il adressera ensuite ce coupon par la poste ou par mail au consulat dont il dépend.

- La deuxième action consistera à *s'enregistrer*. Un courrier avertira l'électeur de la prise en compte de son inscription et lui donnera les indications qui lui permettront de s'enregistrer pour voter. La période d'enregistrement se situera fin mai.

- La troisième étape ou action consistera à *voter*. Il est prévu que le vote par voie électronique se déroule entre les 10 et 14 juin, dans l'hypothèse très probable où le scrutin serait fixé au 18 juin. Les quatre jours précédant le vote à l'urne seront donc utilisés pour transmettre aux postes — parce que, évidemment, entre les 14 et 18 juin, il y a quatre jours, lesquels sont nécessaires — la liste électorale portant l'émargement de ceux qui ont déjà voté électroniquement ; comme cela, le jour du scrutin, on saura qui a déjà voté électroniquement.

Cette procédure, qui peut paraître un peu contraignante, et novatrice de toute façon, vise à assurer la sécurité maximale pour le vote, qui doit évidemment répondre aux règles du droit électoral et des libertés fondamentales.

La CNIL a développé un corps de doctrine sur le sujet ; nous avons pratiquement écrit sous sa dictée. Ce corps de doctrine est d'ailleurs disponible sur Internet parce qu'effectivement, Internet constitue un système ouvert destiné à diffuser de l'information alors que, dans ce cas, il s'agit de protéger cette information, en séparant l'identité du votant du contenu de son bulletin de vote. C'est donc un petit peu bizarre : ce n'est pas tout à fait habituel.

Ce double traitement et toutes les autres mesures destinées à réduire au maximum les risques pour assurer l'intégrité du scrutin, ce qui est évidemment notre objectif fondamental, expliquent plusieurs aspects :

- . le coût relativement élevé de l'opération et
- . toutes ces règles effectivement assez contraignantes de déclaration, d'enregistrement, de vote, etc. ; tout ce que je viens de décrire.

Voilà ce que je peux dire aujourd'hui, parce que nous n'en savons pas plus ; on continue, on avance, et les choses se déroulent. Et comme je le disais tout à l'heure : c'est irréversible ; maintenant, on le fera. Voilà.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et s'enquiert des demandes de prise de parole sur le vote électronique.

Monsieur Robert Denis del PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, vous savez que je suis peut-être celui qui est le plus heureux de voir l'aboutissement de cela puisque j'étais à l'origine de cette loi.

Il y a quelques petits points sur lesquels je voudrais revenir. Il y a d'abord **le coût** ; évidemment, dans la salle, quand on annonce 1,4 M d'euros, cela fait frémir, si l'on a entendu tout à l'heure le montant des indemnités à 1 M d'euros.

Il faut bien préciser une chose : c'est que ce coût comprend aussi un investissement qui ne sera pas répétitif ; c'est-à-dire que tout ce qui a été mis au point, tous les logiciels, toutes les préparations techniques vont rester (acquis?) pour les prochaines élections en Amérique et en Afrique la fois suivante et pour d'autres élections qui peuvent intervenir entre-temps, y compris peut-être la présidentielle. Nous avons donc un chiffre qu'il faut relativiser ; et je crois que c'est bien.

Quant au choix de la société, c'est bien ; heureusement, ce n'est pas la même société qui réalise le site Internet de l'AFE, parce qu'en ce moment, elle n'a pas très bien réussi.

Vous allez avoir à mettre en place tout cela, Monsieur le Directeur. Je crois que la plus grande rapidité pour informer les personnes est importante et nécessaire, parce qu'il y a aussi la transmission des adresses électroniques au consulat qui va se faire par la même voie (vous aurez l'adresse électronique sur le bulletin réponse).

Une question va donc se poser aux candidats : celle de la communication des adresses électroniques ; puisqu'à partir du moment où l'on donne les adresses postales, y compris les dates de naissance de certaines dames (qui ne voulaient pas les communiquer, dans ma circonscription par exemple), il y a cette communication des adresses électroniques. Cela va peut-être poser un problème si ça arrive trop tard : Va-t-on pouvoir les avoir ? Les candidats vont-ils pouvoir les avoir ? Je crois qu'ils le souhaiteraient parce que c'est également un moyen de communication.

Il y a la question de la **durée du vote**. Si j'ai bien compris, vous prenez une période de quatre jours, entre le 10 et le 14. Mon avis personnel, c'est que c'est bien trop court : il faudrait la prolonger un petit peu parce qu'il y a toutes les raisons, toutes les possibilités (l'absence de chez soi, donc le fait de ne pas avoir d'ordinateur, d'être en voyage, etc.), alors que justement, Internet devrait permettre de pouvoir voter partout où l'on se trouve — c'est le but de l'opération.

Je crois donc qu'il faut allonger un peu cette durée. On a vu, lors du premier petit test qui a été réalisé aux États-Unis que, plus la durée de la possibilité de vote était grande, plus le nombre de votants augmentait : chaque jour, le nombre de votants augmentait en nombre absolu. Je crois donc qu'il faudrait l'augmenter.

Je ne vois pas en quoi disposer de dix ou de quatre jours change quelque chose, ni du point de vue de la sécurité ni de quoi que ce soit d'autre. Soit l'ordinateur est sûr, cela fonctionne bien et il y a une fiabilité ; et s'il en existe pour quatre jours, il doit y en avoir une pour dix.

En revanche, il faut l'arrêter quelques jours auparavant, de façon à mettre les listes à jour, etc. Là, je suis d'accord. Mais en ce qui concerne la durée, je crois qu'il faudrait l'allonger.

Il y a beaucoup d'autres points techniques sur lesquels nous reviendrons et avec lesquels je ne vais pas embêter l'Assemblée. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Robert Denis del PICCHIA et invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La seule chose sur laquelle je puisse répondre touche effectivement les opérations elles-mêmes parce que tout ce qui concerne la communication des adresses électroniques est un autre dossier : celui du droit électoral proprement dit.

Je partage tout à fait votre point de vue sur le fait que la période de vote fixée du 10 au 14 juin est un peu courte. Je partage tout à fait votre analyse sur les conclusions que l'on peut tirer de ce qui s'est passé aux États-Unis de ce point de vue.

Ce sur quoi je ne vous suis pas en revanche, c'est que l'on ne peut pas dire qu'ou bien l'ordinateur présente des risques, ou bien il n'en présente pas. Hélas, ce n'est pas exactement comme cela : ce n'est pas blanc ou noir. Plus la période de vote se prolonge, plus on augmente les risques de piratage.

Si ; c'est comme cela. Je ne suis pas un spécialiste ni un technicien, mais c'est comme cela qu'on nous a expliqué les choses et c'est pour cela qu'il est proposé de tenir quatre jours, parce que chaque jour supplémentaire est une probabilité, peut-être exponentielle, d'ailleurs, peut-être pas proportionnelle...

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Cela revient moins cher à la société.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Voilà la réponse. Mais je partage votre sentiment : il vaudrait mieux que cela dure plus longtemps. Nous allons essayer, pour tenir compte de ces remarques - que je partage - de voir si l'on ne peut pas prolonger la période. Mais de toute façon pour augmenter les coûts, avec les budgets que j'ai indiqués, je pense que nous ne sommes plus tellement maintenant dans une logique d'économies : nous sommes plutôt dans une logique de réussite. Merci.

Monsieur le Président invite Monsieur Pierre GIRAULT à s'exprimer très rapidement sur ce point parce qu'il reste deux questions d'actualité puis les questions orales.

Monsieur Pierre GIRAULT

Sur ce point très précis, concernant les Conseillers du Commerce extérieur, quand il a été fait le vote électronique, quand le Conseiller ne répondait pas dans la période, il recevait un rappel automatique. En d'autres termes, automatiquement un message lui était envoyé par le centre fédérateur pour lui dire "Cher Conseiller, vous êtes électeur, vous avez le droit de voter, etc. Vous n'avez pas encore voté ; il vous reste une journée ou deux journées pour voter" ; et cela a très bien marché. Je parle sous le contrôle du Sénateur FERRAND.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claire DURAND pour s'exprimer très rapidement sur ce point.

Madame Claire DURAND

Je voulais savoir si un électeur qui a déjà voté électroniquement aura la possibilité, pour une raison quelconque, de revenir le jour des élections voter comme pour le vote par correspondance.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je peux répondre aux deux questions :

- *première question* : je trouve que cette suggestion est excellente ; il faut que nous la retenions. C'est-à-dire que nous allons mettre en place un dispositif qui informera comme vous le suggérez les électeurs — encore faut-il qu'ils ouvrent leurs

ordinateurs et cela, nous ne pouvons pas le faire à leur place ; mais effectivement, la machine peut parfaitement les mettre en alerte, en leur signalant : "Attention, vous n'avez plus que 24 heures pour voter !", par exemple, ou quelque chose comme cela ;

- *deuxième question* : Non. On a voté, on a voté ; on a cliqué, on a voté. Je pense qu'il ne faut pas non plus... Je veux dire : on a voté ou on n'a pas voté ; mais quand on a voté, on a voté.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES pour une question d'actualité.

Madame Monique MORALES

Monsieur le Directeur, les majorations familiales pour les diplomates sont je crois suffisantes pour payer les frais de scolarité de leurs enfants. Est-il normal cependant qu'un diplomate qui bénéficie de ces majorations familiales obtienne des bourses pour pouvoir payer un loyer très élevé ? Cela s'est produit et je voudrais savoir si l'enveloppe des bourses - parce qu'il s'agit bien d'une enveloppe - sert à payer un loyer pour un diplomate.

Je vous remercie.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il s'agit des bourses scolaires ; il ne s'agit pas des loyers. Non, non, il s'agit des bourses scolaires ; il s'agit des bourses scolaires. Je pense, pour répondre à votre question sans notes, que les demandes de bourse scolaire doivent être examinées selon leurs mérites propres, en fonction de chaque dossier, de chaque cas particulier. Je ne pense pas que l'on puisse établir des règles.

On peut toujours se mettre d'accord sur des règles générales, et je souscrirais complètement à l'idée que vous annoncez — mais ce n'est pas mon travail : je m'occupe des Français de l'étranger et pas du réseau ni du personnel diplomatique. Il serait normal que les majorations familiales permettent aux personnes qui en bénéficient d'envoyer leurs enfants à l'école ; je n'ai pas à vous dire si c'est le cas ou pas. Cela ne relève pas de ma compétence.

En revanche, ce que je trouve, c'est qu'effectivement, les bourses doivent permettre à tous les enfants Français d'accéder aux écoles françaises si elles existent ; elles ne sont pas faites pour permettre aux personnes de vivre de manière que vous jugerez peut-être un peu luxueuse.

C'est en liaison avec une question qui a été posée sur la prise en compte des loyers très élevés. Cela, c'est une question orale qui fait l'objet d'une réponse. Je peux d'ailleurs en profiter pour en parler.

Monsieur le Président fait observer à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS qu'il vaut mieux attendre le temps des questions orales et donne la parole au dernier intervenant concernant les questions d'actualité.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

C'est un sujet dont nous avons déjà débattu : il s'agit de l'obtention de copies de listes électorales. J'ai cru comprendre qu'elles ne seraient pas disponibles avant le 15 avril : c'est donc trop tard pour nous. Quelles copies de listes pouvons-nous obtenir comme base de travail pour ces élections, et quand ?

Monsieur Serge MUCETTI

C'est extrêmement simple : vous pouvez aujourd'hui obtenir jusqu'au 15 avril de l'année prochaine la liste électorale qui est actuellement en vigueur. Puis, à partir du 15 avril de l'année prochaine, vous pourrez obtenir la communication de la liste qui servira de support notamment à l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger en 2006. Aujourd'hui, vous pouvez obtenir la communication de la liste électorale qui est en vigueur.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM pour une mise au point avant les questions orales.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Très rapidement, je ferai une mise au point concernant ces questions orales, puisque je félicitai tout à l'heure la DFAE pour sa promptitude à répondre à ces questions, en mentionnant ma question sur la grippe aviaire du 13 octobre qui était restée sans réponse.

Ma collègue Christiane KAMMERMANN m'a interpellée en disant qu'elle avait déposé une question écrite bien avant la mienne : bon.

Monsieur le Président

Mesdames, s'il vous plaît...

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Non, je veux simplement dire que le *Journal officiel* fait foi : il n'y a pas eu de questions écrites ; il y a eu effectivement un débat au Sénat un mois plus tard vers le 11 novembre où je n'ai pas pu intervenir puisque j'étais en déplacement en Israël et où tu es très bien intervenue, ma chère Christiane. Mais je pense qu'il était quand même important de rétablir la vérité parce que ce n'est pas la première fois (*quelques réactions dans la salle*).

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Président

Nous passons maintenant véritablement aux questions orales qui ont été posées. Comme chaque question a une réponse, que l'administration a répondu et qu'elle n'apportera pas de réponses bien différentes à celles que vous avez sous les yeux, je vous demande d'être extrêmement concis. Si vous souhaitez obtenir un éclaircissement sur la question orale que vous avez posée, demandez-le, mais ne refaites pas la question orale en séance.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Sur l'ensemble de ces questions et de ces réponses, plutôt que de les lire ce qui est très fastidieux puisque vous les avez aussi, je pense que le mieux est de donner la parole à ceux qui voudraient éventuellement réagir.

Mais il y a une seule réponse à laquelle j'aurais personnellement quelque chose à ajouter : c'est une réponse de l'AEFE à une question faisant écho d'ailleurs à ce dont nous venons de parler sur les points de charges loyers concernant les barèmes des bourses scolaires.

L'AEFE indique qu'elle n'envisage pas pour le moment de revenir sur la règle qui régissait antérieurement le fonctionnement du point de charge loyer et qui autorisait à prendre en compte le montant du loyer dans la limite d'un plafond défini en fonction du marché local et de la composition de la famille.

Je dois dire qu'en tant que responsable d'un programme budgétaire qui aura à financer les bourses, je trouve que, pour pouvoir se montrer plus généreux vis-à-vis des familles qui en ont besoin et éventuellement élargir un petit peu la tranche de revenus pour pouvoir faire en sorte que ce que l'on appelle les classes moyennes, qui ne perçoivent quand même pas des revenus très importants, puissent bénéficier dans une certaine mesure d'une aide publique, il faut rester attentif dans l'autre sens à ce que, si une commission locale est fondée à considérer qu'une famille vit assez largement, l'on écoute cette commission locale. Je ne pense pas qu'il faille s'arc-bouter sur des règles ou sur l'absence de règles.

Je crois que, si l'on peut introduire une règle, les représentants de la DFAE s'il y en a en tout cas aux instances nationales s'y emploieront, je trouve pour ma part qu'il y a effectivement un certain bon sens à définir peut-être pas un plafond au centime près, mais en tout cas une zone de loyer au-delà de laquelle il devient un peu curieux de demander une bourse.

C'est très délicat, je sais : il faut l'apprécier de manière prudente. Mais sans me dissocier bien entendu de la réponse qu'a apportée l'administration sur laquelle je n'ai pas d'autorité hiérarchique, j'ai un point de vue que je voulais partager avec vous et sur lequel je vais tâcher de faire un effort.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole au Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, je suis très heureux que vous ayez dit ce que vous venez de dire parce que cela va tout à fait dans le sens dans lequel il nous faut aller, chers collègues. Tous ensemble, il nous faut faire en sorte que toutes les mesures qui tendront à élever le niveau de revenu à partir duquel les familles seront éligibles aux bourses seront bonnes, dans tous les sens : qu'il s'agisse de ce problème spécifique des loyers ou qu'il s'agisse de toute autre chose.

Pourquoi ? Parce que, nous le savons, pour financer la modernisation de notre réseau, son développement, il est clair que les établissements qui sont en gestion directe ou conventionnée sont amenés progressivement à élever le niveau des frais de scolarité. C'est clair ; on le constate. Mais je ne vois pas comment faire autrement.

Et cela n'est pas dramatique pour une partie des familles qui ne sont pas françaises ; et on le sait, il y a des pays dans lesquels l'enseignement se paie, et se paie cher, et il est d'ailleurs d'autant plus apprécié qu'il est cher dans certains pays — c'est un peu aberrant mais c'est comme ça.

Ces familles peuvent donc payer ; les expatriés pour le compte des entreprises peuvent payer aussi ; les familles défavorisées perçoivent des bourses et, comme vous l'avez dit, ce sont les classes moyennes qui trinquent. C'est donc pour celles-ci qu'il faut faire un effort.

Donc, tout ce qui tend à élever encore une fois le niveau de revenus à partir duquel les familles auront droit aux bourses est bienvenu. Et cela doit être notre combat à tous ; c'est vraiment la ligne d'action qu'il faut, à mes yeux, privilégier.

Monsieur Guy SAVERY

Je voudrais bien sûr confirmer ce qui a été dit jusqu'à maintenant concernant les bourses, à savoir qu'il faut aider au maximum nos compatriotes qui sont dans la gêne ou disposent de revenus modestes. Et je crois que l'on pourrait peut-être aller dans un bon sens en étudiant à nouveau la situation des personnes demandeuses de bourses qui achètent des appartements et se voient retenir, au même titre qu'un loyer, les intérêts payés pour l'emprunt nécessaire à cet achat.

Je trouve que c'est à la limite scandaleux, non pas d'acheter un appartement — tout le monde peut le faire —, mais il y a une situation qui est quand même délicate : une personne qui paie un loyer n'a plus par la suite un capital, qui est en train de se constituer pour les personnes qui achètent un appartement. Mais à la limite, cela peut encore se discuter.

Cependant, quand vous voyez dans un dossier de bourse — je vais prendre un exemple concret — qu'à peu près 100 à 150 euros sont retenus pour les intérêts payés, et que parallèlement, 800 à 1 000 euros de traites sont payés, c'est quand même énorme.

Alors, comment peut-on considérer que des personnes qui achètent des appartements en payant des traites importantes puissent obtenir des bourses et être mises sur un même pied d'égalité que celles qui achètent un appartement et qui, dans un premier temps, ne se constituent pas de capital, alors que les autres s'en constituent un qui, par la suite, sera quand même intéressant pour elles ?

Et je signale, pour ceux qui sont à l'étranger, qu'une grande partie de Français qui vont à l'étranger ne sont pas désireux d'acheter des appartements - je parle surtout hors Europe - parce qu'ils n'ont peut-être pas l'intention de rester un jour dans ces pays, ce qui n'est pas le cas d'autres personnes qui font partie des boursiers éventuels et qui ont elles tout intérêt à acheter des appartements pour leur avenir.

Je crois qu'il y a là matière à réflexion lors de l'attribution de bourses à ceux qui paient des traites importantes pour l'achat d'un bien immobilier.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voudrais simplement rappeler que les bourses sont destinées aux établissements dans lesquels les élèves sont inscrits et non pas au paiement de loyers ou de quoi que ce soit. Je crois que c'est clair.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je voulais intervenir aussi là-dessus, pas à propos de ceux qui achètent des appartements — certes c'est une chose — mais simplement à propos des loyers. On a des problèmes dans certaines commissions parce que les points de charge augmentent quand on paie un loyer extrêmement lourd ; et l'on arrive à une aberration : des familles qui paient un loyer très élevé parce qu'elles choisissent un bon standing de vie, de vivre en centre-ville dans 150 ou 200 m², vont se voir octroyer une bourse entière ou partielle que ne percevra pas une famille qui fait l'effort d'aller habiter à des kilomètres ou qui va prendre un appartement plus petit. Et beaucoup de commissions, je regrette, au moins celle dont je fais partie, ne réagissent pas là-dessus ; et je trouve cela particulièrement injuste (*très brefs applaudissements.*)

Monsieur le Président remercie Madame Martine SCHOEPPNER.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, je vous rappelle que l'ordre du jour traite des questions orales ; nous ne faisons donc pas de réflexion sur les barèmes ou critères pour l'attribution des bourses. Si nous voulons revenir à l'ordre du jour qui nous intéresse, c'est celui des questions orales : y a-t-il parmi vous des participants ou des Conseillers qui veulent obtenir des éclaircissements sur une question orale qu'ils ont posée et dont ils ne sont pas satisfaits de la réponse. Monsieur HUSS ? Pas sur les bourses, s'il vous plaît.

Monsieur Francis André HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

Si. Je voudrais faire remarquer à notre collègue SAVERY qu'il ne faut pas pénaliser les gens qui ont la sagesse d'acheter plutôt que de louer. Et il y a des pays comme l'Espagne par exemple (*réactions dans l'assemblée*) où il n'y a que 10 % de personnes qui vivent en location : les gens sont obligés d'acheter, et en plus, cela coûte très cher. C'est tout.

Monsieur le Président

C'est un débat, celui sur les bourses, qui devrait avoir lieu dans une autre instance que celle-ci. Reprenons s'il vous plaît les demandes de prise de parole. Monsieur POUTRIEUX ?

QUESTIONS ORALES

Question orale n° 5 de Messieurs CAPELLI, OLIVIERO, KAUB, VINET et POUTRIEUX, membres élus de la circonscription de Berne, relative au fonctionnement du consulat de France de Genève

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX, membre élu de la circonscription de Berne

Monsieur le Président, vous nous avez dit en ce qui concerne les questions orales que les questions étaient écrites et qu'il y avait des réponses écrites.

J'en viens à la question n° 5. Nous sommes cinq à avoir posé cette question depuis la Suisse : Messieurs CAPELLI, OLIVIERO, KAUB, VINET et moi-même. En ce qui concerne la réponse, nous n'en avons pas ; alors serait-il possible d'en avoir une ? Car, quand je lis la dernière ligne :

Ces demandes seront examinées par le ministère des Affaires étrangères avec la plus grande attention dans les semaines à venir.

J'ai peine à imaginer que ce soit... Il n'y a pas de réponse. On nous dit :

En conséquence, le consulat général de Genève a fait des propositions d'aménagement...

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre à la question de Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis d'accord avec vous : la réponse est un peu succincte et je vais vous en donner une plus complète si vous voulez. Cela vous convient-il ?

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Oui, mais j'aimerais avoir la réponse plus complète.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Si vous me laissez parler, je vous donnerai une réponse plus complète.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Eh bien d'accord : alors je vous écoute.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est pour cela que je voulais vous répondre. Il s'agit de la restructuration du réseau consulaire en Suisse — Genève, c'est est en Suisse.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Ça, tout le monde le sait.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui... Vous demandez quels moyens — et c'est une question parfaitement légitime — la DFAE compte mettre en oeuvre pour que le consulat général soit en mesure d'améliorer l'accueil du public au téléphone, en personne, d'organiser un accueil sur rendez-vous, etc. C'est tout à fait important.

Je rappelle que la restructuration du réseau consulaire en Suisse a commencé il y a longtemps. Elle se traduit aujourd'hui par l'existence de deux circonscriptions : les consulats de Zurich et de Genève qui ont la charge d'administrer 160 000 compatriotes inscrits au Registre des Français établis hors de France.

Genève se place donc, par la taille de sa communauté française, effectivement au premier rang des postes consulaires dans le monde, avec 127 000 inscrits. C'est le chiffre de novembre 2005 : il est relativement récent.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Oui, oui ; on est d'accord.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Et c'est effectivement un défi pour le ministère des Affaires étrangères et pour l'équipe du consulat général en place à Genève.

Le rattachement de trois cantons — Fribourg, Jura et Neuchâtel — à la circonscription de Genève en juillet 2005 s'est accompagné d'un renfort en personnel par redéploiement, c'est-à-dire que l'on a pris du personnel ailleurs et par des aménagements de locaux pour accueillir les nouveaux agents.

Aujourd'hui, on compte 42 agents, non compris le service des visas qui emploie de son côté 14 personnes, et non compris les 4 agents de service. Ce sont donc 42 agents qui se consacrent à l'administration de la communauté française ; cela correspond à un ratio de 3 025 administrés, si l'on peut dire, par agent.

La priorité de l'équipe actuellement en place réside effectivement dans l'accueil du public et celui-ci est en cours d'adaptation et d'amélioration sur plusieurs plans :

- Un changement du standard téléphonique est à l'étude : il permettra d'offrir plus de possibilités de traitement des appels entrants, sous réserve que l'effectif ait la capacité de traiter un plus grand nombre d'appels en direct.

- Le site Internet du poste constitue, je trouve, un excellent outil d'information. Le chef de poste s'applique aujourd'hui à développer l'aspect de communication de ce site : il a ouvert un blog ; la mise à jour de nouveaux liens et un effort de convivialité des rubriques constituent aussi un objectif permanent de l'agent qui est chargé de la communication et de l'information du poste.

- Une offre de rendez-vous : les 10 agents chargés du Registre des Français reçoivent du public bien au-delà de l'horaire affiché (à 14 h 45 et à 15 h 15). Cette offre de rendez-vous a été mise en place en novembre dernier. Elle est gérée par le poste ; elle allonge en réalité la plage de réception du public : elle permet à 100 personnes par semaine d'être reçues sur rendez-vous. Le public est informé de cette possibilité par le site Internet, par les agents du standard et l'utilisation de ces plages horaires s'avère assez satisfaisante au bout de trois semaines, temps depuis lequel nous avons commencé cette expérimentation.

- Enfin, le poste limite autant que possible l'obligation de comparution personnelle — c'est également un objectif important — notamment pour la remise des titres d'identité comme la carte nationale ou les passeports. La possibilité offerte par les instructions d'adresser ces documents par la poste, lorsque les conditions locales de sécurité sont remplies — ce qui est le cas avec la poste suisse a priori —, est systématiquement utilisée.

Le développement du réseau des consuls honoraires est à l'étude. Dans un premier temps sont programmées ce que nous appelons des audiences foraines dans les capitales de cantons : la première pourrait avoir lieu à Lausanne, vraisemblablement en janvier.

Des incidents surviennent certainement, qui doivent être gérés, au guichet du service Visas par exemple où la tension peut monter assez rapidement. Nous faisons donc une expérimentation avec la mise à disposition du public d'une fiche de commentaires et observations sur la qualité de l'accueil. Une affichette indique au public qu'il a la possibilité de faire des

commentaires écrits sur la qualité de l'accueil, et les agents sont très fortement invités à remettre cette fiche dès que le ton monte un peu aux guichets.

Pour réduire autant que faire se peut les délais d'attente au service des Visas, un certain nombre de mesures de confort sont prévues. Par exemple, cette semaine nous installons un téléviseur dans la salle d'accueil du public. En comparaison, l'accueil des Français est plus raisonnable ; ce qui ne veut pas dire qu'un récepteur de télévision ne sera pas installé aussi, parce que ce sera le cas. Je reconnais que ce sont des mesures un petit peu marginales. Sans être essentielles, elles peuvent aider.

Le budget du personnel du poste au titre de 2006 fait l'objet d'un vrai déficit - d'un vrai déficit - pour le pôle chargé de la gestion et de la comptabilité, qui ne relève pas directement de mon programme, et pour le pôle social, je le reconnais, aussi. Nous examinerons, j'examinerai, la DFAE examinera donc avec toute l'attention voulue la meilleure façon de répondre aux attentes du poste et du public dans ce domaine.

Je ne cache pas du tout qu'il faille effectivement observer le fonctionnement du poste de Genève avec beaucoup d'attention, vous l'avez compris. Et d'ailleurs pas seulement celui de Genève : l'ensemble du réseau consulaire en Suisse plus largement.

Le bâtiment actuel n'est peut-être plus adapté aux tâches du poste ; le Consul général recherche un plateau de bureaux adapté aux tâches administratives, qui présenterait les caractéristiques d'un établissement recevant du public (ERP), et ce nouvel espace devrait offrir, outre un accès plus aisé par les transports urbains, de meilleures conditions d'accueil du public et des agents.

Nous ferons en 2006 un premier bilan de la restructuration de ce réseau — qui quand même a changé il n'y a pas très longtemps : il est donc peut-être un peu tôt, mais nous allons réaliser ce bilan en 2006 —, pour introduire l'électronique dans la biométrie, dans la délivrance des documents administratifs. Donc, de toute façon et indépendamment de ce qui se passe en Suisse, beaucoup de changements arrivent en 2006. L'objectif est de pouvoir vous faire un compte rendu assez complet ici, à l'Assemblée des Français de l'étranger, par exemple lors de la plénière, pour faire le point sur ce chantier qui est tout à fait important.

Je reconnais que la réponse écrite était un petit peu succincte et qu'elle méritait des développements oraux plus poussés, que j'ai essayé de faire.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Merci, Monsieur le Directeur. Mais si la réponse orale a été plus longue, il n'y a toujours pas de réponse, que l'on soit bien clair : il y a des promesses, mais il n'y a pas de réponse. C'est une réponse diplomatique, point.

Vous avez participé à la disparition de Lausanne, vous-même comme tout le monde ; enfin il y a des têtes pensantes qui ont participé à la disparition de Lausanne. On a ouvert un consulat à Berne ; on l'a fermé six mois plus tard. On a fait des transformations à Genève déjà pour 1 M d'euros - pour 1 M d'euros - et on se retrouve à la case départ. Et on nous fait des promesses.

Alors là je m'adresse là au Président : Monsieur le Président, si Monsieur Nicolas METTRA, Consul général à Genève, pouvait s'exprimer, cela intéresserait l'Assemblée, je pense, parce que c'est lui qui aujourd'hui rencontre les problèmes ; c'est lui et personne d'autre ; et ce n'est pas à lui qu'il faut faire porter le chapeau.

Monsieur le Président

L'Assemblée prend acte de votre déclaration, Monsieur POUTRIEUX.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Cela vient d'être dit, Monsieur le Président, et je serai très bref. Monsieur le Directeur, vous nous avez fourni une réponse très détaillée, très circonstanciée. Mais il n'empêche - et je rejoins en cela Monsieur POUTRIEUX - que la fermeture du consulat de Lausanne pèse dans tout ce qui a été dit aujourd'hui et qu'elle n'aurait jamais dû intervenir.

(Applaudissements.)

Question orale n° 4 de Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription de Bruxelles, relative à la réouverture de l'agence consulaire d'Arlon

Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription de Bruxelles

J'ai posé une question sur la réouverture d'une agence consulaire à Arlon. Je ne suis pas du tout satisfaite de la réponse, qui est une non-réponse. Les 2 000 Français d'Arlon vous demandent la réouverture d'une agence consulaire et on me répond qu'en effet l'agence consulaire est fermée. Je suis d'accord (*réactions dans la salle*). Je suis d'accord avec vous ! Elle est fermée.

Je voudrais tout de même insister sur l'ouverture de ces agences consulaires au moment où l'on réorganise en Belgique et partout dans le monde le réseau consulaire. Le consulat de Liège est devenu un consulat d'influence ; ses effectifs ont été réduits de manière drastique et le rôle des Consuls honoraires reste très important, en particulier dans des pays d'Europe. Alors je me permets d'insister et de demander la réouverture de ce consulat honoraire.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT sur ce point.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je voudrais réagir à cette question de ma collègue SIMON de Bruxelles. Arlon est éloignée de 22 à 23 km de Luxembourg par l'autoroute, et je pense qu'il y a peut-être un gisement de réflexions quant à faire des opérations, régaliennes je ne sais pas, mais pour des immatriculés français à Arlon, dont beaucoup travaillent d'ailleurs à Luxembourg, vous le savez aussi bien que moi, et ils peuvent se déplacer à l'occasion de leur travail au consulat de Luxembourg. Or, celui-ci n'est pas compétent pour un certain nombre de pièces les concernant. Et c'est là que, à mon avis, dans les sites transfrontaliers, il y a un gisement d'économies, de réflexions et de travail pour pouvoir améliorer le service quotidien.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

On peut répondre assez facilement, parce qu'à plusieurs occasions, mes collaborateurs et moi avons expliqué devant cette Assemblée nos objectifs : ils vont exactement dans le sens que vous dites et pas seulement pour les frontaliers, mais en général : avec le système d'administration consulaire informatisée — nous avons commencé : nous disposons du socle juridique, nous avons le Registre des Français établis hors de France, la liste mondiale — avec RACINE, le réseau d'administration consulaire informatisée, qui entre en application en 2006, nous pourrions faire exactement ce que vous dites.

Donc en fait, nous sommes bien d'accord : nous visons cet objectif, nous l'avons identifié il y a plusieurs années. Cela demande des moyens : nous nous les donnons. Pour les trouver, il faut aussi fermer quelque part. Tout se tient donc — question précédente.

Quant aux Consuls honoraires, je suis d'accord : la réponse reste un peu courte. On ne peut pas, sur un simple coup de baguette magique, ouvrir et fermer des consulats honoraires. C'est aux Ambassadeurs de faire des propositions puis de les soumettre.

Pour ma part, je serais tout à fait heureux de voir un nouveau Consul honoraire arriver à Arlon pour autant que l'Ambassadeur le propose. Il faut trouver un Consul honoraire. Le consul honoraire actuel a démissionné et nous serions très heureux d'en avoir un autre. Ces choses-là ne se décrètent pas sur un coup de baguette magique ou à coups d'arrêtés publiés au *Journal officiel* ; il faut trouver les bons Consuls honoraires, c'est important.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je voudrais répondre à l'intervention de mon ami Francis HUSS : en aucun cas en parlant des bourses...

Monsieur le Président rappelle à Monsieur SAVERY que ce sujet est clos. (Réactions dans l'assemblée) ; puis il donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Monsieur le Directeur, concernant le consulat général de France à Genève, je vous remercie pour la réponse quand même assez détaillée que vous avez apportée. Je pense tout de même que l'on doit rappeler que ça a été une opération assez douloureuse et anormale sur le plan de la concertation. Cette concertation nous aurait permis de faire de réelles économies.

Je rappelle que le loyer de la chancellerie détachée a couru pendant neuf mois à raison de 4 000 euros par mois. Une étude plus approfondie et une concertation avec les élus auraient permis de maintenir la chancellerie détachée de Lausanne, qui dans le cadre de la deuxième restructuration, aurait constitué un relais quand même assez important pour Neuchâtel, Jura et Fribourg.

Les économies qui avaient été prévues à Berne, où l'office de poste attendant avait été racheté, ne sont pour l'instant pas réalisées puisque le service commercial refuserait de déménager. Je clos ce chapitre du consulat général de France à Genève.

Question orale n° 7 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux certificats de vie

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je prends acte de la réponse qui a été apportée à ma question orale n° 7 sur les certificats de vie, où l'on dit que l'on va étudier la proposition qui est formulée dans le cadre de l'Union européenne de faire délivrer les certificats de vie par les organismes de Sécurité sociale.

Question orale n° 14 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne, relative aux accords bilatéraux Suisse-UE et aide sociale

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

J'en viens rapidement à mon autre question : je prends également acte de la réponse à la question 14. J'attendrai bien encore quelques semaines puisque le CLEISS me doit une réponse depuis un an et que la CNAV ne répond pas à mes mails répétés.

Venons-en à la petite remarque que vous avez faite : la question orale de Jean-Pierre CAPELLI, reçue le 9 décembre 2005. A mon avis, il est inutile et il n'est pas élégant de votre part de préciser que vous avez reçu cette question le 9 décembre ; car je l'ai envoyée dans les temps, mais c'était dû à l'interruption de la messagerie puisque le site était fermé jusqu'au 12 décembre : ce n'est donc que le lendemain matin que, après conversation avec Monsieur FRAGOSO, j'ai envoyé un fax avec la question. Ce n'est donc pas très élégant vis-à-vis de moi d'avoir précisé que cette question a été reçue le 9 décembre. Voilà ; c'est tout, j'en ai terminé. Merci.

Question orale n° 16 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative aux bourses d'excellence

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Je voudrais aborder deux questions : d'abord la question orale n° 16 concernant les bourses du mérite. J'ai une réponse, là ; mais je dois constater que, dans les faits, cela ne fonctionne pas. D'une part, les établissements franco-allemands ont du mal à attirer l'attention des élèves en question sur l'existence de ces bourses sociales pour l'enseignement supérieur ; et, d'autre part, le CROUS de Strasbourg considère que les établissements franco-allemands ne figurant pas sur la carte scolaire française, ils n'ont pas à bénéficier de l'attribution de ces bourses du mérite.

C'est pour cela que j'ai vu, par exemple, le cas d'une jeune fille titulaire d'un baccalauréat avec mention très bien qui n'a pas pu avoir droit à cette bourse. J'aimerais donc que l'on attire l'attention du CROUS de Strasbourg sur la légitimité de la demande de ces élèves Français ayant obtenu le bac avec mention très bien au lycée franco-allemand pour déposer une demande de bourse.

Question orale n° 8 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la lutte contre la grippe aviaire

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

J'aurais encore une remarque à faire sur une autre question : il s'agit de la question n° 8 sur la grippe aviaire. Je m'étonne un petit peu que le réseau de médecins référents qui est organisé exclue pratiquement dans les dispositions actuelles l'Union européenne.

Je m'en étonne, parce que, d'une part, la grippe aviaire ne va pas faire halte aux frontières de l'Union européenne et que, d'autre part, les systèmes sanitaires des différents pays de l'Union européenne ne sont quand même pas toujours comparables.

De plus, quand on parle de la mondialisation d'une maladie ou d'une épidémie, on ne peut répondre à cela que par un réseau mondial de veille ; je m'interroge donc sur la pertinence d'exclure les pays de l'Union européenne de ce système de veille.

Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je voudrais d'abord relever l'observation de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI : il n'y a rien d'inélégant — en tout cas, ce n'est pas l'intention de l'administration que d'être inélégante et, puisqu'il a utilisé cet adjectif, je me vois dans l'obligation d'expliquer pourquoi sa question n'a pas pu faire l'objet d'une réponse : c'est parce qu'effectivement, elle est arrivée, elle a été reçue par l'administration le 9 décembre 2005 ; c'était vendredi dernier si je ne me trompe.

C'était une façon pour l'administration d'expliquer, enfin de tenter d'expliquer, bien maladroitement, pourquoi elle n'a pas eu le temps d'y répondre. Voilà. Ce n'est pas une question d'être inélégant ; ce n'était pas l'intention et je ne suis pas tout à fait convaincu que cela enrichisse le débat. Une réponse écrite sera apportée à Monsieur CAPELLI dans les prochaines semaines puisque, effectivement, nous avons bien reçu sa question.

Concernant la question sur la grippe aviaire, tout à fait : on peut considérer exactement ce que vous dites. Il se trouve que le gouvernement français a décidé — et cela a été publié ainsi début septembre — de demander à nos Ambassadeurs dans les pays de la catégorie dite à risque majeur de désigner des médecins référents, dans ces pays.

Ce qui a été fait : nous les avons réunis à Paris avec la direction générale de la Santé pendant plusieurs jours ; il y a eu des séminaires de formation : on s'en occupe de manière tout à fait sérieuse et attentive pour nos communautés françaises situées dans les pays les plus menacés, définis dans une liste arrêtée par le Gouvernement. Et nous, nous travaillons dans ce cadre.

On peut bien entendu considérer que les Français d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie peuvent craindre aussi une pandémie, les Français de France également. Nous sommes tout à fait d'accord.

Il y a deux niveaux de travail : il y a le niveau opérationnel et il y a toutes sortes de considérations parfaitement légitimes : il y a les Français d'Australie, les Français du Canada, etc. Je suis bien d'accord.

Et même, pour affiner le raisonnement — nous n'avons pas beaucoup de temps — on peut considérer qu'à l'intérieur de l'Union européenne, il y a plusieurs catégories de pays plus ou moins bien équipés où les Français peuvent se sentir effectivement plus ou moins en sécurité. Très bien : une fois qu'on a dit cela, nous sommes d'accord. Le problème, c'est qu'il faut travailler et on commence par les pays les plus menacés — à tort ou à raison - mais c'est ainsi. Je regrette, excusez-moi.

Question orale n° 2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative aux listes électorales militaires de Saarbrücken et de Stuttgart

Madame Martine SCHOEPPNER

Je voulais simplement apporter un complément d'information sur une question qu'a posée justement ma collègue concernant les militaires, puisque j'avais déjà soulevé le problème — Monsieur MUCETTI acquiesce — au mois de septembre, après en avoir parlé avec le colonel OBERTAUX qui était en poste à l'époque. J'ai vu son successeur le général PAGET dès son arrivée ; et une information a bien été diffusée dans tous les régiments.

Le problème — nous en avons parlé à plusieurs reprises — se situait au niveau du consulat qui demandait aux gens de se déplacer, etc., et qui désormais — je crois que vous avez mis les choses au point — accepte les inscriptions par Internet.

Je rappelle quand même que, pour ceux qui arrivent après la clôture de la liste électorale, des dispositions spéciales font que, dans certains cas, on peut encore être inscrit sur les listes électorales. Cela paraît devoir en voie de règlement. Je m'étonne donc un peu de la question parce que j'en avais parlé à la commission des Bourses devant ma collègue.

Monsieur le Président invite Madame Nadine FOUQUES-WEISS à intervenir très rapidement.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Très rapidement, je souhaitais simplement que ces dispositions spéciales soient actées et qu'elles soient écrites dans le débat ; et je pense que c'est dans l'intérêt de tout le monde. Ce n'est pas pour faire une demande redondante.

Monsieur le Président

Elles le sont automatiquement, Madame. Elles le sont automatiquement. Madame la Sénatrice GARRIAUD-MAYLAM, vous avez la parole.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

J'arrive un peu tard dans le débat : je voulais juste réagir à ce qu'avait dit François BARRY DELONGCHAMPS à propos des Consuls honoraires parce que je dois témoigner du travail que font les Consuls honoraires partout, et en particulier dans les pays où vit une très importante population française, où les charges sont absolument considérables.

Vous parliez de la difficulté de trouver un Consul honoraire : je crois que cette difficulté ne va cesser de s'accroître si nous ne simplifions pas les procédures, si nous n'essayons pas d'alléger leur travail.

Il y a un exemple que vous connaissez à Birmingham, deuxième ville de Grande-Bretagne, où nous avons un Consul honoraire absolument remarquable, un avocat binational qui faisait un travail fantastique, mais qui a été obligé de démissionner ; la charge était trop lourde.

Je crois donc qu'il y a là une vraie réflexion à mener et un vrai effort à faire dans ce sens ; sinon, nous aurons des difficultés de plus en plus grandes, notamment du fait de la fermeture des consulats.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT sur ce point pour apporter une précision.

Monsieur Pierre GIRAULT

Très brièvement, Monsieur le Président ; merci infiniment. Il en est des Consuls honoraires comme des hommes et des femmes dans l'humanité : il y a d'excellents Consuls honoraires et il y en a d'exécrables ; il y en a qui ont confondu leur rôle de militant politique. Enfin, il y a de tout. Je suis désolé : j'ai vécu personnellement des Consuls honoraires qui vraiment auraient dû être autre chose que Consuls honoraires.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Question orale n° 3 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne, relative à la comparaison des signatures

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne

Je ne reviendrai donc pas sur la réponse à la question 15 sur les bourses scolaires puisqu'elle a déjà fait l'objet d'un long débat, et je remercie Monsieur le Directeur de bien vouloir s'occuper de ce point.

En revanche, je reviendrai sur la question n° 3 qui concerne la comparaison des signatures. Vous m'avez donc répondu ; je vous en remercie. Mais j'aurais quand même une question à poser : comment allons-nous comparer la signature des jeunes que nous avons inscrits automatiquement sur les listes, ceux qui auront 18 ans jusqu'au 31 mars et qui n'auront donc pas procédé à une inscription physique, puisqu'ils vont recevoir le matériel électoral et qu'ils ne seront pas venus ? Merci, Monsieur.

Monsieur Serge MUCETTI

Je dirais que la réponse qui me vient à l'esprit spontanément est la suivante : la demande de vote par correspondance s'exprime soit par courrier, soit par déplacement au poste ; nous aurons donc déjà un élément, en tout cas une occasion, pour demander à ce nouvel électeur de déposer sa signature.

Question orale n° 6 de Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles, relative à la domiciliation d'une association française dans un consulat de France

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Je voudrais parler de la question orale n° 6 que j'ai posée à l'administration. Il s'agit en deux mots pour nos collègues du changement de la réglementation concernant les associations en Belgique qui a amené la plupart des associations en Belgique à revoir leur statut. C'était en particulier le cas d'une association de Français, fonctionnaires des communautés européennes, qui souhaitent développer cette association sous le régime de la loi de 1901.

Le siège de cette association serait donc en France dans ce cadre, et un centre d'opérations serait créé en Belgique. Nous souhaiterions pouvoir domicilier ce centre comme l'y autorise la loi belge, bien entendu, au consulat général de France à Bruxelles.

Nous avons reçu des réponses un peu différentes selon nos interlocuteurs, et finalement un accueil favorable de la part du Consul général de France à Bruxelles. J'ai lu la réponse qui nous a été faite par l'administration ; j'en prends acte. Mais on indique que

... le régime de domiciliation d'une association dans un poste consulaire est flou et mérite effectivement d'être précisé.

D'une part, je souhaiterais avoir une réponse le plus rapidement possible à cette question et, si c'était possible, si je ne peux pas l'avoir aujourd'hui, l'obtenir directement par les voies habituelles, soit par mail, soit par courrier.

D'autre part, puisque la question est floue, c'est donc il n'y a pas d'opposition, je dirais, de principe ni juridique à une telle domiciliation ; et, dans ce cas-là, je souhaiterais que l'on puisse interpréter la réglementation de la façon la plus positive en ce qui concerne notre association.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole au dernier intervenant, Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG

Je ferai juste deux observations rapides.

Concernant les Consuls honoraires, je pense que le vrai problème est celui de l'indemnisation des frais qu'ils ont à l'occasion de ce travail ; je ne développe pas cette idée-là, mais je crois que c'est cela le fond du problème.

Sur la question relative à la grippe aviaire, je voulais vous remercier pour la réponse. Entre-temps d'ailleurs, j'avais pu, par un contact avec Madame LEBIHAN, rencontrer Monsieur ROMATET qui a été chargé d'une mission spéciale. Et je crois qu'il y a là un travail très profond et très complet qui a été fait par le ministère des Affaires étrangères, en liaison avec le système interministériel du gouvernement français.

Donc d'une certaine manière, nous avons des éléments rassurants. Je crois que c'est important que nous les fassions connaître à nos communautés, surtout à nos communautés françaises en Asie qui se posent évidemment des questions ; et je crois qu'il est important que nous fassions circuler cette information. Merci en tout cas du point sur cette question.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Président

Cette intervention clôt le débat sur les questions orales.

Je voudrais faire une annonce : la réunion du groupe de travail Communication va avoir lieu à 12 h 45, c'est-à-dire tout de suite, en salle 7 : elle concerne Messieurs BONIN, VILLARD, Madame HIRSCH, Madame CHAABAN, Monsieur MICHON, Madame CHARVERIAT, Madame SCHMID, Monsieur BRIGNOLI, Madame AUCLAIR, Madame FOUQUES-WEISS et Monsieur VILLAESCUSA. Donc mes chers collègues, vous venez d'être nommés ; rendez-vous en salle 7 immédiatement.

De la salle

(Commentaires hors micro.)

Monsieur le Président

Les travaux recommenceront à 14 h 30. Merci.

La séance est suspendue à 13 h 00.

La séance reprend à 15 h 00, sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, deuxième Vice-Président.

Monsieur le Président invite les conseillers à s'asseoir. Il précise que l'on reprend les travaux avec une demi-heure de retard et, de ce fait, il a l'impression que la pause va être supprimée ; on verra où on en est à ce moment-là dans les travaux.

Monsieur le Président

Nous commençons avec une demi-heure de retard, je le répète, le point d'information sur la réunion du groupe de travail de l'Assemblée au ministère de l'Économie et des Finances.

POINT D'INFORMATION SUR LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT ; il l'invite à rejoindre la tribune (très brefs applaudissements).

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer avec concision de vous faire part de l'avancée de nos travaux dans le domaine de la fiscalité et dans le domaine des retraites africaines non payées à nos compatriotes. J'imagine que, sur ce point, Madame BRISEPIERRE, à qui vous donnerez la parole je suppose Monsieur le Président, sera appelée à nous donner quelques informations.

1. LA FISCALITE

Je voudrais tout d'abord dire à l'Assemblée, maintenant que nous arrivons à un point d'évolution important — je parle de la fiscalité : je ne parle pas des retraites africaines parce que c'est un sujet très concis, très particulier, qui a évolué —, que la fiscalité des Français expatriés était un des sujets sur lesquels, depuis des décennies, nos assemblées représentatives des Français de l'étranger, notre Conseil supérieur (puisqu'il s'appelait comme cela à l'époque), les associations représentatives (que ce soit l'UFE ou l'ADFE) avaient le moins obtenu de résultats.

Pourquoi ? Parce que — je parle sous le contrôle de mes amis parlementaires ici présents — Bercy est une forteresse ; parce que, dans cette forteresse, les parlementaires ont le moins d'actions envisageables ; et que donc, nous patinons, soyons clairs, dans nos revendications.

Je passe très rapidement, parce qu'il ne faut pas répéter ce que l'on a dit précédemment. Vous savez que c'est par un contact personnel avec Nicolas SARKOZY alors qu'il était Ministre des Finances — j'entends bien Ministre des Finances — lui demandant de venir devant l'Assemblée des Français de l'étranger, que nous avons obtenu cette visite, au cours de laquelle un certain nombre d'entre nous l'avons interpellé sur ces deux sujets importants. Et nous avons déjà préparé les thèmes d'intervention.

Il a accepté cette réunion de travail ; il l'a présidée quelque quatre ou cinq jours avant de quitter son ministère à Bercy pour le ministère de l'Intérieur ; et donc cette commission s'est mise en place.

Elle a été limitée dans un premier temps, avec un certain nombre de parlementaires, de Présidents de groupe ; puis elle a été étendue, vous le savez, aux Présidents de commission : je pense à Didier LARTILLEUX pour la commission des Affaires fiscales et financières ; je pense à Guy SAVERY pour les Affaires sociales, et je pense bien entendu aux Vice-Présidents : et mon voisin BONIN a été très présent puisqu'il représentait le collège des Vice-Présidents, aux réunions de travail qui ont eu lieu.

Paulette BRISEPIERRE, qui avait pris une part déterminante dans les retraites africaines, a participé à nos travaux ; Madame LEPAGE dans un premier temps, remplacée par Madame Monique CERISIER-ben GUIGA dans un deuxième temps également. Et nous nous sommes tous retrouvés autour de hauts fonctionnaires à Bercy — j'ai bien dit de hauts fonctionnaires, avec la tête de hauts fonctionnaires à Bercy (ce n'est pas désagréable à leur égard) — qui nous ont entendus dans nos revendications et dans les sujets que nous abordions. Nous avons cheminé un peu lentement, mais nous avons cheminé sûrement.

Je ne m'étendrai pas sur la dernière réunion qui a eu lieu à Bercy, il y a un peu plus de 15 jours, presque trois semaines, ni sur le compte rendu que ma collègue Monique CERISIER-ben GUIGA a fait très rapidement, ni sur le rectificatif que je vous ai envoyé à tous.

Pourquoi est-ce que je ne m'étendrai pas ? C'est parce que Monique CERISIER-ben GUIGA a eu la correction, je dirais la délicatesse de m'appeler en me disant : C'est vrai, Jean-Pierre, que le compte rendu est partial, qu'il n'aurait pas dû d'ailleurs être diffusé à l'ensemble des représentants des Français de l'étranger. Je dois dire que Monique CERISIER-ben GUIGA a été d'une très grande correction, en corrigeant le propre envoi qu'elle avait fait ; je considère donc l'incident comme clos. Et je vous ai moi-même fait un compte rendu détaillé.

J'en arrive aux résultats : c'est là que, je l'imagine, vous m'attendez. C'est-à-dire, qu'avons-nous obtenu ?

Sur la fiscalité, je serai limité. Dire que les avancées sont colossales, non, non. Franchement non. Je ne m'y attendais pas à Bercy. Mais nous avons gagné sur certains points, et nous avons obtenu un certain nombre de choses.

Mon attention avait été attirée sur le problème des *déclarations* et sur celui du *paiement des impôts* pour les Français expatriés. C'est un des premiers sujets que j'ai abordés lorsque nous nous sommes réunis ; il a été enregistré par les fonctionnaires des Finances qui ont bien voulu prendre en compte cette observation. Et, vous le savez pour avoir lu ma note : un report prend en compte les délais d'acheminement de nos compatriotes Français de l'étranger tant dans leurs déclarations de revenus que dans le paiement.

Et vous savez donc que ce délai est fixé :

- au 15 mai pour l'Europe et le Bassin méditerranéen,
- au 31 mai pour l'Afrique et l'Amérique du Nord,
- au 15 juin pour l'Amérique Centrale du Sud,
- au 15 juillet pour le reste du monde,
- et qu'un délai supplémentaire d'un mois semble acquis pour le paiement de nos compatriotes Français de l'étranger.

Cela vous paraîtra peut-être une chose mineure mais cela permet d'éviter les 10 % de majoration auxquels étaient contraints les représentants des Français de l'étranger pour n'avoir pas produit leur déclaration en temps utile.

J'ai abordé ensuite, avec l'appui de mes amis, le problème de la *dénomination de l'habitation principale en France*. C'est un vieux sujet de revendication de nos compatriotes qui trouvaient injuste qu'un bien immobilier, hérité quelquefois de leur famille, qu'ils avaient acquis par des emprunts, etc., soit considéré comme une résidence secondaire. Il y avait un problème de dénomination.

Nous ne sommes peut-être pas des puristes absolus, mais cela nous choquait profondément que ce problème de résidence secondaire pour la résidence des Français de l'étranger soit ainsi désigné. D'autant que mon prédécesseur au Sénat dans les années 70, il y a 25 ans, avait obtenu en matière d'impôts pour les plus-values que la résidence en France des Français de l'étranger soit considérée comme résidence principale.

Après une discussion, nous avons donc trouvé un consensus sur l'habitation unique en France des Français de l'étranger. Je ne sais pas si cela convient à tous. Il était difficile, car vous devez savoir que, dès que l'on touche au problème de la résidence des Français de l'étranger, Bercy nous objecte que, par voie d'assimilation, par des règlements à la fois communautaires européens, des règlements qui remontent à l'Organisation des Nations unies, à partir du moment où l'on est non-résident, on se trouve dans la même situation que des étrangers qui possèdent des résidences en France.

Cela vous choquera probablement, chers amis, et vous vous demanderez : Mais comment ? Le bien que j'ai hérité de ma famille, que j'ai acquis, etc. Mais c'est comme cela : c'est la législation mondiale, c'est la législation européenne et nous y sommes confrontés ; et les fonctionnaires de Bercy ne se sont pas privés d'aborder ce sujet.

Le problème des plus-values de cession de l'habitation en France, c'est-à-dire de l'habitation des Français de l'étranger, a été examiné. Il a fait l'objet de longues discussions. Nous avons obtenu, je l'ai répété, par mon prédécesseur que l'habitation principale en France d'un Français de l'étranger soit considérée comme sa résidence principale, c'est-à-dire exonérée de plus-values.

Petit à petit — et c'est très propre à l'administration du ministère des Finances et de Bercy —, on n'a eu de cesse de reprendre ce qui avait été acquis lors d'une séance du Sénat et de revenir, en modulant par des décrets, cet acquis qui avait été obtenu.

Nous avons donc mis les choses au point et vous avez lu dans le document que je vous ai envoyé que les Français vivant à l'étranger seraient exonérés de plus-value lors de deux ventes successives, à condition qu'un intervalle de cinq ans sépare ces deux cessions — il est vrai que l'on ne peut pas jouer les ventes de résidences principales exonérées de plus-value continuellement —, à condition qu'ils aient été résident fiscal en France pendant au moins deux ans depuis leur naissance. J'ai bien dit : depuis leur naissance. Autrement dit, si un Français de l'étranger a résidé en France depuis sa naissance pendant au moins deux ans, il se trouve dans ce cas.

Nous allons là aboutir à un amendement sénatorial commun, qui sera présenté lors de la loi de finances rectificative pour 2005, et qui sera présenté en première lecture le 19 décembre prochain, c'est-à-dire lundi prochain. J'ai donc demandé à mes collègues, quelle que soit leur appartenance politique, de bien vouloir cosigner cet amendement qui m'a été envoyé par le ministère du Budget, c'est-à-dire par le ministère de Monsieur COPÉ. J'ai reçu des accords favorables de tout le monde, à l'exception de Monsieur BIARNES.

Alors, je suis très gêné, je dois vous le dire : l'amendement va être déposé à 16 h, dans trois quarts d'heure ; c'est une date limite fixée par le Sénat. Si Monsieur BIARNES, à qui nous avons écrit, ne m'a alors pas répondu, je ne pourrai pas l'associer à l'amendement parce que c'est une règle sénatoriale et je ne peux pas associer quelqu'un qui n'a pas donné son accord à un amendement. Je tiens à le dire à notre Assemblée.

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles, je viens de vous le rappeler, les plus-values seront exonérées pour nos compatriotes Français à l'étranger. Il sera défendu à partir de lundi lors de la loi de Finances rectificative. Je le défendrai en premier devant mes collègues Sénateurs des Français de l'étranger qui pourront s'exprimer à titre personnel au moment où ils interviendront.

Il y a un problème qui me paraît vraiment très dérisoire : j'avais souhaité que cet amendement fût déposé par ordre alphabétique à la commission des Finances du Sénat, et Monsieur COPÉ souhaitait que ce soit en premier les Sénateurs ayant participé au groupe de travail sur la fiscalité qui en soient signataires.

J'ai demandé à mon attaché parlementaire de rappeler le ministère du Budget en disant que nous n'avions pas ces distinctions et que l'ordre alphabétique nous paraissait mieux. Je ne sais pas quel est le résultat ; mon attaché parlementaire ne m'a pas rappelé. Je voulais en tout cas que vous sachiez que je ne suis pas à l'origine de ce distinguo dans l'ordre des signatures qui me paraît un peu dérisoire.

Nous avons parlé, au cours de cette commission - à laquelle participaient, je le rappelle, Didier LARTILLEUX et Guy SAVERY au titre des présidences de commissions, et Antoine VALENZA qui avait succédé à notre collègue BONIN qui a, lui, été très présent au cours de ces travaux - sur les allègements fiscaux concernant les dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie.

Alors là, il s'est fait un consensus, quels que soient les Sénateurs en présence, pour dire qu'il était un peu curieux qu'ayant une résidence en France et alors que le coût de l'énergie était tellement élevé, on ne bénéficie pas de mesures d'allègement en matière de fiscalité pour ce sujet.

La représentation fiscale lors d'opérations successives de prélèvements fiscaux avait été abordée par moi-même. Vous savez que les textes réglementaires prévoyaient que, dans ce cas, les Français de l'étranger devaient désigner un représentant fiscal qui n'était pas leur notaire et qui les représentait moyennant des honoraires qui venaient grever, bien entendu, l'opération.

J'ai demandé si l'on ne pouvait pas en être dispensé. Nous avons été unanimes - j'entends les représentants des Français de l'étranger - et nous avons demandé que cette mesure soit levée ; et on a dit qu'elle ne serait levée — et c'est là que le ministère des Finances reprend pas à pas ce qu'il nous a accordé précédemment — seulement quand il n'y aurait pas de prélèvements fiscaux : les Français de l'étranger ne seront donc pas soumis à une représentation qui leur sera faite.

Le plan d'épargne en actions, dont nous avons été exclus, alors que Monsieur FILLON le présentait au Sénat, et qui a donc été l'objet de protestations de ma part en 2003 lors de la loi sur l'amélioration des retraites, a été abordé par Bercy directement — et nous ne pouvons que nous en féliciter — afin de faire disparaître l'obligation de fermer les PEA lorsque le titulaire quitte la France. Il y donc là une bonne volonté de Bercy spontanée.

Quant aux formalités administratives pour obtenir des exonérations de l'épargne en France des Français de l'étranger, c'est une initiative de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, qui a présenté cela lors de nos derniers débats. C'est une de ses interventions significatives ; le ministère du Budget s'est engagé à étudier la question.

Mesdames et Messieurs, voilà le compte rendu en matière de fiscalité sur les avancées que nous avons obtenues. Nous n'en avons pas terminé : sachez que nous avons prévu une prochaine réunion dont la date reste à fixer. Je vois Monsieur SAVERY qui a participé à nos travaux nous rejoindre et je m'en félicite.

2. LES RETRAITES AFRICAINES NON PAYEES

Concernant le deuxième volet, celui des retraites africaines non payées à nos compatriotes, vous savez que c'est un sujet irritant, vraiment désagréable. Pouvoir penser qu'un certain nombre de nos compatriotes, ayant vécu principalement en Afrique noire, ayant été obligés par des conventions en matière de Sécurité sociale à cotiser aux systèmes africains du Congo Brazzaville, du Gabon, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, étant obligés je dis bien de cotiser, ne perçoivent pas, même s'ils restent sur place, même s'ils rentrent en France, des retraites pour lesquelles ils ont cotisé.

Et les fonctionnaires de Bercy notamment traitaient cela très légèrement : bien entendu, la France doit bien payer les retraites aux Congolais qui sont rentrés au Congo ou qui restent en France ; elle doit bien payer les retraites aux Gabonais qui restent en France ou qui rentrent ; mais le fait que les Français qui ont cotisé ne perçoivent pas leur retraite les laissait parfaitement indifférents ou donnant une apparence d'indifférence.

Pas totalement peut-être puisqu'ils nous disaient que, par des moyens internationaux, ils essaieraient de faire pression sur le Fonds monétaire international ou sur d'autres points pour que ces retraites soient payées. Oui, oui, oui.

L'intervention dominante — et je souhaite que Paulette BRISEPIERRE exprime tout à l'heure son point de vue — a été celle du ministère des Affaires étrangères — et je m'en félicite : Monsieur ZOEL est ici présent — qui, avec détermination, a indiqué que cette affaire n'était plus tenable et que le ministère des Affaires étrangères était maintenant décidé, au-delà des protestations, des demandes et des requêtes, à faire pression de façon significative sur un certain nombre d'États africains ; c'est-à-dire que l'on ferait un prélèvement sur les aides qui seraient octroyées à ces États au prorata des retraites non payées à nos compatriotes.

Voilà un point déterminant qui a été avancé ; je voulais que vous le sachiez. Et Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, Monsieur ZOEL, Monsieur Gilles-Henry GARAUULT qui représentait le ministère des Affaires étrangères sont...

On me dit que ce n'est pas Bercy qui sous-estimait la situation mais le ministère des Affaires sociales. Je suis très heureux d'entendre cela ; mais écoutez, le fonctionnaire de Bercy, Monsieur SAMSON, qui a pris la parole lors de notre dernière réunion, après nous avoir expliqué combien il était intervenu auprès du Fonds monétaire international, combien il était intervenu dans les négociations fiscales avec les États, ne m'a pas paru animé d'une farouche détermination, contrairement à ce que je viens de dire en ce qui concerne les Affaires étrangères. J'ai mon franc-parler ; j'en suis désolé, mais il faut dire la vérité : c'est ce à quoi j'ai personnellement assisté.

Voilà, chers amis, ce que je tenais à vous dire. Bon ; c'est une avancée. Il nous reste des réunions de travail ; nous allons poursuivre. Mais enfin, la fiscalité de nos compatriotes expatriés, les retraites africaines ne sont plus inertes. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et demande, pour continuer sur ces travaux, à Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE si elle veut bien parler des retraites africaines.

Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Il n'y a pas grand-chose à ajouter à l'excellente présentation que vient de nous faire le Sénateur CANTEGRIT. Nous sommes très heureux d'être enfin arrivés à un début d'exécution. Depuis un certain nombre d'années, étant Rapporteur pour la commission des Affaires étrangères du Sénat du budget de l'aide aux pays en voie de développement, dans tous mes rapports, je demandais que l'on précompte sur les aides que l'on alloue à des pays étrangers les sommes qu'ils doivent à nos compatriotes pour des questions sociales. Et je dois dire qu'au paiement des retraites, j'ai ajouté celui des appointements dus à nos compatriotes Français par des sociétés d'État des pays concernés.

Pendant des années, quand j'en arrivais à ce sujet, les ministres regardaient voler les plumes, les oiseaux ou les mouches, mais je n'arrivais jamais à capter un regard pendant que j'en parlais. Pour la première fois, c'est Monsieur BARNIER qui a accepté, et il faut lui rendre hommage pour cela, — ce n'est pas tout à fait la même chose mais enfin le résultat est excellent — d'appliquer une conditionnalité aux aides que nous attribuons aux pays étrangers concernant les sommes dues à nos compatriotes pour des questions sociales. Donc il faut lui rendre cela ; c'est donc lui qui, le premier, a quand même vraiment apporté un début de solution à ce problème qui était vraiment irritant et extrêmement douloureux.

Les choses ont avancé : il y a ce groupe de travail mis en place à Bercy qui fonctionne remarquablement. Je ne m'étendrai donc pas dessus puisque le Sénateur CANTEGRIT l'a parfaitement décrit.

Il y a eu un petit problème, c'est-à-dire que le Ministère était un peu inquiet de l'avenir, en se demandant, s'il mettait le doigt dans l'engrenage en commençant à régler les sommes dues à nos compatriotes, ce que cela donnerait dans l'avenir. Et l'on a décidé de séparer cela en deux :

. le passé, qui serait réglé de cette façon, et

. l'avenir, pour lequel on demanderait - ce que nous avons déjà eu pour certains - des conventions avec les pays concernés pour qu'ils acceptent que les Français paient leurs cotisations sociales soit sur place, soit en France.

J'ai déjà signé deux conventions de ce type avec deux pays ; et nous allons essayer d'étendre cette mesure à tous les pays concernés parce que cela réglerait le problème pour l'avenir — je parle sous le contrôle de Monsieur ZOEL qui assiste à nos réunions — et cela permettrait peut-être de régler au plus vite le problème du passé.

Nous ne pouvons pas vous en dire beaucoup plus maintenant. Mais pour la première fois, le problème a été pris sérieusement en main ; nous avons été très aidés, et par Monsieur BARRY DELONGCHAMPS et par le ministère des Affaires étrangères dans l'ensemble, qui nous a vraiment beaucoup aidés. Et pour la première fois, nous sommes optimistes sur ce plan : le principe est décidé ; maintenant, il faut en trouver les formalités d'application, mais je pense que ce ne sera pas très long à mettre sur pied. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez nous les poser. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE et demande à Monsieur ZOEL s'il souhaite apporter des précisions.

Monsieur ZOEL

Ce ne sont pas vraiment des précisions ; je pense que tout a été dit par les deux Sénateurs. Je voulais juste peut-être dire deux choses sur la position du ministère des Affaires étrangères. Effectivement, à l'été 2004 sous Michel BARNIER, nous avons insisté auprès de Bercy notamment, de la "forteresse", pour que soit établi maintenant un lien entre les concours d'aide publique au développement envers les États africains et leurs engagements vis-à-vis de nos compatriotes, ce problème étant irritant, et même scandaleux.

La première année d'expérimentation n'a pas été tout à fait concluante, malgré les avancées auprès du FMI ou les lettres de Nicolas SARKOZY envoyées au Ministre congolais des Finances : un an plus tard, peu de choses ont changé.

Le Ministre des Affaires étrangères, comme il vous l'avait dit je crois d'ailleurs en septembre lors de votre session plénière, souhaite monter d'un cran, c'est-à-dire carrément désintéresser nos compatriotes directement à partir des crédits d'aide au développement en renonçant à faire du chantage, ce qui n'a pas l'air d'émouvoir beaucoup nos partenaires africains.

C'est donc la position qui a été réaffirmée lors de cette rencontre à Bercy entre le groupe de travail de l'AFE et Bercy par le cabinet du Ministre des Affaires étrangères : nous voulons désormais — c'est la position du Ministre — pouvoir désintéresser directement nos compatriotes, sans passer par les circuits des trésors publics africains ou des caisses africaines, et leur verser leur retraite avec comme gage financier les crédits d'aide publique au développement.

Cela dit, si c'est bien la position du ministère, clairement affirmée, il va falloir associer les efforts de l'AFE et ceux du ministère des Affaires étrangères lors des prochaines réunions du groupe de travail pour mettre en oeuvre et trouver les solutions techniques à cela. Le Ministère en a même d'ailleurs évoqué quelques-unes lors de cette réunion.

(Applaudissements.)

Questions-réponses

Monsieur le Président remercie Monsieur ZOEL et donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL

Je voudrais d'abord féliciter le groupe de travail sur la fiscalité et sur les retraites, ainsi que Jean-Pierre CANTEGRIT pour avoir réussi à ébrécher, après des dizaines d'années, le bunker de Bercy. C'est vraiment formidable, mais ce n'est qu'une brèche : il reste encore des chantiers importants à pourvoir dans une matière qui est un véritable maquis, dans lequel effectivement Bercy navigue avec beaucoup de facilité, mais qui est difficile à percevoir.

Je vais vous en donner deux exemples qui sont assez peu connus.

D'abord les notions de résidence et de non-résidence. En France et dans la plupart des pays d'Europe — mais pas aux États-Unis —, cette notion est un critère d'application territoriale ou non territoriale de la loi fiscale. Aux États-Unis, on applique un double critère : résidence et nationalité ; ce n'est pas le cas en France.

D'où la difficulté, d'ailleurs, de présenter des mesures qui concernent les Français de l'étranger qui, en définitive, si elles étaient cantonnées aux Français de l'étranger non résidents, seraient discriminatoires vis-à-vis des autres non-résidents, car probablement anticonstitutionnelles, en tout cas contre la Convention européenne des droits de l'homme.

Donc, tout ce qui a été dit sur les Français de l'étranger en parlant de cette brèche de Bercy ne doit concerner que les Français de l'étranger en tant que non-résidents, et tous les autres non-résidents, ce qui est une excellente chose.

Personnellement, en tant qu'avocat en principauté d'Andorre depuis maintenant 32 ans, cela fait 32 ans que je conseille aux Français, aux Espagnols résidant en Andorre et aux Andorrans d'Andorre de ne pas investir en France. Et chaque fois, cela me fait mal au ventre parce que, si effectivement cette mesure avait été mise en place depuis longtemps, le gain économique pour la France vis-à-vis de la "débunkerisation" de Bercy aurait été tellement positif pour la France que vraiment, on vivrait aujourd'hui dans un autre monde.

Donc ce travail que vous faites, qui est un travail important, un travail de pionnier qui vient de loin, est donc incroyablement positif pour l'économie française, dans le sens où vous êtes donc la partie visible de l'iceberg Français de l'étranger non-résidents pour tous les non-résidents. Et cela, c'est déjà une première complication qu'il faut comprendre dans ce système discriminatoire.

Il y a un deuxième niveau de discrimination que vous n'avez peut-être pas perçu, et cela c'est un peu de ma faute : j'aurais dû intervenir dans cette commission de travail. C'est qu'il y a non seulement les pays du monde dans lesquels les résidents

Français, donc les non-résidents en France, ont des conventions de non-double imposition avec la France (je crois que, sur 180 pays, il doit y en avoir à peu près 140), mais aussi tous les autres, dont notre modeste Principauté d'Andorre, qui n'en ont pas.

Il y a là une discrimination incroyable entre les Français, et donc les autres non-résidents, qui habitent ces pays et ceux qui vivent dans des pays comme l'Andorre car nous, Mesdames et Messieurs, quand nous avons un bien immobilier en France, qui peut d'ailleurs nous venir de successions ou du fruit de notre sueur, nous payons un impôt sur le revenu, qui est le revenu d'un loyer qui n'existe pas. C'est-à-dire que le fisc considère que, quand nous sommes détenteurs d'un bien en France, compte tenu du fait qu'il n'existe pas de convention de non-double imposition, nous sommes assujettis à un impôt sur le revenu pour un revenu que nous ne percevons pas.

Et nous nous trouvons alors bizarrement absolument défavorisés, comme Français mais également comme les résidents, par rapport à par exemple cette clientèle anglaise ou hollandaise qui achète toutes nos maisons de campagne dans la belle province française, simplement parce que eux n'y sont pas assujettis, ayant passé des conventions de non-double imposition.

C'est donc déjà un paramètre, et je voudrais que le comité de travail le prenne en compte. Nous nous sentons, en tout cas en Andorre mais dans bien d'autres pays aussi, absolument discriminés à cet égard, avec une perte de substance importante pour l'économie française, et d'autant plus imbécile — passez-moi l'expression — du point de vue de Bercy qu'en plus, les 40 pays dont on parle sont absolument insignifiants vis-à-vis des pays qui ont passé des conventions de non-double imposition.

Je pense donc que cela apporterait un bénéfice incroyable pour l'économie française. Mais même si c'était un coût, ce coût serait tellement insignifiant qu'il ne justifie pas cette discrimination.

Et pour vous dire combien les matières sont subtiles — et vous êtes dans un groupe de travail extrêmement complexe —, c'est qu'en plus, s'il y a des discriminations entre les pays qui sont ou non dotés de conventions de non-double imposition, dans les pays qui ont passé ces conventions, la teneur de ces conventions n'est pas la même et il y a des pays qui sont plus favorisés que d'autres.

Je vais vous donner un exemple bien concret qui va vous faire halluciner, comme il me fait halluciner. Si j'avais la chance d'être un Français résidant en Espagne en Navarre — je ne peux pas vous dire exactement la durée, mais ce serait au moins depuis 15 ans - et que j'investissais en France à travers une société espagnole de Navarre dans un bien immeuble, je pourrais décéder en Espagne ; et en Navarre, il n'y a pas de droits de succession — d'ailleurs, il n'en existe pas aujourd'hui en Italie.

Tout ceci pour vous dire que, du point de vue des Français de l'étranger en tout cas, qui sont des non-résidents, je le répète, il existe des situations de discrimination importantes, dont votre rôle, me semble-t-il, est d'y sensibiliser les gens de Bercy, d'une part pour qu'ils les corrigent, mais surtout pour que, d'autre part, en ouvrant cette brèche ils ouvrent la voie à ce qui apporterait une véritable prospérité économique d'investissement, dont la France est actuellement privée, et au préjudice en particulier des Français de l'étranger dont je suis. Voilà ; merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean PUJOL et donne la parole au Sénateur Robert Denis del PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Mon collègue Jean PUJOL a évoqué ce problème, qui est un vrai problème. Et je crois que nous allons y revenir dans le groupe : Jean-Pierre, je crois que ce sera à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion ; ce sera un des points qui viendront s'y ajouter.

Je voudrais revenir sur cette histoire d'amendement : personnellement, ça m'est égal d'arriver en dernier sur la liste ; si l'amendement est adopté, que tout le monde l'approuve et que cela passe, bravo pour tout le monde — mais peu importe.

En revanche, Jean-Pierre, je crois qu'il sera important de faire en sorte...

Monsieur le Président

Monsieur le Sénateur, le Sénateur CANTEGRIT souhaite vous répondre sur ce point.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Je voudrais, cher Robert, t'interrompre sur ce point parce que j'ai expliqué tout à l'heure que, pour une question que je ne comprends pas, nous avons déposé cet amendement par ordre alphabétique ; et Madame Audrey ARNOUX du cabinet de Monsieur Jean-François COPE a voulu que l'on suive un ordre en fonction des participations. Et je voulais dire à l'Assemblée qui est ici présente que Robert Denis del PICCHIA a eu l'élégance d'accepter, alors qu'il avait été proposé en n° 1, de se mettre derrière Paulette BRISEPIERRE. Je voulais que vous sachiez que Robert Denis del PICCHIA est un homme élégant, puisqu'il s'est remis derrière elle.

(Applaudissements.)

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

De toute façon, peu importe le classement. Ce que je voulais dire, Jean-Pierre, c'est que ce qui sera important concernant cet amendement, ce n'est pas le classement : c'est de le faire voter y compris par nos collègues, et qu'à l'Assemblée nationale, on ne nous crée pas d'ennuis, comme elle l'a fait à la commission paritaire pas plus tard qu'hier soir où elle nous a repris les 1,3 M d'euros que nous avons fait passer de l'autre côté à l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger, les faisant repasser sur un autre budget, le budget Internet du Ministère.

Je crois que c'est là qu'il va nous falloir, Jean-Pierre, être très durs pour que l'on ne nous joue pas ce tour à nouveau. Mais je crois que cela ne devrait pas poser de problème.

En fait, j'ai surtout pris la parole pour vous parler des retraites. Nous avons reçu hier la liste officielle de la caisse de retraite du Congo, comportant le nom de tous les Français et les adresses en France, que nous transmettons donc à Monsieur BARRY DELONGCHAMPS ; et je crois que c'est une bonne base de départ pour les travaux qui vont être menés par le Ministère. Voilà. Je voulais donc vous annoncer que nous l'avions reçue hier par quelqu'un qui nous l'a rapportée du Congo.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA et donne la parole au Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, chers collègues, je ferai juste deux observations.

D'abord, bien sûr, je me félicite de l'action de notre délégation à Bercy et du rôle joué par chacun, et évidemment par Jean-Pierre CANTEGRIT, pour défendre nos intérêts. On peut leur dire que nous sommes tous derrière eux : nous appuyons ce qu'ils font et nous obtenons quelques petites avancées. Mais je voudrais quand même, comme l'a fait Monsieur PUJOL, leur dire qu'il ne faut pas baisser les bras parce que nous restons tout de même très loin du compte.

J'ai eu du mal à comprendre que, lorsque l'on parlait de résidence unique, il se cachait quelque chose derrière cela. En effet, quel est l'objectif qui est le nôtre ? C'est l'assimilation, sous une forme ou une autre, d'une résidence en France à une résidence principale ; c'est cela l'objectif.

Bien entendu, à la lumière des obligations européennes, quelques précautions doivent être prises. Et je me suis pris à rêver qu'au ministère des Finances, là aussi, on savait donner un sens aux mots - et non pas aux maux comme ils ont l'habitude de le faire ; et que ce terme de "résidence unique" était une façon de bien recouvrir notre concept de résidence principale.

Eh bien, quand j'ai vu l'amendement que j'ai cosigné bien entendu — mais on aurait pu me mettre à la dernière place parce que c'est effectivement du bout des lèvres, du bout de la plume, que je l'ai signé —, je me suis rendu compte que "résidence unique" n'avait rien de poétique : cela signifie que l'on doit en avoir une seule ; et si l'on en a plusieurs, cela ne marche pas. Et en plus, "unique" parce que cela va marcher une seule fois, après la première — vous voyez donc que je joue un peu sur les mots, bien sûr : cela signifie que cela ne marchera que deux fois.

Deux fois, on sera exempté de plus-value. Deux fois. Mais à la condition qu'il s'écoule effectivement cinq ans entre les deux, mais que l'on ne possède pas d'autre résidence : si vous en avez deux parce que vous avez hérité d'un bien de famille, même s'il ne vaut pas grand-chose, eh bien, vous n'êtes pas exonéré. Et après, c'est fini. Donc pas d'assimilation sous une forme ou sous une autre à une résidence principale.

Franchement, c'est une avancée, je le reconnais ; mais elle est quand même loin d'atteindre le niveau de nos espérances. Donc, cher Jean-Pierre, il faut poursuivre le combat parce que là j'arrive presque à considérer qu'il se produit quand même un peu de dérive et de dérapage ou que l'on se moque tout de même un peu de nous, franchement ; franchement.

Il faut le dire : on nous donne un petit sucre dans le café pour enlever le goût amer ; mais nous n'aurons droit qu'à un seul sucre — les autres cafés, rien dedans. Rien dedans ! Alors, il faut bien faire comprendre que nous ne sommes pas dupes : nous remercions pour le sucre, mais nous ne remercions pas pour le café. Nous l'avions déjà (*applaudissements*). Voilà pourquoi il faut continuer.

En ce qui concerne la résidence toujours principale et donc quand il n'y a pas de convention fiscale, cela devient scandaleux ; parce que s'il n'y a pas de convention fiscale, ce n'est pas la faute des Français établis hors de France : c'est parce que le gouvernement français ne négocie pas ces conventions.

Et franchement, pour Andorre, cela me choque parce que, si je ne me trompe, vous devriez cher collègue vous adresser à l'un de vos deux chefs d'État, le coprince, pour lui faire défendre vos intérêts.

Alors il faut aller à l'Élysée pour demander une action. Mais enfin, ceci étant dit, je sais bien que c'est du niveau du gouvernement ; je le sais bien. Mais il n'est pas normal que les Français établis hors de France soient soumis à ce régime.

Pourquoi ? Parce qu'à l'époque, il pouvait se justifier car on n'avait pas les moyens de contrôle qui existent aujourd'hui. Mais maintenant, il y a pratiquement dans tous les pays du monde des conventions fiscales ; je sais bien que le spécialiste va me dire

qu'il en reste encore trop, bien sûr, et je le dis aussi puisque nous payons. Mais franchement, cela devient ridicule à l'époque qui est la nôtre. Il faut donc taper du poing sur la table et ne pas accepter cette situation aberrante.

En ce qui concerne les pensions, je crois que l'approche du Quai d'Orsay est très bonne : elle est celle du Directeur des Français de l'étranger, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS. Je crois que seul le principe de subrogation est capable de nous donner satisfaction. La subrogation, cela signifie que l'État se substitue aux citoyens : il devient le débiteur à leur égard, et vis-à-vis du débiteur il devient le créancier. C'est-à-dire qu'il va payer — c'est cela qu'il faut faire — les retraites à la place de ceux qui ne les paient pas, mais ensuite il va se retourner vers ceux qui ne les paient pas pour obtenir l'argent.

C'est ce qui se passe dans un certain nombre de statuts de fonctionnaires, je tiens à le dire ; moi-même, comme fonctionnaire européen, dans un certain nombre d'articles figure la subrogation de l'institution européenne aux fonctionnaires pour faire valoir les droits de ces fonctionnaires. C'est la même chose ; je sais bien que tous les Français l'étranger ne sont pas des fonctionnaires, mais l'État est responsable vis-à-vis d'eux, comme ils sont aussi protégés par l'État. Il faut donc cette subrogation.

Ce qui évitera tous les problèmes diplomatiques, parce que, à partir de ce moment-là - il ne s'agit pas de dire : On va vous retirer l'aide au développement -, cela rentre dans la dette : vous nous devez de l'argent. Et il n'y a pas que pour les retraites que ces pays en développement nous doivent de l'argent. Cela accroîtra donc la dette et le règlement ne se fera que dans le cadre de la dette.

C'est simple, c'est efficace, c'est sans appel ; alors, de grâce, faisons-le. Et que notre délégation se batte ; et je la remercie, parce que franchement elle se bat très bien ; mais qu'elle continue.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Président

Pardon, non, non ; Robert Denis, excusez-moi : je crois que le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT a quelques sucres à proposer à notre ami COINTAT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Non, non ; il n'a pas de sucres. Cela va être très rapide ; c'est simplement pour vous dire que j'ai apprécié l'intervention de Christian COINTAT et pour dire à mon ami Christian qu'au départ, cher Christian — et je parle sous le contrôle de Paulette BRISEPIERRE, de Robert Denis del PICCHIA, de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, de Madame LEPAGE, etc., qui ont participé à nos travaux, et ensuite Didier LARTILLEUX et Guy SAVERY —, nous avons demandé, Christian, ce que tu viens d'exposer avec beaucoup de force.

Je crois que nous l'avons fait non pas d'une voix timide — je parle sous le contrôle de mes amis : en ce qui me concerne en tout cas, je l'ai fait d'une voix forte.

Nous avons assisté à un processus qui est typiquement de Bercy, c'est-à-dire qu'au départ, on ne nous a pas dit non ; mais quand les réunions se sont reproduites, on diminuait les demandes que nous avons adressées, cher Christian, et on les réduisait — je parle sous le contrôle de mes amis. Et l'on a assisté à ce résultat que nous avons exposé, qui est certes meilleur que ce que nous avons, tu l'as dit toi-même, mais qui n'était pas ce que nous avons demandé au départ.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

C'est ce que nous appelons le principe de l'eau chaude avec le coton !

Monsieur le Sénateur Robert Denis Del PICCHIA

Je crois que Jean-Pierre CANTEGRIT a parfaitement raison. Et, Jean-Pierre, je voudrais te rappeler qu'au départ, nous nous sommes même disputés avec Bercy très fortement ; et ils nous ont tout de même sorti quelques arguments. L'un des arguments était le suivant : attention, si on le fait pour les Français, il faut le faire pour tous les Européens ; si on le fait pour les Européens, il faut le faire aussi pour les autres.

Christian, attends, tu n'étais pas dans la négociation. Mais Jean-Pierre s'est énervé, à juste titre, et nous l'avons soutenu ; mais ils avancent des arguments, à chaque fois, contre lesquels il est difficile de se battre.

Ceci dit, j'en reviens, Christian, à la question des retraites, à propos de dette. Il y a quand même quelque chose de très intéressant dans le budget, que j'ai appris d'ailleurs récemment : une part du budget de l'aide au développement sert à prêter — je dis bien prêter — de l'argent aux pays pour rembourser leur dette. Or, c'est une dette envers nous ; on pourrait donc très bien prendre là-dessus. Alors on a envisagé, à un moment, de prendre là-dessus ; et je crois que c'est dans cette direction que nous

allons aller. Et puis, on a déjà prêté deux fois 750 000 euros au Congo pour payer les retraites : aucun Français n'a touché de l'argent.

Madame

Non, c'est une avance.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Robert Denis Del PICCHIA et donne la parole à Monsieur Maurice COURCIER.

Monsieur Maurice COURCIER, membre élu de la circonscription de Libreville

Écoutez, Monsieur le Président, je suis vraiment navré : j'ai demandé la parole depuis fort longtemps. Je comprends très bien que nos collègues Sénateurs aient des choses à se dire : je crois qu'ils ont d'autres endroits et hémicycles pour le faire ; et ces propos très mouchetés nous intéressent *.

Je voudrais revenir tout de même sur le point relatif au traitement des pensions des caisses africaines. Ce qu'a dit Christian COINTAT me paraît une bonne piste, au même titre que celle de la Sénatrice BRISEPIERRE. Je ne pense pas qu'il faille prendre ce passif qui existe au titre de l'aide publique au développement, donc au remboursement, parce que je pense que ce sont les populations qui vont en souffrir.

Et effectivement, alléger la dette et remettre cet argent au titre de l'aide publique au développement me paraît une erreur grave ; car en fin de compte, il s'agit quand même de convenir et de voir que c'est complètement un échec de la coopération et de l'aide publique que nous avons apportée jusqu'à présent à ces pays africains, où nous avons été en effet à bien des égards très laxistes, voire complices dans certaines opérations.

L'idée pour nos compatriotes de pouvoir payer nos retraites à la Sécurité sociale française peut être sous le contrôle de la CFE ou de tout autre organisme, me paraît donc une bonne chose. Et non fiscalisable, parce que jusqu'à présent, nous sommes tenus à la fois de cotiser à des pensions de retraites locales, de façon obligatoire ; et parallèlement, pour ce qui est des retraites que nous sommes amenés à prendre fatalement, étant donné la faillite du système de couverture sociale des caisses africaines, on réintègre également la partie considérée comme avantage en nature.

Je voudrais donc tout de même bien sûr féliciter le groupe de travail qui a réfléchi sur ce sujet qui devenait effectivement de plus en plus pesant, et dont je ne vois pas l'issue, faute de prendre en compte une solidarité nationale, tout au moins pour le passif.

Voilà ; merci beaucoup.

Monsieur le Président remercie Monsieur Maurice COURCIER et donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.

Monsieur Didier LARTILLEUX

J'ai tout entendu. J'ai entendu la brèche : rassure-toi, nous avons une pioche ; j'ai entendu parler de sucre : rassure-toi, le sucre, crois -en mon expérience de diabétique, cela fait du mal. Mais enfin, ceci étant, c'est vrai que, pour ma part, je considère ce cycle des réunions comme la façon de mettre un pied derrière une porte qui ne doit jamais se refermer, et qui doit faire l'objet de pressions continues. Je remercie donc le Sénateur CANTEGRIT d'y avoir associé le Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Cela m'interroge sur une chose, c'est sur notre méthode de travail. Je me suis aperçu, en participant à ce genre de réunion, que l'on avançait beaucoup plus rapidement et beaucoup plus efficacement qu'avec toutes les dizaines et dizaines de voeux auxquels on ne nous répond que peu, mal ou de façon incomplète.

Ce matin, j'ai réuni le bureau de la commission, et on s'est aperçu avec les réponses aux voeux et motions de la dernière session qui étaient arrivées qu'encore une fois on n'était pas du tout au rendez-vous.

Je suggère donc à l'avenir, en tout cas dans notre commission, de réfléchir un petit peu aux méthodes de travail, de façon à être beaucoup plus efficaces. Et ce groupe de travail nous a, je crois, ouvert des pistes tout à fait nouvelles. Donc, merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Le nombre de demandes de temps de parole fait que je réagis uniquement maintenant à une remarque faite dans un cas particulier par Monsieur PUJOL, avec l'espoir de susciter éventuellement des remarques plus expertes que les miennes dans le domaine.

Il s'agit des principes qui régissent les conventions internationales en matière fiscale et en particulier en matière de droits de succession. Je crois comprendre que le sens de l'histoire rejoint l'esprit que ce qui est immobilier est taxé et régi par le pays dans lequel réside le bien immobilier en question, alors que tout ce qui est mobilier est taxé au titre du pays de résidence. Dans les cas fiscaux internationaux que je connais, tel est le cas.

Je crois savoir que c'est le sens de l'histoire. Et si quelqu'un veut me détromper ou commenter de manière différente avec Monsieur PUJOL, j'espère qu'une prise de parole ultérieure viendra corriger la chose.

Voilà donc l'intervention que je voulais faire, qui remonte, pour les gens qui liront le compte rendu, à plusieurs pages d'ici en arrière.

Monsieur le Président remercie Monsieur Gérard MICHON et donne la parole au dernier intervenant, Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je veux simplement revenir sur les conventions fiscales. Tout à l'heure, notre ami PUJOL a souligné combien l'absence d'une convention fiscale était préjudiciable à nos intérêts.

Alors ce matin, en bureau de commission des Finances et sous la présidence de notre ami LARTILLEUX, nous avons regardé la réponse à une motion : quelle arrogance de Bercy !

C'était une motion pour l'ouverture d'une convention fiscale entre la France et le Guatemala — vous me direz que je ne suis pas très compétent pour le Guatemala ; je le suis plutôt pour le Luxembourg. Mais enfin, je lis cette réponse :

Le Guatemala n'a signé pour l'instant aucune convention fiscale avec ses partenaires économiques, ce qui ne place pas nos ressortissants dans une situation plus défavorable que les ressortissants des autres États. Au demeurant, la faiblesse de nos relations économiques avec le Guatemala ne justifie pas actuellement la conclusion d'une convention fiscale avec cet État.

Je peux vous dire une chose, c'est qu'une convention fiscale est une plate-forme, qu'elle permet le développement des relations, et non l'inverse. Il ne faut pas attendre que surviennent de nombreux problèmes juridiques, fiscaux, etc., pour pouvoir justifier une convention fiscale. C'est la convention fiscale qui va générer les choses.

Et je peux vous dire que des pays beaucoup moins importants que les nôtres, la première chose qu'ils font lorsqu'ils rentrent en Europe — ou d'autres pays : je pense à certains pays qui sont arrivés lorsque l'Union soviétique a éclaté (comme l'Azerbaïdjan,...) —, la première chose que ces pays ont faite, même des pays ridicules par rapport à la puissance de la France -, c'est de passer des conventions fiscales. Et en plus, cela ne coûte pas grand-chose.

Nous avons donc une position arrogante qui se fait au détriment de nos affaires, de nos intérêts, et y compris de nos intérêts en tant que Français résidant à l'étranger.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GIRAULT. Je crois que nous allons terminer sur ce point. Je remercie tous les intervenants. Je pense que ce sujet était passionnant et qu'il nécessite encore beaucoup de travail pour continuer nos avancées.

Madame

Nous souhaiterions entendre Monsieur ZOEL.

Monsieur le Président

Monsieur ZOEL s'est exprimé : souhaitez-vous vous exprimer à nouveau ?

Monsieur ZOEL

Je ne peux qu'essayer de faire écho à certaines solutions proposées. La subrogation est l'une des pistes que la DFAE en tout cas a étudiées, c'est-à-dire consistant à ce que ce soit l'État français qui verse directement les pensions dues à nos compatriotes,

mais avec une qualification d'aide publique au développement puisque les retraites dues à nos compatriotes — ils ont cotisé, et même à l'époque du franc CFA fort avant la dévaluation — ont été versées à ces régimes africains. C'est une dette publique de ces États ; donc, si un autre État développé prend en charge cette dette, c'est de l'aide publique au développement.

Mais il est préférable pour nos compatriotes, qui sont dans la dernière phase de leur vie, que ce soit l'État qui assume directement le versement de ces pensions. C'est une considération budgétaire : il est plus facile en matière ministérielle ou vis-à-vis de Bercy de financer sur l'APD 14 M d'euros que de trouver 14 M d'euros ailleurs dans la loi de Finances.

Monsieur le Président remercie Monsieur ZOEL et donne la parole au dernier intervenant, Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales

J'interviens en tant que Président de la commission des Affaires sociales. Je ne voulais pas intervenir, mais je voudrais premièrement rappeler que l'UFE était représentée par Monsieur PELISSON et ensuite par Madame CHARVERIAT : c'est donc important qu'on le dise. Deuxièmement, je voudrais savoir comment la commission des Affaires sociales va opérer dorénavant, étant donné que c'est elle qui a soulevé pour la première fois le problème des retraites impayées en créant une commission en son sein concernant les retraites impayées.

Le projet est passé au moment où Monsieur SARKOZY est arrivé ; le Président CANTEGRIT, au nom de notre groupe, a donc présenté bien sûr vraiment très bien ce problème qui a été soulevé par la commission des Affaires sociales — je parle sous le contrôle de ceux qui en font partie.

Je voudrais donc savoir comment nous allons opérer, étant donné que, d'une part, une action se passe au niveau des Sénateurs, au niveau des ministères également. D'autre part, j'entends que des informations arrivent du côté de Monsieur del PICCHIA.

Comment tout ceci va-t-il être coordonné ? Je pose donc la question, et je voudrais bien savoir qui peut me répondre, et si cela reste du domaine de notre commission ou pas. Si ce n'est pas de son domaine, que nous le sachions, et nous le raierons de notre activité. Je voudrais simplement avoir une information pour savoir comment cela va être coordonné. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT pour la conclusion.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Ce sera très rapide. Je regrette que Monsieur COURCIER ne soit pas là parce que le propos que vient de tenir Monsieur ZOEL a été très clair, et je l'approuve totalement. Tout à l'heure, Monsieur COURCIER a dit qu'il ne fallait pas que ce soit prélevé sur l'aide au développement parce que cela priverait les populations de l'aide qui est envoyée par le gouvernement français.

Je regrette l'absence de Monsieur COURCIER, parce que je lui dirais s'il était présent : Écoutez, d'abord, ce montant des retraites non payées aux Français d'Afrique, qui pour certains vivent dans une situation extrêmement délicate, ne perçoivent pas de revenus importants et attendent ces retraites pour vivre, est extrêmement important.

Monsieur Maurice COURCIER

J'arrive.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur COURCIER, vous n'étiez pas là : je répondais à votre intervention de tout à l'heure, quand vous avez dit — et Monsieur ZOEL est intervenu aussi sur ce point — qu'il ne fallait pas que ce soit prélevé sur l'aide au développement parce que cela priverait les ressortissants des États d'une aide au développement.

Je voulais vous dire, Monsieur COURCIER, qu'il y a des Français qui attendent ces retraites pour vivre ; il y a des Français qui ont besoin de ces retraites pour leur existence. Alors très bien, vous défendez — et vous avez parfaitement raison : vous êtes au Gabon ; ce n'est pas un des pays les plus pauvres d'Afrique — les populations qui sont sur place ; je comprends tout à fait cela. Et moi qui préside des groupes africains, je ne peux pas bien entendu objecter quoi que ce soit à cette grande inclination.

Mais je voudrais vous dire, Monsieur COURCIER, qu'il faut penser aussi aux retraités français qui ont cotisé de façon obligatoire à ces caisses de retraite et ne perçoivent pas les sommes. Et que j'approuve totalement la détermination du ministère des Affaires étrangères dans ce qu'il veut faire.

Je me souviens que, quand mon ami Jacques PELLETIER était Ministre de la Coopération du gouvernement de Monsieur ROCARD, Monsieur COURCIER, et qu'un certain nombre de grandes sociétés françaises n'étaient pas payées et étaient en

situation de cessation de paiement, Monsieur PELLETIER avait interrompu le versement d'un certain nombre d'aides au développement à ces États, moyennant quoi les sociétés françaises ont été payées ; et les résultats ont été efficaces. Eh bien, je m'en félicite.

Je dois dire que Monsieur GARCIA, que nous avons eu comme Directeur de la direction des Français de l'étranger, a fait la même chose avec les autorités algériennes parce que l'on ne transférait pas les cotisations de nos compatriotes français aux organismes français de retraite : et Monsieur GARCIA a bloqué les aides au développement. Je ne peux qu'approuver ce genre de comportement, parce que trop c'est trop, et il y a des moments où il faut faire attention à ce que l'on fait.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et les intervenants sur ce point. Il indique que l'on aborde maintenant le point suivant et invite Monsieur MUCETTI et Monsieur ORTOLLAND à s'exprimer.

POINT D'INFORMATION SUR LA FUSION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Président

Nous continuons nos travaux avec le point d'information sur la fusion des listes électorales. Ce sujet a été abordé ce matin lors des questions orales ; mais nous avons cet après-midi Monsieur ORTOLLAND à notre disposition. Monsieur, si vous voulez donc bien commencer à nous parler de la fusion et nous donner des points d'information sur ce sujet.

Monsieur Serge MUCETTI

Le sujet a déjà été abondamment traité ce matin et je voudrais m'en tenir cet après-midi à un certain nombre de points extrêmement techniques.

En premier lieu, je vous dirai que nous arrivons à la fin du processus juridique dit de fusion des listes électorales, puisque le décret d'application de la loi organique du 20 juillet 2005 sera adopté en Conseil des Ministres la semaine prochaine et publié avant Noël, de même que le décret modifiant le décret du 6 avril 1984 qui porte aujourd'hui statut du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Les deux décrets seront donc publiés avant Noël ; nous tenons donc largement le programme que nous nous étions fixé.

Après ces deux textes seront publiés un certain nombre d'autres, d'un niveau juridique moins important :

- le premier sera l'arrêté qui définit la composition de la commission électorale nationale qui siège auprès du ministre des Affaires étrangères, et qui, vous le savez, depuis la loi organique du 20 juillet, est composée d'un certain nombre de membres désignés par le Vice-Président du Conseil d'État, le Premier Président de la Cour de cassation et le Premier Président de la Cour des comptes. Le Premier Président de la Cour des comptes a déjà désigné les membres qui le représenteront ; restent encore à venir les propositions du Vice-Président du Conseil d'État et celles du Premier Président de la Cour de cassation.

Nous allons également prendre un certain nombre de mesures techniques. Celles-ci concernent les tenues des listes électorales. Je voudrais, une dernière fois peut-être, bien rappeler le vocabulaire : nous devons désormais abandonner le concept de centre de vote ; on ne parle plus de centres de vote.

Les ambassades et les consulats agissent comme des communes et :

- . d'une part, ils tiennent des listes électorales, et
- . d'autre part, ils organisent des opérations électorales.

Les deux opérations d'ailleurs — la tenue de la liste et l'organisation des opérations électorales — doivent être dissociées pour un certain nombre de raisons.

En effet, vous savez que depuis deux ans, nous avons créé, enfin le ministère des Affaires étrangères a remodelé les compétences d'un certain nombre de postes consulaires pour créer des postes dits d'influence, lesquels ne jouent plus qu'un rôle consulaire amoindri. Ils n'ont donc pas les moyens de gérer, de tenir un certain nombre de listes électorales.

C'est la raison pour laquelle cette liste électorale, en application de la loi organique, est tenue par un autre poste. Mais quand bien même cette liste serait tenue par un autre poste, les postes en question organiseront les opérations électorales.

Cela concerne essentiellement les postes suivants :

- en Allemagne d'Hambourg, de Düsseldorf et de Sarrebruck ;
- en Belgique d'Anvers et de Liège ;
- au Brésil de Recife ;
- en Égypte d'Alexandrie ;

- aux États-Unis de la Nouvelle-Orléans ;
- au Gabon de Port-Gentil ;
- au Pakistan de Karachi ; et
- en Pologne de Cracovie.

Nous devons également tenir compte de certaines situations particulières, comme celle de notre ambassade au Saint-Siège, qui comporte une section consulaire et donc une circonscription consulaire, mais dont le nombre de Français inscrits au Registre, et par conséquent le nombre d'électeurs, est particulièrement faible. Cette liste électorale de Rome Saint-Siège sera donc tenue par notre ambassade auprès de la République italienne.

Nous allons également unifier, puisque la loi indique bien qu'il s'agit d'une liste électorale par circonscriptions consulaires, la tenue de listes électorales :

- à Madagascar : la liste électorale sera tenue par le consulat général à Tananarive, mais des bureaux de vote pourront néanmoins fonctionner à Mahajanga, Tamatave et Diégo-Suarez ;
- aux Pays-Bas : la liste électorale sera tenue par notre poste à Amsterdam, mais il existera des bureaux de vote à La Haye ; et
- en Syrie : une seule liste électorale sera tenue par notre ambassade à Damas ; il y aura un bureau de vote à Alep.

Nous avons également créé une liste électorale consulaire dans un certain nombre de postes où existait jusqu'à présent une liste AFE, mais où n'existait pas de liste de centre de vote. Ils sont un certain nombre que je cite : Bissau, Brunei, Dhaka, Malabo, Minsk, Moncton, Paramaribo, Port-Moresby, Reykjavik, Riga, Skopje, Suva, Tachkent, Tallinn et Tirana. Ce sont donc des listes électorales consulaires de plein exercice.

Nous avons également créé des listes électorales consulaires là où il n'existait aucune liste électorale auparavant, ni AFE ni de centre de vote, à : Achkhabad, à Gaborone, à Kaboul, à Oulan-Bator et dans le nouveau consulat général de France à Chengdu.

Et nous allons, pour l'élection AFE, instituer le vote uniquement par correspondance dans deux postes : à Taïpeh et à Belgrade, Belgrade où nous rencontrons quelques difficultés pour créer une circonscription consulaire.

Voilà donc pour ces aspects techniques. Un décret qui interviendra dans les derniers jours de 2005 ou les premiers jours de 2006 figera tout ce que je viens d'indiquer.

D'un point de vue maintenant informatique, le processus de fusion est pratiquement achevé. Nous avons déjà adressé à l'INSEE les projets de listes électorales qui ont été arrêtées par les commissions qui ont siégé au mois d'octobre ; et 820 000 Français sont désormais déjà inscrits sur les listes électorales unifiées.

Je prends quelques précautions : 820 000 — c'est le chiffre qu'a également annoncé Monsieur BARRY DELONGCHAMPS ce matin — est un ordre de grandeur. Pourquoi ? Parce qu'avec l'opération de fusion, les ordinateurs de l'INSEE ont mis en évidence un certain nombre de *situations particulières*.

La première, c'est qu'ils ont fait apparaître des doublons. En effet, les listes de centres de vote étaient auparavant traitées par l'INSEE, mais pas les listes de l'AFE. Il se peut donc qu'ici ou là soient restés, à la suite de départs, etc., un certain nombre d'électeurs qui figurent plusieurs fois sur la liste. Nous allons donc garder simplement la situation qui correspond à la situation actuelle.

La deuxième situation particulière est la suivante : toujours parce que l'INSEE n'effectuait pas de contrôles des listes AFE, un nombre disons sensible de personnes devront être radiées des listes électorales parce qu'elles sont frappées d'incapacité électorale. Puisque le travail de l'INSEE consiste à comparer le fichier des listes électorales consulaires avec les fichiers nationaux. A peu près 1 700 personnes devront donc sans doute être radiées pour incapacité électorale.

Vous voyez donc que ces deux situations viennent un peu minorer le chiffre que j'indiquais tout à l'heure, qui devra également être corrigé pour *une troisième raison* : un certain nombre de postes — peu nombreux, il est vrai, mais ils existent — n'ont pas pu réaliser les opérations selon le calendrier que nous avons fixé, n'ont pas pu nous adresser au mois d'octobre leurs projets de listes, et ces projets de listes ne seront traités qu'en janvier.

Nous avons été extrêmement sévères, extrêmement rigoureux avec les postes auxquels nous avons demandé de nous communiquer la date de réunion des commissions administratives qui siégeront au début de l'année prochaine. Pourquoi avons-nous été particulièrement rigoureux avec eux ? C'est parce que nous ne pourrions pas lancer le dispositif s'il ne reste qu'un seul poste à ne pas nous avoir adressé sa liste ; tout risquerait d'être retardé, produisant des effets très néfastes sur tout le dispositif.

Il est donc capital qu'au 11 janvier au soir tous les postes aient enregistré dans leur base informatique toutes les informations. C'est d'autant plus facile que c'est une opération simple puisque les logiciels que nous avons mis en place permettent à l'administration centrale de disposer, en temps réel désormais, de toutes les informations que les postes enregistrent dans leurs fichiers.

Il n'y a donc pas d'envoi de CD-ROM, de documents papier ou que sais-je ? Parce que nous allons devoir, au début de l'année prochaine, refaire un traitement INSEE cette fois-ci avec la totalité des enregistrements pour pouvoir faire valider par la commission nationale des listes impeccables.

Nous allons mettre également en ligne un tableau qui sera sur l'Intranet pour les agents et sur le site de l'AFE. C'est un tableau qui fera figurer toutes les informations essentielles dont chacun a besoin, c'est-à-dire les *trois situations* dans lesquelles les Français peuvent se trouver à l'égard de l'élection du Président de la République et du référendum :

- d'abord, les Français qui ne sont inscrits qu'à l'étranger pour l'élection du Président de la République et le référendum, ce que nous appellerons en code des situations *PR 1* ;
- ensuite, les situations des Français inscrits en France mais qui ont fait le choix de voter à l'étranger pour l'élection du Président de la République et le référendum, situations qui seront codées *PR 2* ; et
- enfin, les Français inscrits en France et qui ont conservé leur inscription en France pour l'élection du Président de la République et le référendum, *PR 3*.

Étant entendu que tout Français, dès lors qu'il est inscrit sur une liste électorale consulaire, est un électeur à l'AFE. La somme de $PR\ 1 + PR\ 2 + PR\ 3 = AFE$.

Vous aurez donc quatre colonnes, et cela vous permettra de vérifier instantanément, pour tous les postes du monde, le nombre d'électeurs. Figureront également sur ce tableau les noms des membres des commissions administratives telles que vous les avez arrêtées ce matin.

Question-réponses

De la salle

(Hors micro : brève question sur certains éléments du tableau).

Monsieur Serge MUCETTI

L'administration attend que vous les lui communiquiez. Voilà donc ce que je voulais dire pour ces aspects, très techniques comme je vous l'avais annoncé, de la fusion des listes électorales.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur Alain NAEDER

Ma question s'adresse à Monsieur MUCETTI, bien entendu. J'ai entendu nommer tout à l'heure beaucoup de pays très lointains, mais qu'en est-il par exemple de l'Espagne ? Quelle est la situation de villes comme les Baléares, Malaga, Alicante et Valence, qui figuraient comme centres de vote autrefois et qui ont été supprimés depuis la suppression de leurs consulats ? Qu'en est-il maintenant pour les listes électorales ?

Monsieur Serge MUCETTI

Je peux répondre au fur et à mesure. Non, vous vous trompez, Monsieur NAEDER : Alicante, Valence, Palma n'étaient pas des centres de vote ; c'étaient des bureaux de vote (*protestations*). Non, non, non, non ; c'étaient des bureaux de vote. Ils ne tenaient pas de listes. Non, non, non, non, mais... Non, non, non, non ; vous vous trompez. C'étaient des lieux où étaient organisées des opérations électorales sans tenue de listes électorales. La situation en Espagne n'a pas changé : les postes de Madrid, de Barcelone, de Séville et de Bilbao qui voudraient ouvrir ce que nous appelons des bureaux de vote décentralisés pourront le faire. Mais la situation n'a pas changé.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Je voulais aussi parler, moi aussi, des centres de vote, puisque l'on a fait des propositions de création dans certains pays. Et en Belgique, nous nous sommes proposé de créer à nouveau, de recréer les bureaux de vote dans les anciens consulats de Gand, de Mons, de Tournai, et d'en créer d'autres à Mouscron, etc.

Un certain nombre de propositions ont donc été faites, dont le principe a été retenu par l'ambassade, par exemple, lorsque l'on en a discuté à l'ambassade. Et je crois savoir, parce que le Consul général me l'a dit, qu'une demande officielle a été adressée aux autorités belges par l'administration française pour que ces bureaux de vote soient ouverts. Cela étant, les Belges n'ont pas encore répondu.

Ma question est la suivante : y a-t-il une date limite pour la création de ces bureaux de vote ? Est-ce que l'on va dire, je ne sais pas, le 31 décembre ? Cela ne semblerait pas probable compte tenu de ce que vient de dire Monsieur MUCETTI. Mais va-t-on dire le 31 mars ? Va-t-on dire le 15 mai ? Y aura-t-il tout de même une date limite pour la création, pour la possibilité d'ouverture de ces bureaux de vote ?

D'autre part, en ce qui concerne la Belgique en tout cas, il n'y a pas à l'heure actuelle d'information, d'information officielle j'entends, aux Français sur la création et l'ouverture de ces nouveaux bureaux de vote. De telle sorte qu'il règne une certaine confusion en Belgique parce que nous, les délégués, forts de l'accord de principe obtenu à l'ambassade, nous diffusons l'information de création de ces bureaux de vote sans dire que c'est définitif, sans dire que c'est officiel, alors qu'au niveau officiel, donc par l'administration, il n'y a aucune information.

Je vous ai parlé ce matin du dernier document qui a été diffusé par le consulat général de France de Bruxelles à toute la Belgique : on n'en parle pas dans ce document.

Il règne donc une certaine confusion en ce qui concerne notre pays, la Belgique ; et je pense peut-être dans d'autres. Je voudrais donc savoir quelle est la situation. Et en particulier, y aura-t-il tout de même une date limite au-delà de laquelle on dira que les bureaux de vote qui n'ont pas été créés ne pourront plus l'être ?

Merci beaucoup.

Monsieur Serge MUCETTI

En Belgique comme ailleurs, il faudra rester prudent et réaliste. Pourquoi ? N'oubliez pas que, pour l'élection à l'AFE, existera déjà le vote par correspondance ; existera en outre le vote par Internet. Si l'on crée un trop grand nombre de bureaux de vote, on peut alors se demander si cela sera d'une réelle utilité parce que l'on considère que 70 % des électeurs ont déjà choisi le vote par correspondance.

Cela veut donc dire que seuls 30 % ont pris aujourd'hui, au moment où nous parlons, la décision de se déplacer. Et parmi ces 30 %, il y en aura sans doute encore une proportion assez importante qui choisira le vote par Internet, mais nous n'en savons encore rien.

C'est pour cela que je disais qu'il fallait rester prudent et réaliste : il ne faut pas non plus créer un trop grand nombre de bureaux de vote parce que cela risque de s'avérer totalement inutile et finalement beaucoup plus lourd à gérer que l'avantage que l'on pourra en retirer en termes de participation. Cela, c'est la première chose.

La deuxième, c'est que les bureaux de vote devront être créés sur la base de la résidence des électeurs, donc en tenant compte des secteurs géographiques qui existent déjà dans les postes, avec les différentes affiliations ou, plus exactement en fonction des critères de résidence, des différents électeurs.

Il n'existe pas d'autre date butoir que celle qui figure dans la loi et dans le règlement qui va être publié puisque normalement, la véritable date butoir sera celle du 31 décembre. Mais comme nous arrivons en 2006 dans une phase d'organisation, il est bien clair que l'on ne pourra pas prendre en compte le 31 décembre 2005 parce que les logiciels informatiques ne sont pas encore complètement adaptés — ils ne le seront qu'à 50 % — pour laisser toute autonomie aux postes pour éditer sur place les listes d'émargement correspondant à l'aire géographique de chaque bureau de vote.

Cette opération ne pourra être réalisée que par les services informatiques du ministère à Nantes et, compte tenu des étapes qui vont se succéder jusqu'à l'élection de 2006 qui aura lieu au mois de juin, nous sommes obligés de connaître des indications assez précises de la part des postes sur le nombre de bureaux de vote qu'ils voudront organiser au mois de mars pour que nous ayons les moyens d'éditer les listes d'émargement nécessaires qui devront être adressées au poste qui aura créé un certain nombre de bureaux de vote.

Donc, pour répondre à votre question — j'y suis arrivé au terme d'un raisonnement peut-être un peu compliqué, mais pour justifier parfaitement ce que je suis en train de vous dire —, oui, il y aura une date butoir qui sera courant mars ; mais cela, je ne peux pas encore vous le dire : cela dépendra des performances de notre service informatique.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Monsieur MUCETTI, de ces dernières explications parce que cela répond en grande partie à la question que j'allais vous poser.

Monsieur Serge MUCETTI

Ce qui est valable pour la Belgique l'est pour l'Espagne.

Madame Monique MORALES

Voilà ; c'est cela. Parce qu'il y a quand même eu des anomalies lors du référendum où, par exemple, les habitants de Murcie qui habitent à 80 km d'Alicante devaient aller voter à Madrid parce qu'on ne les a pas autorisés à aller voter à Alicante. Je pense que, malgré tout, ce sont les Chefs de poste, les Consuls qui doivent rapporter auprès du Ministère de telles anomalies pour simplifier la participation de nos compatriotes et qu'elles ne se reproduisent pas.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous avez raison ; mais nous avons travaillé lors du référendum avec à la fois les vieux instruments juridiques et les vieux instruments informatiques, ceux précisément que nous sommes en train de moderniser en ce moment.

Monsieur Claude Mac GAW, membre élu de la circonscription de Tananarive

S'agissant de Madagascar, si j'ai bien compris, Monsieur, vous avez parlé tout à l'heure des bureaux de Diégo, de Majunga, de Tamatave et de Tananarive, bien sûr. Mais il faudrait que vous puissiez réfléchir, parce qu'il n'y aura pas d'élections je pense avant trois ans, au fait que nous comptons 300 Français à Morondava, environ 800 à 900 à Tulear, sans compter Fort-Dauphin (Fianarantsoa) et deux petites villes sur la côte. Et là, sur la côte, Air Madagascar a carrément fermé les terrains d'aviation, et le vote par correspondance deviendra donc catastrophique. C'est pour cela que, bien qu'ayant trois ans d'avance, je préfère vous demander de réfléchir à cette question.

Merci, Monsieur.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est tout réfléchi. Je vous ai déjà en substance donné réponse à votre question : quand j'ai dit qu'il n'y aurait qu'une seule liste électorale tenue à Tananarive et que nous allons créer — et quand je dis "nous", c'est le chef de poste, après avis de la commission administrative locale — à la demande des bureaux de vote à Tamatave, à Mjunga et à Diégo-Suarez, je n'ai absolument pas exclu la possibilité d'en ouvrir dans d'autres localités de la Grande Ile ; ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Je me réjouis partiellement d'abord des ouvertures de bureaux de vote dans ma zone puisque nous avons encore des interrogations sur ce point ; un peu moins concernant la situation de Belgrade, puisqu'elle reste non satisfaisante.

J'ai une question technique et un point plus politique sur ce sujet. La question technique est la suivante : il a effectivement été envoyé à l'ensemble de la communauté française sur place en Serbie une information sur le fait que le centre de vote serait localisé à Budapest ; mais j'ai entendu tout à l'heure que c'était une inscription automatique par correspondance et il ne me semble pas que ce soit ce qui a été indiqué dans la lettre : me confirmez-vous donc que c'est bien automatiquement par correspondance puisqu'il faudra-t-il que chacun fasse une demande ?

Monsieur Serge MUCETTI

D'abord, pour répondre parfaitement à votre question, voici deux éléments :

- ce que je vous dis aujourd'hui n'est pas différent de ce que je vous dis depuis deux ans sur le dispositif de fusion des listes électorales, de création de bureaux de vote, etc. Ce n'est donc pas nouveau. Nous arrivons maintenant à une phase extrêmement concrète, avec un certain nombre de textes et d'applications informatiques ;
- en ce qui concerne la question que vous avez posée, je crois que le poste a peut-être tiré un peu plus vite que son ombre en quelque sorte.

Non ; ce que je vous confirme, c'est que les Français inscrits à la section consulaire de l'ambassade à Belgrade ne voteront que par correspondance, c'est-à-dire qu'ils adresseront ou apporteront leur vote à Belgrade où fonctionnera un bureau de vote qui sera chargé de dépouiller ces suffrages : ils ne se déplaceront donc pas ; ils adresseront leur vote uniquement par correspondance à la section consulaire de l'ambassade.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

D'accord. Mais cela veut-il dire qu'effectivement, chacun doit quand même faire la démarche de s'inscrire pour voter par correspondance ? Sinon, ils ne pourront pas voter.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, ce ne sera pas nécessaire pour eux puisque, de toute façon, ils recevront automatiquement le matériel de vote par correspondance ; étant donné que le décret le prévoit — je n'ai plus la référence de l'article en tête : mais, pour tenir compte des

situations particulières dans lesquelles peuvent se trouver un certain nombre de pays, le vote totalement par correspondance peut être organisé. Ce sera donc le cas pour Belgrade et pour Taïpeh.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Donc pour cette élection, c'est clair.

Monsieur Serge MUCETTI

Je suis extrêmement clair là-dessus.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Pour cette élection, c'est très clair, merci ; c'est mieux que la situation précédente.

Maintenant, j'ai une deuxième interrogation, parce que le blocage vient en réalité du fait que l'on refuse de préciser que la circonscription sur laquelle s'exercerait le droit des Français de voter à Belgrade serait l'ensemble des frontières internationalement reconnues de la Yougoslavie, Kosovo compris, ce que la France ne veut pas demander aux Serbes ; et les Serbes bien entendu refusent d'accepter une circonscription dont le Kosovo serait sorti. Bien évidemment, les Français de Belgrade ont du mal à comprendre pourquoi ils sont un peu otages d'une position de la crise politique qui peut exister au Kosovo.

Ceci étant dit, si on a trouvé une solution pour l'année prochaine, reste la question pour 2007 parce qu'il n'y aura pas de possibilité de voter par correspondance et le problème redeviendra important parce que l'on aura du mal à faire des procurations sur Budapest.

Monsieur Serge MUCETTI

Vous avez totalement raison ; vous avez totalement raison. Ce que l'on peut dire, c'est que des négociations déboucheront peut-être dans le courant de l'année prochaine et qui simplifieront les choses. Mais si ces négociations n'aboutissent pas et si nous nous retrouvons dans la même situation qu'aujourd'hui, pour le coup, les Français qui résident en Serbie-Monténégro n'auront d'autre solution que de voter à Budapest, cette fois-ci, où nous ouvrirons un bureau de vote spécifique ou de voter par procuration.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas autorisé pour l'élection du Président de la République.

Madame Claudine LEPAGE

Monsieur MUCETTI, vous avez mentionné le cas des consulats d'influence. J'aimerais vous poser une question concernant le consulat de Sarrebruck : Sarrebruck est devenu un consulat d'influence et les affaires consulaires de Sarrebruck ont été transférées à Francfort. La liste électorale de Sarrebruck est donc gérée par Francfort. Or, Sarrebruck n'appartient pas à la même circonscription électorale que Francfort, puisque Sarrebruck a été rattachée à la circonscription sud de l'Allemagne, c'est-à-dire à Stuttgart et Munich.

Tout cela me semble donc un petit peu compliqué, je n'ose pas dire incohérent. Cela signifie que, d'un côté, la liste électorale est gérée par une circonscription consulaire, par Francfort, pour des élections qui dépendront d'un autre chef-lieu de circonscription électorale. Peut-être pouvez-vous m'apporter des éclaircissements, car pour moi, ce n'est pas très clair.

Monsieur Serge MUCETTI

Que ce ne soit pas très clair, je vous l'accorde ; que ce soit compliqué, j'y souscris aussi. Quant au fait que ce soit incohérent, je ne porterai pas de jugement.

Dès lors que l'on peut dissocier, comme je l'indiquais tout à l'heure, la tenue de la liste électorale et les opérations de vote, il n'y aura aucun obstacle à créer à Sarrebruck un bureau de vote dont les suffrages seront rattachés à la circonscription électorale pour l'élection de l'AFE de l'Allemagne Sud : il n'y aura aucune difficulté à cela ; nous y avons pensé.

(Remous et commentaires dans la salle.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Mon intervention est surtout une remarque, à la lumière de ce que nous a dit Monsieur MUCETTI, surtout des chiffres : il nous a dit un chiffre de 820 000, qui sera corrigé et fera que nous serons maintenant, grâce à l'addition - je n'ai pas retenu les cotes - PR 1 + PR 2 + PR 3, avec les corrections qui pourront être apportées à ce chiffre, quand même à 700 000 électeurs.

Ma réflexion était la suivante : ces 700 000 électeurs, c'est plus que dans les DOM-TOM et beaucoup plus que dans certains départements et autres en France pour des élections. Pensons aux moyens qui sont mis dans les DOM-TOM ou dans certaines régions françaises, et pensons à ceux qui sont mis pour les Français de l'étranger ; c'est peut-être une réflexion que je fais pour l'administration lorsque nous demanderons peut-être plus de moyens afin que l'information soit meilleure et que l'on incite encore plus les Français de l'étranger à voter. 700 000 électeurs, ce n'est pas négligeable.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Paul CLAVE et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'après les explications que nous a données Monsieur MUCETTI, nous nous rendons compte que les deux lois, celle sur le vote par Internet et celle sur la fusion des listes, ont permis des avancées considérables : nous allons maintenant disposer d'un outil performant, qui va nous permettre d'envisager l'avenir avec plus de sérénité car nous allons bénéficier d'énormes possibilités. Je crois que c'est une très bonne chose et nous pouvons en remercier les services compétents du Quai d'Orsay.

Mais il y a un élément auquel je reste très attaché, et je l'ai d'ailleurs déjà soulevé dans cette enceinte comme dans celle de la Haute Assemblée : c'est-à-dire le respect total du droit électoral de nos concitoyens.

Or, vous le savez bien, quand un citoyen quitte une commune pour s'inscrire dans un consulat, il y a une période d'incertitude puisque, pour qu'il y ait concomitance dans le droit, il faut que les listes électorales soient disponibles en même temps dans les lieux différents, c'est-à-dire dans les consulats comme dans les communes, autrement dit au 1er mars de chaque année.

C'est là la question que je pose à Monsieur MUCETTI : allez-vous pouvoir tenir ce calendrier ? Je comprends très bien que, lorsque l'on met en place de nouveaux dispositifs, il faut être compréhensif, il faut savoir qu'il y a des périodes de rodage, de mise au point ; et donc, s'il survient un petit problème en 2006, ce ne sera pas trop grave, mais il faut évidemment que cela ne se produise pas en 2007.

Ma question est donc simple : pourra-t-on disposer des listes dans les consulats à la même date que les listes dans les communes en France, compte tenu des engagements qui ont été pris en séance lorsque nous avons voté le texte au Sénat par le Ministre qui représentait le Gouvernement ?

Monsieur Serge MUCETTI

J'ai d'autant plus de facilité à répondre à votre question que je l'ai déjà fait au mois de septembre et je répondrai exactement de la même façon qu'au mois de septembre, Monsieur le Sénateur : la réponse est oui, puisque les listes électorales consulaires seront arrêtées — je dis bien arrêtées — le dernier jour ouvrable de février. Comme en France, elles sont arrêtées le 1er mars, la concomitance est aveuglante.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Il y avait des bruits qui couraient selon lesquels on ne les aurait pas avant le 15 avril ; c'est pour cela que je posais la question.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, non, non. Il ne faut pas confondre deux choses : l'année prochaine, et vous le savez puisque vous vous êtes prononcé sur le projet de décret, nous avons voulu conserver une marge de manoeuvre parce que nous n'avons pas encore acquis la certitude que tous les logiciels vont bien fonctionner du premier coup.

Nous allons donc garder l'année prochaine le calendrier qui existe déjà depuis un certain nombre d'années et l'année prochaine, la commission électorale n'arrêtera pas les listes le dernier jour ouvrable de février : elle continuera à les arrêter pour la dernière fois le 31 mars. Et les listes électorales qui entreront en vigueur ensuite les années ultérieures le 15 mars, pour la

dernière fois en 2006, entreront en vigueur le 15 avril. Nous avons gagné un mois et nous nous sommes calés. C'est l'engagement qui avait été pris et qui sera respecté...

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

C'est juste l'année prochaine ?

Monsieur Serge MUCETTI

C'est uniquement l'année prochaine. D'ailleurs, le décret qui va être publié, et qui n'a pas été modifié depuis que vous l'avez approuvé sur ce point, le garantit.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Notre ami Paul CLAVE m'a légèrement devancé, mais l'objet de ma question est différent : vous avez parlé d'un chiffre de 820 000 inscrits, je crois ; il est sous entendu "les Français de l'étranger". D'accord ?

Monsieur Serge MUCETTI

D'accord.

Monsieur Guy SAVERY

Or, les statistiques du ministère des Affaires étrangères parlent toujours de 2 millions de Français. Est-ce à dire qu'il y en a 1 200 000 qui correspondent à des non-inscrits et à des enfants ? C'est tout. Cela me semble un peu bizarre que l'on ne compte que 800 000 électeurs potentiels sur 2 millions de Français annoncés.

Monsieur

C'est normal.

Monsieur Serge MUCETTI

Guy, je ferai une première observation : le nombre des électeurs ne peut pas être équivalent au nombre des Français inscrits au Registre des Français établis hors de France parce que certains n'ont pas encore atteint l'âge électoral. Premier point.

Deuxième point : Didier ORTOLLAND et moi sommes chargés de l'administration des Français à l'étranger. Donc, nous ne sommes pas des statisticiens : nous, nous travaillons avec des enregistrements dans les fichiers informatiques. Et aujourd'hui 1 200 000 et quelques Français sont enregistrés dans les bases informatiques. Les 2 millions dont on entend parler ici — et personnellement, je n'ai jamais utilisé ce chiffre —, c'est une estimation.

Il est vrai — et ce n'est pas une découverte : relisez bien la loi — qu'il n'est pas nécessaire d'être inscrit au Registre des Français établis hors de France pour demander son inscription sur les listes électorales consulaires ; mais dès lors que l'on fait une demande d'inscription sur les listes électorales consulaires, on est automatiquement inscrit au Registre des Français établis hors de France. Il y aura donc de plus en plus une coïncidence entre ces deux chiffres. Mais ne confondons pas des statistiques et des estimations.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Monsieur MUCETTI, vous avez tout à l'heure parlé de 70 % des Français inscrits qui avaient manifesté leur désir de voter par correspondance. Je crois qu'il faut rester très prudent avec le maniement de ce chiffre qui, me semble-t-il, ne reflète pas les intentions profondes des inscrits, mais est aujourd'hui davantage une inscription de précaution parce que, dans certaines circonscriptions, comme en tout cas dans la nôtre, on nous a expliqué que si l'on voulait pouvoir voter par correspondance, il fallait s'inscrire avant le 31 décembre de cette année.

Ce que nous avons fait ; et nous avons poussé beaucoup de gens à s'inscrire avant le 31 décembre pour qu'ils soient sûrs de pouvoir voter le 18 juin. Je pense donc que ces 70 % ne représentent pas les personnes qui ont réellement l'intention de voter par correspondance.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Vous vous en doutez, je vais parler de la Suisse. A Genève, il y aura à peu près 80 000 inscrits sur la liste — certainement plus, mais nous l'évaluons à peu près à 95-96 000. Maintenant, le canton de Genève représente les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura. Nous sommes bien d'accord ? Si l'on déplace des bureaux de vote, les gens vont-ils être prévenus personnellement pour savoir à quel bureau ils devront aller ?

De la salle

Évidemment !

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Évidemment, évidemment, oui... Parce que pour nous, cela a toujours été comme ça : Lausanne dépendant de Genève, il y avait des gens au moment des élections qui se présentaient à Lausanne ou qui se présentaient à Genève, étant donné que l'on n'était qu'un... C'est clair qu'il nous faudra un bureau de vote à Lausanne, mais il en faudra certainement d'autres.

Monsieur Serge MUCETTI

Est-ce votre question ? Je vais y répondre de la façon la plus claire : les Français seront bien évidemment informés par tous les moyens possibles de leur bureau de vote de rattachement. Ils auront une possibilité supplémentaire d'obtenir cette information parce que nous avons pris un pari. C'est un pari audacieux ; nous nous y sommes engagés et j'ai bon espoir que ça va marcher ; mais néanmoins, je prends quelques précautions.

Nous avons, devant le Sénat, en réponse au Sénateur YUNG qui évoquait la possibilité de délivrer des cartes électorales aux Français établis hors de France portant l'indication de leur bureau de vote comme cela se fait sur le territoire national, répondu que délivrer des cartes électorales à l'étranger c'était archaïque ; et nous avons indiqué que nous allions mettre en place un serveur informatique qui permettrait à tous les Français de connaître leur situation électorale de la façon la plus précise avec l'indication de leur bureau de vote.

Les travaux que nous sommes en train de mener conduisent à ce que ce serveur informatique, qui s'appellera *Electis, fonctionne le 16 avril de l'année prochaine ; c'est-à-dire que tout Français avec son numéro d'identification consulaire - numéro dont je vous ai déjà parlé, avec un code spécial qui lui sera attribué - pourra avoir la fiche correspondant à sa situation électorale et l'indication du bureau de vote auquel il devra se rendre pour voter.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

D'accord ; je vous remercie.

Monsieur Serge MUCETTI

J'espère — mais là encore, c'est un pari audacieux — que nous pourrons en présenter une maquette quasi définitive le 4 mars prochain au Sénat à l'occasion de la journée sur le rôle des Français établis hors de France.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Monsieur MUCETTI, dans le cas concret, combien pourrions-nous prétendre avoir de bureaux de vote, Lausanne et environs ?

Monsieur Serge MUCETTI

Vous en parlez au Consul général.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Oui, mais attendez, Monsieur MUCETTI. La dernière fois, vous nous avez dit ici qu'il était possible de créer des bureaux de vote, et le Consul général précédent, qui était Monsieur LAUMONIER, nous a dit que ce n'était pas possible et nous n'en avons pas eu.

Monsieur Serge MUCETTI

Mais si, il en a fait un certain nombre : il a loué le Palais des congrès à Genève pour organiser des bureaux de vote.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Oui, mais pour celui qui habite à Brigue, le Palais des congrès à Genève n'est pas à côté.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui, mais je vous ferai la même réponse qu'à Madame MORALES : nous avons fait de l'équilibre ou plutôt de l'équilibrisme parce que nous utilisons d'anciennes applications informatiques. Désormais, comme je le disais tout à l'heure à un délégué, Monsieur RATEAU, au sujet de la Belgique, il sera possible de créer des bureaux de vote décentralisés. Mais, là encore, il faudra bien peser le pour et le contre, être prudent et réaliste et faire la balance entre les demandes de vote par correspondance, les demandes de vote par Internet et l'opportunité de créer un grand nombre de bureaux de vote décentralisés.

Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX

Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI sur ce point.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Monsieur MUCETTI, on ne va pas renouveler l'opération du traité constitutionnel du 29 mai. Ici, vous nous avez dit : vous avez toute latitude avec votre Consul général d'ouvrir les bureaux de vote que vous voulez. Et malgré des lettres de cinq élus au Ministre des Affaires étrangères, au Président de la République, nous n'avons pas eu de bureau de vote à Lausanne, où on compte quand même 50 000 inscrits. Alors il faudrait donc quand même que ce petit scénario cesse un jour ou l'autre.

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas un scénario.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Le scénario, c'est celui où nous venons ici à l'Assemblée des Français de l'étranger et où vous nous dites que nous avons tout loisir avec notre Consul général d'ouvrir tous les bureaux de vote que nous voulons, et ensuite, nous n'avons rien comme bureaux de vote. Vous savez, ce petit scénario ne va pas aller longtemps avec les Français de Suisse.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, non, non, non ; mais ce n'est pas un petit scénario.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

On ne peut pas priver les Français de Vaud et Valais, qui représentent 50 000 immatriculés, d'un bureau de vote au simple motif que réinstaller des bureaux de vote serait un signe, pour les Français de la circonscription, de réinstaller une chancellerie détachée. Alors, oui ou non êtes-vous disposé à réouvrir des bureaux de vote à Lausanne ? Merci de votre réponse.

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas à moi de vous donner cette réponse. La possibilité informatique et juridique existe ; c'est au Consul général, après avis de la commission administrative locale, de prendre cette décision. Je ne peux pas vous répéter autre chose que ce que je vous ai déjà dit. Après, si le Consul général veut ouvrir un bureau de vote à Lausanne, eh bien, il ouvrira un bureau de vote à Lausanne.

Monsieur le Président invite Madame Martine SCHOEPPNER à s'exprimer sur ce point.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je voulais simplement rappeler que non seulement il faut tout de même l'autorisation du pays dans lequel on vit, et que surtout, c'est bien beau d'ouvrir des bureaux de vote, mais il faut avoir le personnel pour les tenir ; et c'est souvent là que ça coince.

Monsieur le Président remercie Madame Martine SCHOEPPNER et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

Je rejoins la préoccupation de Madame SCHOEPPNER pour poser une question très simple : jusqu'à présent, on nous répondait que pour tenir un bureau de vote, il fallait être un agent de l'administration de catégorie A et qui soit dépendant du ministère des Affaires étrangères. Alors maintenant, quel est le niveau minimum auquel on peut avoir un Président de bureau de vote ?

Monsieur Serge MUCETTI

Bis repetita placent ; tres repetita placent. Je répèterai inlassablement, jusqu'au jour du scrutin — et ce n'est pas une nouveauté, encore une fois. Il est vrai que jusqu'à présent seul un fonctionnaire pouvait être Président d'un bureau de vote. C'était d'ailleurs prévu uniquement par une circulaire, ni par la loi ni par un décret.

Je vous ai déjà dit que les Chefs de poste pourraient désigner des Français. Le principe même de la fusion, c'est de se rapprocher du droit électoral, du droit commun. La seule obligation, c'est que le secrétaire du bureau de vote, lui, soit un fonctionnaire ; mais les bureaux pourront être tenus par des Français, des électeurs comme en France.

Madame Monique MORALES

(Question hors micro sur les fonctionnaires.)

Monsieur Serge MUCETTI

Les électeurs ne sont pas de catégorie A ou B. Le fonctionnaire sera un fonctionnaire.

Madame Monique MORALES

(Hors micro.)

Monsieur Serge MUCETTI

Non, mais... Madame MORALES, il s'agissait du fonctionnaire qui présidait le bureau. Je viens de vous dire que les bureaux pourraient être présidés par des Français, la seule obligation, c'est que le secrétaire du bureau soit lui un fonctionnaire, peu importe la catégorie.

Madame

(Hors micro.) Cela peut être un enseignant ?

Monsieur Serge MUCETTI

La décision appartient au Consul général.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome

(Hors micro.)

Monsieur Serge MUCETTI

Monsieur PÉTRI-GUASCO, on ne peut pas depuis l'administration centrale régir tous les bureaux de vote qui sont créés de par le monde.

Monsieur le Président

Après la parole à gauche, s'il vous plaît ?

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf

A gauche, oui, c'est Claude CHAPAT.

Monsieur le Président

Excuse-moi, Claude CHAPAT. J'étais ailleurs.

Monsieur Claude CHAPAT

Cher ami BONIN, tu n'es pas physionomiste ; cela fait 13 ans que tu me vois !

Monsieur le Président

J'avais l'esprit ailleurs, excuse-moi.

Monsieur Claude CHAPAT

Je voulais simplement poser une question relative à la circonscription nord de l'Allemagne. Si j'ai bien compris, il y aura des bureaux de vote là où il y avait jusqu'à présent les consulats généraux qui ont été transformés en consulat d'influence, c'est-à-dire à Düsseldorf et à Hambourg.

La question pour moi se pose de savoir comment on va pouvoir accueillir un jour de scrutin autant de gens dans des locaux qui sont devenus très exigus, qui n'ont plus rien à voir avec un consulat général qui pouvait accueillir quand même pas mal de personnes. Alors comment cela va-t-il se passer ? Pourra-t-on ouvrir des bureaux de vote dans des lycées, dans des écoles ? Que sais-je ?

Monsieur Serge MUCETTI

D'abord, dans ces circonscriptions, le taux de demandes de vote par correspondance atteint 76 % ; je le signale au passage. Rien n'oblige un poste à ouvrir un bureau de vote dans des locaux diplomatiques ou consulaires. Comme l'a dit tout à l'heure à juste titre Madame SCHOEPPNER, tout dépendra de l'attitude des autorités locales : si un poste veut ouvrir un bureau de vote dans un lycée français, il pourra le faire ; dans une salle des fêtes, une salle polyvalente, etc., il pourra le faire ; pour autant que les autorités locales soient d'accord.

Monsieur Claude CHAPAT

Et comment cela se passera-t-il lorsque les autorités locales ne seront pas d'accord ?

Monsieur Serge MUCETTI

Eh bien, vous ne pourrez pas le faire.

Monsieur Claude CHAPAT

Comme ça a été le cas à Düsseldorf, par exemple, où ils n'ont pas eu le droit de le faire dans le lycée. Il y aura donc un bureau de vote qui n'existera pas ; il sera virtuel ?

Monsieur Serge MUCETTI

Mais non, Monsieur, vous le savez mieux que personne : étant à l'étranger, nous sommes soumis à un certain nombre de contraintes. De la même façon que nous adressons un certain nombre d'exigences aux autorités des pays qui veulent organiser des élections en France. Dès l'instant que, malgré toutes les possibilités juridiques, sur lesquelles j'insiste, qui permettent de créer des bureaux de vote, si les autorités locales ne le veulent pas, on ne pourra pas le faire. On ne pourra pas le faire.

Monsieur

Ce n'est pas d'aujourd'hui.

Monsieur le Président donne la parole pour terminer sur ce point au dernier intervenant, le doyen de l'Assemblée, Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, qui a été patient.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur MUCETTI, j'ai fait le tour des consulats qui restent en Italie, les quatre, et j'ai trouvé chez le personnel d'exécution une grande inquiétude devant cette année électorale 2006. Ils me posent des questions : si je peux leur répondre, je leur réponds. Mais je vous assure, j'ai l'impression que ces gens-là voient arriver cette année électorale avec une certaine inquiétude.

Nous-mêmes, nous sommes un peu flottants parce que je viens de découvrir un fichier Electis dont je ne vois pas très bien à quoi il sert : c'est nouveau. Concernant l'ouverture de bureaux de vote qui est réclamée par les Français, vraiment réclamée, le

Français de Trieste va voter à Milan. Vous me dites qu'ils votent par correspondance : ils ne votent pas tous par correspondance ; ils aiment aller voter ; ils aiment aller déposer un bulletin de vote. Le Français aime voter.

Celui de Trieste va voter à Milan ; celui de Palerme va voter à Naples. Ils demandent tous des bureaux de vote et, si j'ai bien compris, des bureaux de vote, on n'en verra pas : ils dépendent des Consuls généraux, lesquels Consuls généraux n'ont pas le personnel pour les ouvrir, comme l'a dit Madame SCHOEPPNER. Le problème est là : ce n'est pas de la mauvaise volonté ; c'est un manque de temps et de personnel.

J'ai compris que le 31 mars, les listes seraient prêtes ; elles seront closes le 28 février et le 31 mars, nous pourrions les avoir. Est-ce exact ? ... Non ?

De la salle

Le 15 avril, cette année.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

C'est encore plus tard que d'habitude. Pour des élections à quelle date, alors ? Le 31 décembre ?

Monsieur le Président

Nous allons arriver à la date, Monsieur PÉTRI-GUASCO.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Monsieur MUCETTI, écoutez : d'habitude, je comprends assez vite ; mais là, je commence à nager dans cette année électorale. On verra comment elle vient, et puis au diable l'avarice !

Enfin, une question précise : Turin, après une cure d'amaigrissement que vous connaissez, est devenu un consulat d'influence, c'est-à-dire un consulat squelettique...

De la salle

Pas encore !

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Pas encore, mais enfin le personnel est déjà parti. Il avait un bureau de vote rattaché, celui de Gênes : que devient-il ? A Gênes, il n'y a plus rien ; le bureau de vote n'existe plus ?

Monsieur Serge MUCETTI

J'attends que vous ayez fini de poser votre question.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Voilà, c'est tout. Turin et Gênes ; c'est à tiroirs, oui. Je m'arrête.

Monsieur le Président remercie Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO.

Monsieur Serge MUCETTI

Premièrement, le propre d'un fonctionnaire, c'est d'avoir des nerfs et d'affronter les réalités de façon sereine (*applaudissements*).

Deuxièmement, si les fonctionnaires en Italie ont du vague à l'âme, je leur conseille de s'adresser à Didier ORTOLLAND et à moi : nous avons les moyens de les rassurer sur l'organisation des élections. Et troisièmement, vous pouvez leur dire de ma part, une lecture attentive des télégrammes, des instructions, de tous les documents que nous publions sur l'Intranet devrait non seulement être de nature à les rassurer, mais aussi leur permettre de trouver toutes les réponses — je dis bien toutes les réponses, souligné quatre fois — à leurs interrogations, voire à leurs inquiétudes.

J'ajoute qu'il ressort de tout ce que je viens de dire qu'il n'est pas impossible d'ouvrir un bureau de vote à Venise, à Florence, à Gênes ou ailleurs, et qu'en ce qui concerne le consulat de Turin, à ma connaissance, rien aujourd'hui n'a changé : il reste dans l'état dans lequel il se trouvait il y a quelques semaines. Il pourra donc organiser les élections de façon tout à fait convenable.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI pour une intervention vraiment très rapide.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je voudrais simplement rassurer Monsieur MUCETTI quant à la Suisse : il n'y a pas d'opposition des autorités suisses. Nous avons organisé des bureaux précédemment à l'Intercontinental ; nous pouvons trouver des locaux scolaires ; nous trouverons des Présidents d'association. Soyez rassuré quant à la Suisse ! Nous trouverons des volontaires, nous trouverons tout ce qu'il faudra.

Monsieur Serge MUCETTI

Je n'ai pas besoin d'être rassuré. Mais il m'avait semblé que, lorsque des centres de vote avaient été créés, nous avons rencontré deux problèmes et que nous avons été obligés d'inventer un système particulier : c'était en Allemagne et en Suisse.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Des précisions pour la Suisse s'il vous plaît ?

Monsieur Serge MUCETTI

Non, il n'y a pas de précision. Vous voulez me rassurer et me dire qu'il n'y aura pas de difficulté en Suisse ; c'est vrai, mais en Suisse par le passé, il y a eu des problèmes, voilà, c'est tout.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Quand et où ?

Monsieur Serge MUCETTI

Lorsqu'il a fallu créer des centres de vote limitrophes.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

A la frontière.

Monsieur Serge MUCETTI

A la frontière.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Il y a 15 ans en arrière. Alors, référons-nous, quand il y avait la chancellerie détachée à Lausanne, à l'Intercontinental : il n'y a jamais eu aucun problème. Et nous nous faisons fort de trouver des locaux, des personnes pour tenir des bureaux de vote à Lausanne, à Neuchâtel et à Fribourg. Donc de ce côté-là, aucun problème. Voilà ; merci.

Monsieur le Président

Très bien, Monsieur CAPELLI, nous sommes rassurés sur ce point. Nous allons maintenant aborder le point suivant : les élections de juin 2006.

ELECTIONS DE JUIN 2006

Monsieur le Président

Ce point concernait uniquement le fait de voir avec vous, parce que nous souhaiterions proposer à notre Ministre Président une date qui se situerait début juin. Plusieurs dates avaient été avancées au cours de nos réunions de septembre : nous avons plus ou moins parlé du 4, du 11 et du 18 juin. La date du 18 juin, d'après ce qui nous a été dit ce matin, serait celle qui conviendrait le mieux (*applaudissements*), compte tenu des délais de mise en place de tout le nouveau système.

Monsieur CLAVE, sur ce point ?

Monsieur Paul CLAVE

Je voudrais quand même alerter mes collègues : le 18 juin, nous ne sommes pas loin des vacances scolaires, et dans certains pays, un certain nombre d'électeurs sont déjà partis. Vous me direz que le vote par correspondance, le vote Internet permettraient de pallier cela. Personnellement, je pense qu'il faut réfléchir : le 11 juin ne serait pas non plus une mauvaise date.

Monsieur le Président

Si vous permettez, je voudrais vous répondre : ce matin, si vous avez écouté, il nous a été dit que dans le cadre du vote électronique, pour un vote le 18 juin, le vote électronique se tiendrait du 10 au 14 juin. Donc, si nous avançons d'une semaine, tout va être également avancé d'une semaine, ce qui veut dire que le vote électronique aura lieu au tout début juin ; et, à ce moment-là, nous n'aurons pas, d'après ce qui m'a été dit, le temps matériel de la part de l'administration pour mettre en place d'une façon sérieuse, enfin définitive, le vote électronique.

Il ne faut pas oublier que, pour la première fois, il y a le traitement de la fusion des listes ; il y a le vote électronique. Il faut quand même comprendre que tout cela nécessite et du travail et du temps ; et c'est pour cela qu'une semaine est la bienvenue pour réussir (*brèves réactions*).

Si vous en êtes d'accord, je pense que la date du 18 juin conviendrait parfaitement (*applaudissements*). Je demande donc aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer sur cette date que nous allons proposer à notre Ministre Président.

De la salle

(*Hors micro.*)

Monsieur le Président

Le vote est commencé (*commentaires*). Si, je suis désolé, le vote est commencé... C'est le bureau qui vote uniquement... Vous comptez ?

La date du 18 juin est acceptée par le bureau avec 16 voix pour.

Monsieur le Président

Nous allons donc proposer à notre Président la date du 18 juin pour les prochaines élections de 2006. Est-ce trop tard ?

De la salle

(*Hors micro.*)

Monsieur le Président

Je suis désolé ; le vote était commencé ; c'est le règlement. Je vous remercie, Monsieur MUCETTI. Nous allons donc prendre le point de l'ordre du jour suivant : Présentation du nouveau site Internet, qui est un sujet passionnant.

Plusieurs

Et la pause ?

Monsieur le Président

Il n'y en a pas ; cela a été annoncé au début des travaux. Comme vous avez pris une demi-heure de plus pour le déjeuner, la pause vous est retirée (*réactions dans la salle*). Donc on enchaîne. Merci, Monsieur le Secrétaire général, à vous de nous présenter le site.

PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Tout d'abord, avant de vous présenter le fonctionnement de ce site, je vous dois quelques explications, notamment sur le fait que la version que vous voyez est encore en travail. Elle est quasiment définitive et pratiquement rien d'essentiel n'y sera

changé. Mais à la suite d'un retard inopiné du prestataire, nous avons perdu les derniers jours qu'il nous fallait pour pouvoir le mettre en ligne comme prévu devant vous, et ce n'est donc pas la version en ligne que je vous présente là.

L'inconvénient majeur, c'est que précisément, dans cette version, la messagerie, qui constitue quand même un des points les plus intéressants du site, ne fonctionne pas. Elle sera fonctionnelle et en ligne au tout début de la semaine prochaine, lundi ou mardi. C'était un point de friction avec le prestataire ces derniers jours, puisqu'il y a eu un dérapage sur les délais.

Vous avez donc déjà eu l'occasion de voir quelques éléments du graphisme, au moins du site ; cela n'a pas énormément évolué depuis la dernière fois. L'ensemble a quand même été affiné et maintenant vous voyez une version fonctionnelle.

Voilà pour *le site public*, c'est-à-dire ce que verront les internautes lorsqu'ils cliqueront sur le site *assemblee-afe.fr*. Ils arriveront sur cette page d'accueil, qui présente d'abord un texte d'accueil — pour l'instant, nous avons mis l'historique de l'Assemblée et des informations diverses. Vous avez un certain nombre d'onglets qui donnent accès à diverses fonctionnalités.

L'AFE, par exemple. Nous reprenons là évidemment des indications, des informations qui étaient présentes sur l'ancien site ; un certain nombre n'ont pas été repris es soit parce qu'elles étaient devenues obsolètes et qu'il fallait les remettre à jour complètement, soit qu'il s'agissait de liens qui étaient morts. Vous verrez qu'il reste tout de même un travail d'enrichissement de ce site à faire, et vous pourrez d'ailleurs y contribuer.

Si l'on commence par *le premier onglet AFE*, vous avez la présentation, dont on a le début sur la première page, et la version plus détaillée de cette note avec par exemple l'organisation (tout ceci ira plus vite sur le serveur en ligne), qui est un texte que vous connaissez déjà.

A partir du moment où vous cliquez sur un onglet comme cela, vous retrouvez ici également les accès pour naviguer.

Vous avez ici un autre *bandeau* qui donne un certain nombre d'informations et que l'on retrouve à chaque page :

- *la Une* : aujourd'hui, c'est évidemment le renouvellement de l'Assemblée, avec les élections ; un lien qui donne accès à plus d'informations si l'on veut ; cela renvoie par exemple aux pages *Élections* du site Diplomatie du département, avec tout ce qui est actuellement à jour, qui a d'ailleurs été préparé par le service de Monsieur MUCETTI.

Nous revenons dans notre site *AFE* ; on a vu la présentation. Vous avez ici l'*Annuaire*, dont on verra les diverses fonctionnalités ;

- un certain nombre de *rubriques* qui concernent l'AFE, comme les élections bien sûr, des informations juridiques. Informations juridiques qui, je vous le rappelle, sur l'ancien site n'étaient plus accessibles depuis pas mal de temps pour des raisons de mise à jour des textes. Certaines sont déjà accessibles, les autres vont l'être prochainement.

Par exemple, si l'on clique dessus, vous allez voir : Lois et règlements n'est pas encore accessible puisqu'il s'agit pour la plupart de textes en cours d'adoption, ou de certains qui viennent d'être adoptés et vont être mis en ligne.

On mettra en ligne là-dessus tout l'ensemble des textes qui ont été modifiés à la suite notamment de la loi de 2004, de la loi organique de juillet 2005 ainsi que les décrets afférents et les arrêtés qui vont bientôt être pris. Il y a également la jurisprudence : je crois qu'il y a déjà de la matière ; par exemple, sur les élections, vous avez les jurisprudences du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel.

On revient sur le site, toujours dans l'AFE. Je reviendrai sur l'annuaire en dernier parce que c'est évidemment quelque chose d'un peu plus long et d'intéressant.

Vous avez un Agenda qui peut être utilisé par chacun et une rubrique Contacts :

- *l'Agenda* est assez classique. Là, vous n'avez qu'un seul évènement : le bureau d'aujourd'hui ; mais il peut y avoir d'autres choses, et c'est lié à un calendrier sur lequel on retrouvera par exemple les évènements à venir, les prochaines sessions de l'Assemblée, la journée du 4 mars au Sénat ou d'autres manifestations diverses qui peuvent intéresser l'Assemblée et ses membres.

- *Contacts* est une rubrique tout à fait nouvelle et qui n'existait absolument pas dans l'ancien site : cela donne la possibilité aux internautes de contacter les Conseillers qui les intéressent. Soit ils connaissent le nom d'une personne, veulent contacter un Conseiller particulier, par pays par exemple. Il nous a paru intéressant de pouvoir donner accès par mail à tous les Conseillers d'un pays donné, parce qu'il est vrai que la plupart des internautes ne connaissent pas forcément nominalement les Conseillers qui peuvent répondre à leurs questions.

En revanche, s'ils sont intéressés par des questions ayant trait à l'Espagne, en cliquant sur Espagne et en envoyant cet e-mail, il sera adressé à tous les Conseillers de l'AFE en Espagne. C'est donc d'un usage très simple : il suffit d'introduire son nom, son e-mail et son texte.

Je reviendrai sur l'annuaire en dernier ; nous allons d'abord voir le reste.

- *Actualités* : vous avez des rubriques qui existaient plus ou moins, mais sous une forme différente dans l'ancien site, en tout cas elles étaient gérées de manière totalement différente. Il n'existait pas cette rubrique *A la une* qui va se retrouver ici et renvoie à d'autres informations ou à d'autres textes.

Ensuite, Actualités de l'AFE et Autres actualités :

. dans *Actualités de l'AFE*, on revient un peu sur des informations que l'on peut croiser avec celles de l'*Agenda* — aujourd'hui, on n'en a pas entré : il n'y en a donc pas ;

. *Autres actualités* donne accès aux actualités du ministère des Affaires étrangères au jour le jour ; voilà donc ce qui paraît sur le site du ministère des Affaires étrangères dans *Actualités* et voilà ce qui apparaît, là aussi, ce qui fait qu'à travers ce site, vous avez immédiatement accès à certaines pages du site du ministère des Affaires étrangères ; et il y en aura d'autres d'ailleurs lorsque l'on aura fait un choix un petit peu plus riche des pages intéressantes de ce site.

- *Expatriation* est une rubrique informative pour le public. Elle est essentiellement composée de liens et donne donc accès à d'autres sites ou d'autres portails. C'est un peu ce que je vous avais expliqué à l'origine lorsque j'avais présenté la conception qui était à la base de ce site : c'est-à-dire un site où nous avons l'ambition non pas de créer beaucoup d'information ou de documentation propres, parce que nous ne sommes pas équipés pour cela et que nous n'avons pas une équipe éditoriale pour ce faire, mais en revanche où nous souhaitons offrir un bouquet de liens ordonnés, intéressants et, surtout, à jour pour orienter l'internaute vers des sites intéressants et donc, puisque c'est le site de l'Assemblée des Français de l'étranger, bien sûr l'orienter vers l'expatriation.

Il y a un certain nombre de rubriques, qui ne sont bien sûr pas du tout exhaustives ; on a regroupé des questions classiques telles que : fiscalité, enseignement, bourses scolaires, etc.

Si l'on clique par exemple sur *Fiscalité*, on va voir là le centre des impôts des non-résidents, qui évidemment intéresse les Français de l'étranger ou expatriés. Mais on peut en trouver d'autres aussi, et en cliquant dessus, on arrive tout de suite sur le site de Bercy, celui du ministère des Affaires économiques et des Finances.

Et pour le reste, c'est la même chose ; vous avez là *Associations* : vous voyez l'UFE et l'ADFE.

- *Liens* est une rubrique un peu voisine de la suivante, sauf qu'elle recoupe des liens ; c'est un peu la base de données des liens (alors qu'à côté, c'est ordonné suivant d'autres catégories).

Vous avez les *liens institutionnels* vers les institutions classiques : les sites de l'Assemblée, du Sénat, du Médiateur ; bien sûr la rubrique Conseils aux voyageurs. On retrouve les associations, les médias ; Legifrance qui est un site évidemment intéressant.

Voilà donc pour l'essentiel du site public.

Ce qu'il faut savoir, c'est d'abord qu'à la différence de ce que nous avons précédemment - nous verrons ensuite l'annuaire, d'une part, et l'Extranet d'autre part - il s'agit d'un site dont nous avons la maîtrise quasi totale. C'est-à-dire qu'il sera possible d'y introduire des rubriques, d'y introduire bien entendu du contenu, de modifier les rubriques sans aucune limitation et sans devoir passer chaque fois par le prestataire, comme c'était précédemment le cas contre bien sûr finances pour effectuer la moindre modification sur le site. C'est donc un avantage énorme parce que c'est d'une très grande souplesse.

C'est une technologie identique à celle utilisée par le Ministère pour son nouveau site *diplomatie.fr*. Là aussi, c'est donc également intéressant parce que nous sommes quand même adossés au ministère des Affaires étrangères qui a des équipes qui peuvent, le cas échéant, assurer au moins un conseil et une certaine maintenance. Cela assurera donc une évolutivité peut-on dire beaucoup plus grande de ce site.

Maintenant, la dernière rubrique accessible par les internautes à ce stade, c'est l'*Annuaire*. Cette partie est commune à l'Extranet et au site public. Il est tout à fait possible, malgré cela bien sûr, si l'on veut, de bloquer l'accès à certaines parties de cette base de données commune au site public, par exemple si on s'aperçoit qu'il vaut mieux réserver certaines parties uniquement à l'Extranet.

Cette partie — je vous avertis tout de suite parce que je pense que tout le monde va être très attentif — comporte encore des erreurs ; je vous préviens donc à l'avance. Mais vous allez voir qu'elle présente aussi de nombreuses innovations.

Elle présente des erreurs tout simplement parce que la reprise automatique des données à partir de la base ancienne qui était sur l'autre site ne s'est pas opérée aussi facilement que nous le pensions, que nous l'avions évalué, parce que c'était basé sur une technologie d'abord très différente de celle qui est utilisée et ensuite plus ancienne ; cela a d'ailleurs aussi été une des causes du retard qui a été pris.

Vous allez voir comment cela se présente. Si l'on clique dessus, on voit *quatre possibilités de recherche* d'un Conseiller. Ou d'un membre, d'ailleurs ; il reste des adaptations sémantiques à introduire :

- soit par *nom* : vous avez alors toute la liste, tout simplement ;
- soit par *pays* : là, vous obtiendrez bien sûr tous les Conseillers d'un pays ;
- soit par *commission* : idem ;
- soit par *groupe*.

Et vous avez là la liste de tout le monde avec la circonscription de rattachement.

On va voir une fiche au hasard, par exemple Madame BAKHTRI : vous retrouvez les mêmes informations. Manquent encore, mais c'est valable pour toutes les fiches, l'adresse en France, les informations sur la France, qui vont être remises —

apparemment, dans le transfert, elles n'ont pas été prises en compte. Mais sinon, pour l'essentiel, normalement tout devrait être là.

Ce site présente une particularité comme vous allez le voir : il offre une certaine interactivité, c'est-à-dire que les Conseillers auront la possibilité de corriger eux-mêmes leur fiche. Il y a donc un module très facile comme vous allez le voir : il suffit de cliquer dessus, de modifier les données (*commentaires dans la salle*).

Il y a quand même un processus de validation (*expressions de satisfaction dans la salle*), c'est-à-dire qu'automatiquement, lorsque vous validez vos corrections, cela envoie un message au secrétariat général, qui accepte ou refuse (qui, en principe, acceptera, sauf des choses qui ne seraient pas acceptables) ; à partir de ce moment, c'est pris en compte et la fiche est modifiée.

Autre chose, avant de retrouver par où il faut passer pour ce faire : il est indiqué ici "Accès à sa zone personnelle", qui pourrait aussi s'appeler différemment, d'ailleurs, c'est une appellation provisoire qui n'est peut-être pas très heureuse. C'est l'*Espace personnel* qui est laissé à la libre utilisation des Conseillers, des membres de l'Assemblée, pour y mettre les informations qu'ils souhaitent donner sur leurs circonscriptions, sur des événements auxquels ils ont participé éventuellement, des choses qu'il leur semble intéressant de porter à la connaissance du public.

Il y a, là aussi, un processus de validation très simple. Et puis nous ferons un petit bilan dans quelques mois pour voir quelle a été l'utilisation de ces fiches et s'il y a des améliorations ou des développements ultérieurs à leur apporter.

De la salle

Monsieur le Secrétaire général, j'ai juste une question : la fiche personnelle est-elle protégée en écriture ou tout le monde peut-il y accéder ?

Monsieur Pierre ROBION

En écriture ou en lecture ? En écriture, il n'y a bien sûr que la personne concernée. Il n'est pas possible d'inscrire des graffitis dans la page personnelle d'un autre !

De la salle

(*Commentaires hors micro.*)

Monsieur Pierre ROBION

Si vous voulez la liste par commissions... Voilà donc pour le répertoire. Il y a là une séparation bien entendu : le public ne pourra que consulter la fiche alors que, bien sûr, le Conseiller pourra intervenir sur sa fiche, sur son espace personnel. Cela va de soi.

De la salle

(*Question hors micro.*)

Monsieur Pierre ROBION

C'est possible. Nous sortons du site public ; et pour cela, il suffit de cliquer sur l'*Extranet*, où il faut bien entendu un identifiant. Pour l'instant d'ailleurs, ces identifiants seront les mêmes que les mots de passe actuels ; mais justement, chacun pourra changer son mot de passe également comme il le souhaite.

Et voilà l'*Extranet* : on va retrouver quelques rubriques qui reprennent là aussi, mais sous une autre forme, des indications qui existaient déjà :

- dans l'*Actualité*, on n'a rien mis, mais c'est évidemment toute la vie de l'Assemblée, les textes qui peuvent être produits, les réunions, etc. ;

- *Communication* : c'est aussi une nouveauté. Il y a un carnet d'adresses, donc une messagerie avec un carnet d'adresses propre, dans lequel on pourra intégrer de manière généralisée un certain nombre d'adresses : nous pensons par exemple aux anciens membres de l'Assemblée, aux membres honoraires, mais cela peut en être d'autres ;

- l'*Espace collaboratif* est aussi une très grande nouveauté : c'est ce qui va permettre un travail en commun par groupes prédéfinis ; il peut s'agir de commissions, de sous-commissions, de groupes à l'intérieur des commissions ou des groupes que deux, trois, quatre ou dix Conseillers veulent former sur un sujet particulier.

La création d'un groupe est simplement validée par l'"autorité centrale". A partir de ce moment, lorsque le Conseiller membre d'un groupe se connecte, il va voir les groupes de travail ou commissions dont il est membre, donc auxquels il a accès et dans lesquels il pourra s'exprimer sur un sujet particulier ou de manière plus générale. C'est donc un travail en ligne continu, avec la possibilité d'attacher des documents, de créer du texte, d'attacher des photos, etc. : c'est donc d'un usage très large.

Monsieur

(Hors micro) Comment peut-on contacter le groupe qui nous intéresse ?

Monsieur Pierre ROBION

Il faut simplement définir au départ une logique de fonctionnement. Mais la logique générale, c'est que l'on crée un groupe de travail avec un certain nombre de membres qui sont déclarés. A partir du moment où ils sont membres déclarés, ils ont automatiquement accès, quand ils sont connectés, à l'espace du groupe de travail : ils peuvent donc entrer dans ce groupe de travail.

On peut créer un sous-groupe, bien sûr ; on peut à l'infini créer des groupes, des sous-groupes, etc. Il y a des limites de gestion mais c'est tout à fait faisable. Il faut simplement valider la création du groupe, afin que le système puisse le prendre en compte.

- En ce qui concerne l'*Annuaire* : on retrouve les mêmes fonctionnalités que dans l'annuaire précédent, simplement avec tout ce que les Conseillers peuvent faire en plus ;

- dans *Documentation* : vous allez trouver *Archives*, *Base de données*. Archives, c'est assez classique : c'est tout ce que l'on trouve déjà actuellement, les rapports, les comptes rendus de l'Assemblée, etc. En revanche, la base de données constitue une grande nouveauté...

Monsieur Pierre ROBION

Bon, voilà. Normalement, si vous cliquez tout à l'heure, cela marchait et je ne sais pas pourquoi cela ne marche plus maintenant. Si vous cliquez sur *Documentation*, vous arrivez dans une base de données, qui est en fait une base de données que nous avons demandé à un autre prestataire d'ailleurs de constituer. Celle-ci reprend tout l'ensemble des vœux, avis, motions et résolutions de l'assemblée ; également les questions orales et dans laquelle on pourra mettre d'autres choses que cela. Mais enfin, pour l'instant, nous y avons donc stocké tout ce que l'assemblée avait posé comme questions et les réponses qu'elle avait reçues.

On est remonté jusqu'en 1998. Actuellement, il y a en stock 1998-2005 ; en effet, c'est un assez gros travail parce que, à partir d'un certain moment, il faut scanner tous les documents. L'année prochaine, nous comptons continuer pour aboutir à remonter jusqu'en 1948.

Donc là, c'est une base de données très simple, avec un moteur de recherche. Par exemple, si on prend le mot *Indemnités* (*réactions dans la salle*) au hasard, on va voir ce que cela donne. Là, vous voyez que la commission des Lois et Règlements a émis une résolution puisque vous voyez d'après le titre, que :

- les trois premières lettres indiquent la commission,
- cette lettre indique résolution, avis, motion ou vœu,
- ensuite la date, l'année et le mois,
- le numéro du vœu ou de la résolution ou de l'avis et
- SR signifie sans réponse (*réactions*). Là, vous en avez plusieurs sans réponse ; mais vous en trouverez d'autres avec réponse (*réactions et commentaires dans la salle*). Vous pouvez cliquer d'ailleurs ; il y a un petit endroit où on peut cliquer - si vous voulez n'avoir que les vœux auxquels il a été répondu, c'est possible.

Monsieur

C'est intéressant ; cela permet de voir un peu le résultat de nos travaux pendant des années.

Monsieur Pierre ROBION

C'est donc un instrument de recherche et de travail qui est mis complètement à la disposition de tous les membres, d'un clic.

Monsieur le Président

Cela, c'est un outil important, après.

Monsieur Pierre ROBION

Avec un moteur de recherche acceptant des critères avancés qui permet de rechercher également par date, par type, c'est-à-dire : avis, motion, résolutions, vœux...

Monsieur le Président

Non, non ; la prise de parole, c'est après.

Monsieur Pierre ROBION

Ou bien l'origine. L'origine, c'est bien sûr les commissions ; les dates, bien sûr : dates de début, dates de fin, si on veut. Et d'ailleurs, ici, si vous souhaitez obtenir des réponses ou pas. Celles qui ont des réponses et celles qui n'en ont pas.

C'est donc d'un fonctionnement très simple... et normalement efficace.

Monsieur le Président

Bravo ; très bien (*applaudissements*). Cela a été un peu long ; excusez-nous, mais enfin c'est quand même important, ce qui prouve que l'outil est au point maintenant.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Questions-réponses**Madame Claudine LEPAGE**

Lorsque que l'on se trouve dans la partie public, dans les liens utiles qui se trouvent à la une, donc sur la droite de l'image - si vous pouviez revenir, ce serait peut-être plus clair pour mon propos - figure, par exemple l'une des associations représentatives des Français de l'étranger ; l'autre n'y figure pas.

Monsieur le Président

Laquelle ? Où cela ?

Madame Claudine LEPAGE

Je suis sûre qu'il s'agit d'un oubli, d'un oubli regrettable.

Monsieur le Président

Pardon, où cela ?

De la salle

A droite.

Madame Claudine LEPAGE

A droite, dans la partie bleue ; il en manque une. Je suggérerais de les classer par ordre alphabétique (*réactions et applaudissements dans la salle*).

Monsieur Pierre ROBION

Non, non ; c'est sans objet. Je vais vous expliquer tout de suite ; j'aurais dû le faire préalablement. En fait, les indications qui figurent ici sont des indications qui remontent normalement automatiquement. Or, là je me suis aussi inquiété de cela en me disant qu'il était bizarre de trouver l'une des associations et pas la deuxième puisque l'on veille à assurer un équilibre rigoureux.

En fait - et c'est là-dessus qu'il va falloir modifier les choses - le responsable du projet m'a expliqué qu'en fait ce qui remontait, c'étaient les liens qui avaient été interrogés en dernier. Ce n'est donc pas un système très satisfaisant en fait puisque l'on voit qu'il souffre de certaines limites.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Puisque Madame LEPAGE est intervenue pour rectifier - et il est tout à fait normal qu'il n'y ait pas d'oubli de l'ADFE - mais qui a insisté en demandant qu'on le fasse par ordre alphabétique, je voudrais ici, avec tout le respect que l'on vous doit, vous

rappeler que notre association est une vieille dame, qui a été créée en 1927, et que vous l'avez été en 1981. Je pense qu'il serait préférable que ce soit l'UFE qui figure en premier. C'est tout. Merci (*brefs applaudissements*).

Monsieur le Président

Cela a été proposé ; c'est retenu.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je voulais saluer en particulier le moteur de recherche sur les voeux qui est un outil vraiment très utile. Simplement, je voulais savoir, parce que je n'ai pas suivi lorsque vous êtes arrivé jusque-là à partir du site si c'est public ou si c'est simplement à partir dans l'extranet ?

Monsieur Pierre ROBION

L'accès à la base de données ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Oui.

Monsieur Pierre ROBION

C'est seulement à partir de l'extranet.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

C'est cela qui est un petit peu dommage parce que, en fait, c'est toute une somme de travaux de... C'est ce qui montre notre travail d'assemblée. Tant les voeux que les questions orales - dont je voyais, pour le coup, qu'elles apparaissaient dans l'extranet - voilà quand même deux éléments essentiels qui montrent que, effectivement, dans notre assemblée nous réalisons un travail d'assemblée, avec un travail en commissions, avec des questions et que ces deux éléments devraient être publics. Je l'avais déjà signalé précédemment en disant qu'il serait bien que ce site mette en évidence notre travail d'assemblée.

Maintenant, vous avez développé en plus un moteur de recherche intéressant pour tous les voeux. Il serait bien qu'il soit à disposition du public.

Monsieur Pierre ROBION

Sur ce point, effectivement, ce n'est pas une question dogmatique; c'est un choix qui a été fait parce qu'il fallait en faire un ; mais il appartient tout à fait à l'assemblée, si elle veut autoriser l'accès à cette base de données au public, de le faire et on procèdera aux changements nécessaires. Cela, ce n'est pas un problème ; c'est un choix.

Maintenant, il faut savoir réfléchir un peu à ce que l'on y mettra. Actuellement, ce sont donc les voeux, motions, résolutions, etc. On pensait y mettre les questions orales. On avait envisagé d'autres choses, mais peut-être peut-on s'en tenir là. On peut y réfléchir, enfin l'assemblée peut y réfléchir et puis on procèdera aux modifications, si nécessaire.

Monsieur John MAC COLL

Pour abonder dans le sens de notre ami LECONTE, je pense que, pour donner une meilleure appréciation du travail fourni par les conseillers de l'assemblée, ce serait bien si les débats de notre assemblée, les rapports qui sont votés, étaient effectivement mis à disposition du public, devenaient accessibles au public.

Monsieur

Absolument.

Monsieur

Je suis d'accord avec lui.

Monsieur

Parce que, après tout, nous sommes en session plénière.

Monsieur le Président

Attendez, attendez, s'il vous plaît ; tout le monde demande la parole sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT

Ce sera très rapide. C'est simplement pour signaler une petite erreur. Il est écrit "l'assemblée des Français à l'étranger" alors que c'est "l'assemblée des Français de l'étranger".

De la salle

(Commentaires hors micro).

Monsieur Pierre ROBION

Oui, tout à fait. Vous avez tout à fait raison. D'ailleurs on avait signalé justement ce problème de majuscules. J'en profite justement, pour vous dire que ce site - pour revenir la question initiale de Monsieur LECONTE - sera mis en ligne en début de semaine prochaine. Ce qui restait à finaliser, c'était donc justement la base de données et les adresses qui ont été récupérées donc pour la messagerie.

Donc, à partir du début de la semaine prochaine, ce site sera en ligne avec une messagerie fonctionnelle. Ce qu'il serait souhaitable, c'est bien sûr de le consulter, d'utiliser toutes les fonctionnalités et la messagerie et de signaler systématiquement toutes les erreurs, tous les modules qui peuvent ne pas fonctionner ou éventuellement des détails mineurs qu'il faudra rectifier comme de petits problèmes d'orthographe à droite et à gauche. Je crois donc qu'il faudra faire ce travail de validation collective au fond pendant quelques semaines.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Pour ma part, je voulais revenir sur la remarque de notre ami John MAC COLL : j'abonde entièrement dans ce sens et je pense que l'intégralité des débats doit figurer dans une partie accessible au public. C'est quand même une reconnaissance pour ceux qui sont ici, pour tous nos collègues, du travail réellement fait lorsque nous sommes Paris, tant en session plénière que lors des bureaux permanents. Je pense qu'il faut que l'intégralité des débats, qu'il s'agisse de l'assemblée plénière ou des bureaux permanents, figure dans la partie accessible au public de notre site AFE.

Monsieur le Président remercie Monsieur Paul CLAVE et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

La proposition qui est faite est tout à fait intéressante, mais je pense qu'elle doit faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des conseillers. Je m'explique : on avait déjà parlé de ce problème de la publicité. Il ne faut quand même pas oublier que cela peut être exploité par une certaine presse ; cela peut être exploité dans d'autres pays étrangers. Des informations ou même des interventions faites au sein de cette assemblée peuvent tomber dans les mains d'autres personnes étrangères, non seulement ici mais surtout à l'étranger. Je crois qu'il faut d'abord bien réfléchir avant de prendre cette décision. En même temps je suis bien sûr d'accord sur le principe.

Monsieur le Président

Je voudrais juste compléter : hormis les questions orales, les sessions sont publiques aujourd'hui. Donc seules les questions orales pourraient être amputées, je pense, quand cela présente effectivement un risque pour le conseiller qui a émis un avis, une demande ou autre chose qui pourrait le gêner dans son pays ; mais enfin, les débats étant publics aujourd'hui... Ils sont devenus publics.

Monsieur Guy SAVERY

Public, c'est valable pour la France, pour les Français, mais pas forcément pour l'étranger. Je pense que cela mérite réflexion.

Monsieur le Président

On peut arriver, Guy, je pense, à sélectionner un certain nombre de documents, de façon à montrer à nos électeurs que nous travaillons quand même à Paris.

Monsieur Guy SAVERY

C'est pour cela que je redis mon accord sur le principe.

Monsieur le Président

Je crois qu'une sélection de documents peut être faite.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et donne la parole à Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH, membre élu de la circonscription de Stockholm

(Hors micro.) Je retire ma demande.

Monsieur le Président

Vous retirez votre demande de parole ? Très bien ; merci beaucoup. Je crois donc, Monsieur le Secrétaire général, s'il n'y a plus de demandes de prise de parole sur le nouveau site Internet, pouvoir dire, si j'ai bien compris, qu'il entrera vraiment en service la semaine prochaine, avec tous les éléments et on peut vous remercier, je pense, d'avoir réussi à faire fonctionner ce nouveau site, malgré ces deux ou trois jours de flottement, avec l'enchaînement de l'ancien site.

Monsieur le Sénateur, vouliez-vous prendre la parole ?

Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA

30 secondes.

Monsieur le Président

C'est fini. D'accord.

Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA

Non ; ce n'est pas fini. Cela, c'était 3 secondes. Je suis arrivé et donc j'ai entendu ce que venait de dire notre ami SAVERY. Je pense qu'il a raison. Je crois qu'il faut quand même rester très prudent dans la publication de cela ; et personnellement, je mettrais le moins d'informations possible en accès au grand public. Sur intranet, si on veut ; ou extranet, comme on veut ; on peut en mettre. Mais, sur le reste, restons prudents. C'est... A notre époque,... Oui, oui, oui... A notre époque... Si, si, il vaut mieux.

Monsieur le Président

Nous verrons par la suite. Ce point étant terminé, nous passons...

Monsieur

On est d'accord ; un filtrage ; on filtre.

Monsieur le Président

Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, ce point étant terminé, nous reportons à demain matin l'avant-dernier point concernant le budget 2005 et 2006 et, pour ne pas vous retarder plus longtemps, Mesdames - la journée n'est pas terminée - je passe la parole à notre rapporteur, Monsieur Paul CLAVE, sur la commission temporaire de la Décentralisation. Rapidement. Merci.

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION
TEMPORAIRE DE LA DECENTRALISATION**

Monsieur Paul CLAVE, Rapporteur de la commission temporaire de la Décentralisation

Mes chers collègues, je vais vous rassurer. Je rassurerai également les chaises vides. Je ne vais pas être très long. Je voudrais dire que la commission de la décentralisation s'est réunie jeudi matin. Nous avons eu une explication extrêmement franche, ferme, qui a débouché ensuite sur des travaux extrêmement denses, réalisés dans un esprit consensuel - et je remercie l'ensemble des groupes qui sont présents dans cette commission.

Nous avons travaillé et commencé à étudier un texte, une contribution qui avait été fournie par le Sénateur COINTAT et qui a donc été reprise par la commission de la Décentralisation. Nous avons commencé à en faire une étude article par article ; nous avons repris les différents amendements exprimés par les différents groupes. Un travail considérable m'attend et je remercie déjà à l'avance l'assistant du sénateur COINTAT qui m'aidera énormément.

Nous allons essayer de mettre en forme tout ce qui a été fait et il y a eu un intense travail, je le répète, dans un esprit que, pour ma part, j'ai trouvé extrêmement positif. Cela a peut-être été la meilleure réunion de commission depuis fort longtemps. Je puis vous faire simplement la promesse qu'autour du 15 janvier, vous recevrez tous - j'entends par là non seulement les membres de la commission mais également l'ensemble des membres de l'AFE - une première écriture que je fournirai, qui sera encore soumise à l'appréciation de chacun d'entre vous. Vous pourrez alors faire vos remarques et proposer vos amendements.

Mais je voudrais simplement dire que nous avons vraiment très bien travaillé. Je remercie et le groupe UFE et l'ADFE et le RFE ; cela s'est très bien passé ; cela a été un très bon travail et j'espère que nous aboutirons en mars à un texte définitif qui est d'une importance capitale pour notre avenir puisque c'est une révolution que nous proposerons au Gouvernement.

Ce texte se présentera sous la forme d'une proposition de projet de loi et je veillerai à ce qu'il obtienne un consensus. J'y veillerai et je travaillerai dans cet esprit. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CLAVE, pour le travail effectivement constructif de cette commission. Monsieur LECONTE, insistez-vous pour la prise de parole ? ... Non ; il n'insiste pas ; il est très gentil avec nous.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre excellent travail et je vous souhaite à tous une excellente soirée.

A demain.

La séance est levée à 18 h 00.

SAMEDI 17 DECEMBRE 2005

La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-président de l'AFE.

Monsieur le Président

Nous reprenons nos travaux suivant l'ordre du jour préalablement établi mais je vous rappelle que nous aurons un point supplémentaire à examiner, qui est le compte rendu de l'exécution du budget 2005 et les prévisions budgétaires pour 2006.

Nous allons commencer tout de suite par le point d'information sur la préparation de la journée portes ouvertes du 4 mars 2006 au Sénat. Pour cette présentation, je passe tout de suite la parole à Madame Anne ESAMBERT.

PREPARATION DE LA JOURNEE PORTES OUVERTES DU 4 MARS 2006 AU SENAT

Madame Anne ESAMBERT

Merci, Monsieur le Président. Je vais peut-être en quelques mots vous dire qui je suis, puisque vous m'avez déjà vue depuis quelques mois sur les côtés lors de vos sessions. Je suis administrateur du Sénat, et j'ai été nommée par le Président du Sénat, dans une nouvelle division qui a été créée il y a maintenant 8 à 10 mois au sein du service des Relations internationales du Sénat et qui s'appelle "Division de la présence française dans le monde".

C'est une division de support pour les 12 sénateurs des Français de l'étranger parce que, comme je ne vous l'apprends pas, la représentation des Français de l'étranger fait partie des spécificités du Sénat. Comme le Président du Sénat aime à le dire, c'est le "deuxième bonus constitutionnel du Sénat", après la représentation des collectivités locales de la République ; bonus constitutionnel qui malheureusement n'est pas très connu des Français et sur lequel il a souhaité mettre l'accent depuis maintenant un peu plus d'un an.

Il l'a fait pour l'instant de deux façons :

- d'une part, en créant un site Internet, que vous avez sous les yeux, qui s'appelle *expatries.senat.fr*, qui vise à mieux faire connaître cette représentation politique des Français de l'étranger et à mettre en ligne de nombreux documents et informations utiles aux Français de l'étranger — j'en parlerai tout de suite après ;
- d'autre part, la deuxième action qu'il a prise depuis un an et demi a été la création de cette division de la présence française dans le monde, qui est dirigée par Michel LAFLANDRE au Sénat, sous la supervision bien évidemment du directeur des relations internationales qui s'appelle Bruno BEAUFUMÉ ;
- et enfin, troisième initiative — et celle-ci, il vous l'a annoncée il y a déjà plus d'un an, à l'occasion de votre session de mars 2004 -, c'est l'organisation d'une journée des Français de l'étranger — et je vais y venir dans un tout petit instant.

Juste avant, permettez-moi peut-être de vous montrer ce site Internet, qui donc existe depuis septembre 2004. Il a pour objet non seulement de présenter les 12 Sénateurs des Français de l'étranger mais plus spécifiquement également, d'expliquer un petit peu comment fonctionne la représentation politique des Français de l'étranger.

Quand vous cliquez ici, vous voyez toute l'explication de cette représentation, avec un petit historique sur l'assemblée des Français de l'étranger ; et puis la composition de votre assemblée, son mode de fonctionnement, et enfin la façon dont elle élit les 12 Sénateurs des Français de l'étranger.

Sur ce site figurent également :

- de nombreuses informations sur les chiffres de l'expatriation, bien sûr. Ces documents se trouvent également sur le site du ministère des Affaires étrangères où ils sont tous concentrés ;
- un certain nombre de documents utiles sur l'expatriation, les rapports que vous connaissez (rapports parlementaires, rapports du Conseil économique et social, rapports publiés à La Documentation française) — j'espère avoir été exhaustive dans le recensement de ces rapports ;
- les lois et règlements, également, sur la représentation des Français de l'étranger classés de façon historique ;
- vous y trouvez également les propositions de loi de vos Sénateurs, relatives aux Français de l'étranger ; ainsi que
- un document intéressant sur la représentation des citoyens expatriés parce que, comme vous le savez, l'Italie et le Portugal disposent également d'une assemblée des citoyens de l'étranger et de parlementaires. Mais également d'autres pays tels que l'Allemagne, la Belgique qui disposent de leur propre organe de représentation de leurs citoyens de l'étranger ;

- vous y trouvez des conseils pratiques pour s'expatrier, quelques questions, qui renvoient systématiquement au site du Quai d'Orsay ou de la Caisse des Français de l'étranger — tous sites utiles pour un Français qui souhaiterait s'expatrier.

Et puis une rubrique qui, en revanche, n'existe nulle part ailleurs, celle des *dossiers pays*. Vous avez par pays le recensement de tous les documents parlementaires sur un pays déterminé.

Prenons au hasard l'Algérie. Vous avez :

- le nombre de Français immatriculés au registre des Français de l'étranger ;
- la composition du groupe interparlementaire France-Algérie du Sénat ;
- les colloques organisés sur l'Algérie par le Sénat ;
- les rapports parlementaires qui ont été rédigés par le Sénat ;
- les textes de lois ;
- les conventions bilatérales ;
- les questions parlementaires relatives à ce pays ; et enfin,
- un certain nombre de liens utiles : l'ambassade de France, le consulat, les représentations étrangères en France, le dossier pays du ministère des Affaires étrangères, la mission économique, la chambre de Commerce, les établissements scolaires, des informations sur les parlements, etc.).

Je pense que ces fiches pays peuvent éventuellement être utiles à un certain nombre d'entre vous. Vous pouvez ainsi renvoyer sur ce site les Français qui vous poseraient des questions sur les documents existant sur un pays.

J'oubliais des liens utiles sur le site. Ce sont des liens dont j'imagine que vous les retrouverez également sur le site de l'AFE, mais ils figurent aussi sur ce site.

Enfin, j'en viens à ce qui nous intéresse ce matin : la ***journée des Français de l'étranger***, dont l'organisation a été confiée à cette division de la présence française dans le monde. Comme vous le savez, la journée des Français de l'étranger sera organisée le 4 mars ; cette date a été choisie en fonction de votre session, afin que vous puissiez tous facilement y participer. Des informations en actualité sont disponibles sur le site, en cliquant ici. Elle a trois objets principaux, ou trois cibles principales :

- bien sûr, la cible principale est celle des Français de l'étranger — les 2 millions de Français de l'étranger. Malheureusement, on ne pourra pas les faire tous venir à Paris le 4 mars (*breffs commentaires dans la salle*). Donc, nous avons eu l'idée d'organiser à leur intention une émission de télévision qui sera diffusée sur TV 5, émission de télévision à laquelle j'espère que vous participerez tous. Cette émission sera tournée dans l'hémicycle du Sénat, à 17 h ; elle marquera un petit peu le point d'orgue de la journée, et j'y viendrai dans un petit instant. Auparavant, j'aurais souhaité vous dire quelles sont les autres cibles auxquelles s'adresse cette journée.

Il y a le grand public — le public le plus large — le public métropolitain qui souhaiterait s'informer sur la présence française à l'étranger et en savoir plus sur ces 2 millions d'expatriés. En fait, cette journée est une journée portes ouvertes et elle sera accessible à tous, gratuitement. Faites-en la plus grande promotion autour de vous, parce qu'il n'y a aucune restriction à l'entrée.

Et elle vise enfin les jeunes, les étudiants, les jeunes diplômés, qui souhaiteraient acquérir une expérience à l'étranger, pour pouvoir ensuite mieux enrichir la France de cette expérience.

Trois manifestations auront lieu parallèlement ou simultanément :

D'abord, ***cinq tables rondes*** se tiendront sur la présence et l'influence française dans le monde, s'échelonneront tout au long de la journée. Elles commenceront à 9 h et la dernière commencera à 15 h pour pouvoir se terminer à 17 h — heure de l'émission de télévision.

La *première table ronde* à 9h, s'intitule "La France derrière ses expatriés", qui évoquera plus particulièrement tout le dispositif accompagnant l'expatriation et en particulier le dispositif de protection sociale. Cette table ronde permettra aussi de dresser un petit peu le tableau, le panorama de la France à l'étranger :

- . Qui sont nos expatriés ?
- . Comment les recense-t-on ?
- . Comment peuvent-ils scolariser leurs enfants ?
- . Quelles relations gardent-ils avec la France ?

Ce sera en quelque sorte la table ronde introductive de tout le reste de la journée.

La *deuxième table ronde* concernera les normes et la guerre des normes, c'est-à-dire l'influence normative de la France dans le monde, influence normative et juridique si j'ose dire. Quelle est l'influence du modèle institutionnel et juridique français ?

Une *troisième table ronde* se tiendra à 11 heures sur la présence culturelle française à l'étranger. Une *quatrième table ronde* sur l'enseignement, et tout le dispositif scolaire français à l'étranger — mais pas seulement. C'est-à-dire que, lorsque l'on parle de mieux exporter l'éducation à la française, il s'agit non seulement de scolariser nos enfants à l'étranger, mais également d'attirer un certain nombre d'étudiants étrangers en France pour qu'ils deviennent ensuite les ambassadeurs du modèle français dans leurs pays.

Enfin, la *cinquième et dernière table ronde* parlera d'économie. On a choisi de lui donner un titre un petit peu polémique "La présence économique française à l'étranger : fuite ou conquête ?" Vous voyez les différentes dimensions que l'on pourra accorder à cette table ronde.

L'émission de télévision sera donc le point d'orgue, le clou de la journée. Elle aura lieu dans l'hémicycle. Elle sera — je l'espère, mais je n'en ai pas encore confirmation — animée par Jean-Pierre ELKABACH. Elle sera diffusée sur TV 5 et sur Public Sénat. Et on va essayer de faire venir une dizaine ou une douzaine de Français qui ont réussi dans le monde. Ce sont des réussites dans tous les domaines, et pas uniquement dans le domaine économique. Cela pourra parfaitement être quelqu'un qui travaille dans le domaine humanitaire, ou un artiste, bref dans tous les domaines.

Evidemment pour ces personnes que l'on fera venir à Paris, on prendra en charge leur billet d'avion et leur hébergement. Auparavant on aura pris le soin d'aller tourner des reportages chez elles, dans leur pays de résidence.

C'est une véritable émission de télévision. Il ne s'agit pas d'un débat, mais vraiment de témoignages filmés avec des images, de sorte que ce soit extrêmement télégénique et attractif pour les téléspectateurs.

On verra également des reportages sur un établissement scolaire à l'étranger, sur un consulat, sur cet environnement et sur cette présence française à l'étranger.

Participeront — je l'espère — à ce débat, tous les intervenants des tables rondes. Et dans l'hémicycle 150 places seront également mises à disposition des étudiants ; ces étudiants seront sélectionnés par le biais d'un concours que l'on mettra en ligne le 15 janvier sur le site *expatries.senat.fr*.

Il s'agira plutôt d'une sorte de questionnaire qui posera des questions sur la représentation politique des Français de l'étranger. Ceux qui y auront répondu correctement gagneront des places dans l'hémicycle et dans les tribunes du Sénat.

On a signé des partenariats avec un certain nombre d'universités à Paris et en Région parisienne pour drainer ce public d'étudiants ; également avec une association étudiante qui s'appelle Animafac, qui va relayer l'information sur cette journée auprès de 70 associations d'étudiants. Je ne cite pas les grandes écoles, mais quasiment tous les sites des grandes écoles renverront sur notre site.

Enfin, la troisième manifestation qui aura lieu tout au long de cette journée — et c'est en cela que nous souhaitons aussi pouvoir attirer les étudiants — est celle d'un *forum sur la France à l'étranger*. Ce forum réunira de 9 h à 18 h, dans des espaces d'information — ce ne sont pas des stands, mais des espaces d'information — tous les acteurs de la présence française à l'étranger : acteurs publics, associatifs et privés.

Vous avez la liste indicative d'un certain nombre d'entre eux. Peut-être en ai-je oublié et dans ce cas je m'en excuse par avance. Je ne vais pas revenir sur les acteurs que vous connaissez beaucoup mieux que d'autres. Également un certain nombre d'entreprises privées, qui sont grosso modo les plus grosses entreprises françaises multinationales implantées à l'étranger.

L'intérêt pour les étudiants est de pouvoir, auprès de ces entreprises, trouver des stages, des VIE ou des premiers emplois à l'étranger. Et jusqu'à présent, toutes les entreprises sollicitées ont répondu positivement à cette proposition.

J'ai oublié de dire qu'il y aura également au cours de cette journée un *espace librairie* dans lequel seront mis en vente tous les ouvrages relatifs à la France à l'étranger et aux Français de l'étranger — tous les ouvrages parlementaires, les rapports et autres documents. D'ailleurs, si vous avez des idées sur des ouvrages qu'il faudrait promouvoir à l'occasion de cette journée, n'hésitez pas à m'en parler. Il y a par exemple un très beau livre dont me parlait le Sénateur Louis DUVERNOIS sur les Français du Canada. Mais si vous avez d'autres exemples en tête, j'en suis évidemment preneuse.

Egalement — mais sur ce point je vais donner la parole tout de suite à Pierre ROBION qui va vous en toucher quelques mots — le Ministre des Affaires étrangères fera quelques annonces à l'occasion de cette journée des Français de l'étranger.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci. Pour compléter cette présentation, je donne la parole à Monsieur ROBION.

Questions-Réponses

Monsieur Pierre ROBION

Merci. Bien sûr, je n'ai rien de particulier à dire sur ce qu'annoncera éventuellement le Ministre, bien sûr. Je confirme simplement la forte participation du ministère des Affaires étrangères à cette journée et, notamment bien sûr, celle de la direction des Français de l'étranger et des étrangers en France.

Celle-ci se manifestera par la présence physique de différents services, qui assureront aussi une présence interactive grâce aux moyens les plus modernes mis actuellement à la disposition des Français de l'étranger — ou de ceux qui sont en train d'être développés actuellement ; et également, bien sûr, au sein des tables rondes, du forum, ainsi que de l'émission qui sera diffusée par la suite.

A ce propos, simplement pour compléter ce que vient de dire Anne ESAMBERT, le Ministère a sollicité il y a quelques jours l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, pour leur demander justement d'identifier des Français exemplaires de cette réussite à l'étranger — réussite d'expatrié à l'étranger — qui seraient susceptibles d'être invités à cette journée du 4 mars. Un certain nombre de postes ont déjà répondu très vite ; chaque jour apporte ses réponses supplémentaires et, dans quelque temps, nous serons déjà en mesure de commencer à travailler sur une sélection et de choisir une dizaine de personnes qui répondraient à ces profils. Voilà ce que je peux dire pour compléter.

Monsieur le Président

Merci. J'ai déjà des demandes de prise de parole, avec pour commencer, celle du Sénateur Robert Denis del PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à dire. Je voulais simplement signaler — parce qu'Anne est très modeste et très réservée dans ses capacités et ses qualités — qu'en fait Anne est derrière tout cela. Et je dois dire — pour avoir collaboré avec elle de temps en temps — qu'au Sénat, si on est arrivé à faire tout cela, y compris le site — et bravo pour le site, parce qu'il peut servir de modèles à beaucoup d'autres... — les qualités et l'engagement qu'elle a mis à servir les Français de l'étranger, méritent je crois, vos applaudissements à nouveau. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur GIRAULT, vous avez demandé la parole ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci. Toutes mes félicitations pour le travail effectué, qui est vraiment remarquable. Je voudrais seulement avoir une précision concernant les fiches pays et les résidents. On fait souvent une confusion entre les notions de résidence et d'immatriculation ; or, le nombre de résidents est très souvent très nettement supérieur à la notion d'immatriculations.

Et notre souci, en tant qu'élus, est de faire "rentrer", de faire revenir dans le giron national, de faire en sorte qu'en particulier nos jeunes compatriotes reviennent vers notre pays. Il faut savoir que dans certains cas environ 90 % des jeunes ne s'inscrivent même pas sur les listes électorales.

Madame Anne ESAMBERT

On a bien précisé qu'il s'agissait de la population inscrite.

Monsieur Pierre GIRAULT

Inscrite, c'est-à-dire immatriculée.

Madame Anne ESAMBERT

Immatriculée.

Monsieur Pierre GIRAULT

Il faut bien préciser cette chose. Ne faites-vous pas figurer l'estimation de la résidence ?

Madame Anne ESAMBERT

Non.

Monsieur Pierre GIRAULT

Pourquoi ? Parce que c'est très important. Peut-être pas pour le Luxembourg où déjà le différentiel est d'un tiers, mais pour des pays comme la Grande-Bretagne ou les États-Unis, où le chiffre est vraiment conséquent. C'est là le grand problème. C'est qu'une grande partie de notre population est expatriée. Et d'ailleurs vous la citez, puisque vous citez le chiffre de 2,2 millions.

Par conséquent, si vous calculez le total de vos fiches pays par rapport au chiffre de 2,2 millions, vous constatez un différentiel. On est bien d'accord. C'est donc ce différentiel, ce gisement de compatriotes qui ne sont plus immatriculés, qu'il est important de réinsérer dans nos structures nationales. C'est tout l'enjeu, et je crois que c'est vraiment très important.

Monsieur le Président

Merci. Sur ce point Monsieur ROBION ?

Monsieur Pierre ROBION

Je voudrais dire un mot à propos de ce que vient de dire Monsieur GIRAULT. C'est vrai qu'il y a certainement une différence entre le nombre des inscrits — qui est la seule donnée fiable dont on dispose — et celui des Français réellement présents à l'étranger.

Ceci dit, le Ministère est justement en train de réviser complètement la méthode — ou plutôt l'absence de méthode — qui prévalait jusqu'à présent pour estimer le nombre des Français à l'étranger - on l'estimait comme cela un peu à la louche - pour essayer d'avoir une vision plus précise. Il semble d'ailleurs que, dans certains pays, les chiffres avoisinent peut-être plus le nombre des inscrits qu'on ne pensait. Dans d'autres, inversement, il y a effectivement plus de monde. Ce processus est en cours et prendra un certain temps.

Et je crois qu'effectivement lorsqu'il s'agit de projets précis comme celui-là et que l'on cite des chiffres, il vaut mieux citer ceux qui sont fiables et qui correspondent à une réalité selon des critères bien définis qui sont ceux de l'inscription, plutôt que de parler d'estimations qui restent évidemment toujours contestables.

Mais s'agissant de ce que vous disiez, du souci de faire rentrer dans le chiffre des inscrits ceux qui sont présents et qui ne le sont pas, bien sûr j'y souscris tout à fait.

Monsieur le Président

Rapidement, très rapidement.

Monsieur Pierre GIRAULT

Monsieur le Directeur, la question est simple. Dans un certain nombre de pays, vous ne pouvez pas vous établir si vous n'êtes pas en règle avec les autorités locales — ceci dans de très nombreux pays en Europe. Par conséquent, au Luxembourg, à epsilon près on connaît le chiffre des Français qui résident au Luxembourg ; mais entre les Français qui résident et les Français immatriculés, il y a un gros différentiel. Et quand on veut on trouve.

Pendant quelques années, le consulat ne voulait avoir aucune relation avec les autorités policières luxembourgeoises et ce n'est que très récemment que nous avons pu faire en sorte qu'ait lieu un échange. On parlait hier de l'arrogance de certaines personnes, et je peux vous dire que malheureusement je l'ai vécu là aussi.

Monsieur le Président

Chacun son tour.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Quant à moi, je m'associerai à ce que viennent de dire mes deux prédécesseurs. Toutes mes félicitations, bien qu'il manque une rubrique extrêmement importante pour les élus que nous sommes : celle de la recette pour devenir Sénateur des Français établis hors de France. Mais, à part ce manque de rubrique, toutes mes félicitations.

Et je voulais simplement poser comme question : nous sera-t-il possible, à la lecture de certains documents, d'apporter des correctifs ou de vous envoyer une note en vous disant nos remarques ? Est-ce que ce sera possible ?

Madame Anne ESAMBERT

Bien sûr. En bas du site figure une rubrique "Nous écrire" et si vous cliquez dessus, cela va directement dans ma boîte électronique.

Monsieur Paul CLAVE

Merci, et toutes mes félicitations.

Monsieur le Président

Monsieur le Sénateur FERRAND, vous avez demandé la parole ?

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France, membre de droit

J'ai trois points. Deux pour Anne ESAMBERT, et un pour notre secrétaire général. S'agissant d'abord de la table ronde "Quelle carte à jouer pour la France dans la guerre des normes ?", je pense que la messe n'est pas définitivement dite et que le titre va probablement évoluer.

Madame Anne ESAMBERT

Absolument.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je pense qu'il faudra effectivement qu'il évolue, parce que "La guerre des normes", c'est un petit peu court. Vous-même, quand vous nous avez dit de quoi il retournait, vous nous avez dit que l'ambition était beaucoup plus large, puisqu'il s'agissait du droit français, de l'influence justement, également de l'audit à la française, etc.

Sur ce point-là aussi — je me demande si c'est dans cette table ronde qu'il faut également en parler — mais il me paraît difficile de parler de l'influence de la France sans faire allusion au nombre de Français oeuvrant dans les organisations internationales.

Alors ce n'est pas tout à fait le même sujet, mais c'est quand même quelque chose d'important. On ne peut pas avoir un débat sur le thème de l'influence de la France, sans fondamentalement aborder ce point sur lequel on n'est pas très bon — on le sait. Il s'agit des organisations européennes ou vraiment internationales.

Madame Anne ESAMBERT

Votre question me permet justement de préciser juste sur ce petit point, qu'on est en train de réfléchir à l'idée de scinder chacune des tables rondes en deux sous-thèmes. Et donc, parmi les sous-thèmes qui seront abordés dans la table ronde sur la Guerre des normes, il y aura :

- d'une part, la présence des Français dans les institutions européennes et internationales ; et
- d'autre part, l'influence du modèle juridique institutionnel et normatif français.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

D'accord. Il faudra donc trouver un autre titre plus général à cette table ronde. On en est bien d'accord.

Madame Anne ESAMBERT

Voilà ; exactement.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Le deuxième petit point, concerne — je crois — l'émission de télévision. J'ai lu quelque part "encourager le retour". Il faut faire attention. Encourager le retour, oui : de ceux qui sont partis et qui sont des cerveaux. Je ne veux pas dire nécessairement que ceux dont il ne faut pas encourager le retour ne sont pas des cerveaux, forcément ! Mais je pense.

De la salle

(Quelques réactions.)

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Merci. Je m'y attendais, c'est pour cela que j'ai prévenu. Mais effectivement, il y a le fameux mythe — mythe ou réalité d'ailleurs — de la fuite des cerveaux. Il faut donc faire attention. Mais, d'une manière générale, souvent il faut au contraire maintenir les expatriés, les Français, là où ils sont.

Madame Anne ESAMBERT

On peut supprimer le dernier terme.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Voilà, et faire attention à cette formulation un peu trop affirmative.

Et puis mon dernier point concerne le Secrétaire général. Vous nous avez parlé de ces Français qu'on allait sélectionner. Il est bon de sélectionner ceux qui présentent des réussites remarquables à l'étranger ; mais je voudrais simplement dire qu'il serait souhaitable, parmi les critères de sélection, que nos postes tiennent compte de l'implication de nos compatriotes dans l'animation de la vie de la communauté. Je pense que c'est là un critère essentiel ; il ne suffit pas que nos compatriotes réussissent à l'étranger. Mais ceux qui se sont investis dans la vie de la communauté, et qui y jouent un rôle, doivent particulièrement être privilégiés.

Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Quant aux chiffres de la Suisse que j'ai aperçus, de 133 000, je voudrais signaler que le consulat général des Français à Genève, qui couvre les 5 cantons de la Suisse romande totalise à lui tout seul 127 000. Et je crois que ma collègue Claudine SCHMID pourra vous donner le chiffre exact concernant Zurich, qui couvre le reste de la Suisse, mais qui s'élève au moins à 30 000.

Monsieur le Président

Monsieur GIRAULT sur ce point ?

Monsieur Pierre GIRAULT

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Sur les conditions de retour. Mais tu auras épuisé ton temps de parole, après.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président. C'est simplement que Monsieur le Sénateur FERRAND a évoqué tout à l'heure la notion de retour. Ce qui est très important, c'est que lorsqu'un Français rentre dans son pays, il faut qu'il bénéficie de conditions de retour dignes et qu'il soit mieux traité — ou du moins aussi bien — que des personnes qui sont en situation irrégulière dans son pays.

Monsieur le Président

Mieux, même. Mieux ; mieux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Merci, Monsieur le Président. Je m'associe bien sûr à toutes les félicitations, parce que cela me semble vraiment très bien préparé. Je voulais quand même faire deux petites suggestions — ou disons formuler deux espoirs : quand on parle de la présence économique de la France à l'étranger, on parle d'abord et toujours des grandes entreprises. De grâce, j'espère que parmi les exemples qui seront présentés figureront de petites entreprises.

Madame Anne ESAMBERT

Absolument.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Les petites et moyennes entreprises sont souvent le fer de lance du dynamisme de la France à l'étranger.

A ce sujet, je voudrais dire aussi la chose suivante : vous allez sélectionner des personnes qui ont réussi à l'étranger. Bon, c'est bien. Je me souviens de la série qu'un grand quotidien parisien avait consacrée à des Français ayant réussi à l'étranger. C'est bien de le savoir, dans les métiers de bouche, comme dans d'autres métiers, y compris le sport ou d'autres.

Mais je crois quand même qu'il faudrait que l'on montre des Français ayant créé des entreprises, mais des entreprises qui se développent. Et sur ce point, je pense qu'il y a matière à réflexion, et que cela intéressera énormément les étudiants des grandes écoles, et les étudiants en général.

Madame Anne ESAMBERT

Vous avez raison. Et justement nous allons essayer de ne pas rentrer dans les idées reçues ou dans les clichés sur les Français à l'étranger, et sélectionner des Français qui ont réussi dans la Silicon Valley, dans des entreprises de haute technologie.

Monsieur Didier LARTILLEUX

La Silicon Valley, c'est bien. Mais n'oublions quand même pas que 50 % des Français établis à l'étranger vivent en Europe. N'oublions pas non plus que travailler dans certains pays d'Europe reste malgré tout très différent de travailler en France et qu'il se fait également des réussites formidables en Europe. Mais je sais très bien qu'une pondération intelligente sera faite dans ce domaine.

Madame Anne ESAMBERT

Vous faites référence à la série du *Figaro* de l'été dernier. Dans la série du *Figaro*, il y avait un article sur un jeune entrepreneur qui avait créé une entreprise à Stockholm. Et cela fait partie des entrepreneurs auxquels on pense.

Monsieur Didier LARTILLEUX

On peut vous aider.

Monsieur le Président

Merci. J'ajouterai, pour compléter ce que disait Monsieur LARTILLEUX qu'il est important je crois que les expériences qui nous soient présentées soient des expériences duplicables. De grands cuisiniers, on en a beaucoup, mais c'est difficilement duplicable.

Monsieur LUBRINA, vous avez demandé la parole ?

Monsieur François LUBRINA, membre élu pour la deuxième circonscription de Montréal

Je voudrais vous présenter le livre que nous avons sorti sur les Français de Montréal. C'est la première fois qu'un ouvrage cartonné de cette qualité est fait. Une vingtaine de nos compatriotes sont présentés à l'intérieur.

La question que je voulais poser est la suivante : nous, en tant qu'élus, pourrions-nous proposer des Français ? Je pensais entre autres à Frédéric DAC, un Français installé depuis 50 ans au Québec, qui est le seul Français au monde à s'être vu décerner deux oscars à Hollywood, et qui finalement reste très peu connu. Alors si on avait cette possibilité de le présenter, on en serait très heureux.

Madame Anne ESAMBERT

Oui bien sûr. N'hésitez surtout pas à faire des propositions encore une fois par le biais du courrier électronique. On y sera tout à fait ouvert.

Monsieur le Président

Madame Claudine SCHMID, vous avez la parole.

Madame Claudine SCHMID

Je reviendrai sur la participation du public à l'émission. Vous attendez 1 500 personnes, et vous avez dit qu'il y aurait un tirage au sort parmi les personnes qui pourraient participer dans l'hémicycle — c'est ce que j'ai cru comprendre. Sont-ce uniquement les personnes ayant répondu au questionnaire qui pourront participer ? Ou y aura-t-il des places réservées ? Comment allez-vous les attribuer ?

Madame Anne ESAMBERT

331 places sont disponibles dans l'hémicycle. J'espère déjà que vous serez tous présents. Si vous êtes tous là, cela fera donc 150 places. Plus 12, excusez-moi. Plus les désignés, donc 183 au total.

Monsieur

Moins les absents.

Madame Anne ESAMBERT

Plus — je l'espère — toutes les personnalités qui auront participé aux tables rondes, ce qui fait un peu plus d'une cinquantaine de personnes. On arrive donc à 230 et quelques. Il reste donc 100 places pour remplir l'hémicycle ; et ces 100 places seront offertes à des étudiants, par le biais d'un concours. Il ne s'agit pas d'un tirage au sort, mais vraiment d'un concours. On espère donc recevoir beaucoup de réponses, et pour les sélectionner, on a mis en place un petit questionnaire extrêmement facile, qui oblige les étudiants à consulter le site pour répondre à des questions un petit peu basiques, un petit peu simples, telles que :

. Combien y a-t-il de représentants à l'assemblée des Français de l'étranger ?

. Comment sont-ils élus ?

Etc.

Dans un premier temps, on va mettre ce questionnaire en ligne jusqu'au 15 février. Si au 15 février on s'aperçoit qu'on n'a pas reçu suffisamment de réponse, à ce moment-là on permettra une inscription automatique, et les premiers inscrits seront les premiers servis. Au vu des précédentes opérations de ce type organisées au Sénat, on espère accueillir entre 1 500 et 5 000 visiteurs au cours de la journée.

Et puis 260 places en tribune seront également offertes à des étudiants.

Monsieur le Président

Merci. Monsieur CHAPAT ?

De la salle

(Question hors micro.)

Madame Anne ESAMBERT

A toutes les personnes qui se seront inscrites sur le site, bien sûr. Oui, vous avez raison.

Monsieur Claude CHAPAT

Pour revenir très rapidement sur ce que disait notre collègue Pierre GIRAULT à propos de l'évaluation des Français de l'étranger, je crois que c'est très difficile, même en Europe. Tu te trompes en disant que les États respectifs disposent de données très précises sur les étrangers habitant sur leur sol — c'est vrai. Mais les binationaux ne sont pas du tout comptabilisés.

Si tu prends par exemple ma famille : nous sommes quatre, il y a trois Français et une Allemande, mais un seul Français est connu des autorités allemandes en qualité de Français : c'est moi. Mes enfants sont binationaux et les Allemands ne les considèrent pas du tout comme français. Sur ce point, il doit être vraiment très difficile d'obtenir une évaluation sérieuse.

En ce qui concerne l'émission de télévision, je trouve cela une excellente initiative que de passer par TV 5, parce que vous allez toucher un public français ou francophone, ou francophile, de l'étranger. Mais ne vaudrait-il pas mieux aussi penser à un média français ? Parce que si nous incitons les Français à s'expatrier, il vaut mieux penser en priorité à ceux qui ne le sont pas encore, et inciter les gens qui habitent en France. Je me demande donc s'il ne serait pas opportun de diffuser cette émission sur France 2, TF 1 ou que sais-je, sur un média national ?

Madame Anne ESAMBERT

Public Sénat diffusera l'émission. Je vous rappelle que Public Sénat est accessible depuis le mois de mars dernier sur la télévision numérique terrestre, et que par conséquent cette chaîne touche un nombre croissant de foyers en France.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Niamey

Félicitations pour cette belle réalisation, et pour l'initiative prise d'organiser cette journée des Français de l'étranger, et qui vise — je pense — à inciter à l'expatriation en donnant de la France une image tout à fait positive — ce qui est bien. Mais il me semble qu'on occulte un peu — peut-être — le cas des Français qui sont des Français de l'étranger, et qui ne rentrent pas dans la catégorie de ceux qui ont brillamment réussi, ou un petit peu réussi, et qui sont également nombreux. Et au cours des débats ou des interventions, je ne sais pas s'il y aura des travaux sur cette frange de nos compatriotes qui vivent à l'étranger, cherchent à maintenir le lien avec la France, et sont parfois peut-être un peu négligés.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais demander à Madame ESAMBERT qui nous avait présenté un projet lorsqu'elle nous avait rendu visite, si ce projet va être mis à jour étant donné qu'il y a des modifications.

Madame Anne ESAMBERT

Bien sûr.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Puisque dans la première mouture, rien n'était réservé à la couverture sociale de nos compatriotes, ce qui n'est plus le cas maintenant. Mais je serais heureux de voir cette nouvelle mouture, car j'ai vu que la protection sociale figurait dans d'autres rubriques qui intéressent l'enseignement français à l'étranger notamment, la mission laïque, etc., alors qu'une table ronde est spécialement consacrée à l'enseignement français. La protection sociale se retrouve donc avec la mission laïque et l'enseignement français, qui elle-même a une autre table ronde. Cela me paraît un peu curieux.

Madame Anne ESAMBERT

Non, non.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

C'est ce qui figurait tout à l'heure dans l'annonce, sur la première mouture. Peut-on la passer ?

Madame Anne ESAMBERT

Non. "La France derrière ses expatriés", c'est la table ronde au cours de laquelle on parlera de la Caisse des Français de l'étranger.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Oui, alors reprenons sur "La France derrière ses expatriés". Qu'est-ce qu'il y a ?

Madame Anne ESAMBERT

Pour l'instant je n'ai rien inscrit, parce que j'attends de connaître les réponses des intervenants au préalable. Vous parlez du forum ? Dans le forum, on a listé l'ensemble des acteurs qui seront je l'espère présents.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Dans "La France derrière ses expatriés", on ne remet donc pas des problèmes d'enseignement ?

Madame Anne ESAMBERT

Pas du tout.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Qui ont une table ronde spécifique ?

Madame Anne ESAMBERT

Absolument.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Très bien. Alors, je voulais également me permettre, sous le contrôle du Président qui est Monsieur VILLARD, de dire à Madame ESAMBERT que l'assemblée des Français de l'étranger a pour Président le Ministre des Affaires étrangères — vous le savez — et est gérée réellement par trois vice-présidents :

- Monsieur VILLARD est actuellement en fonction ; et il y a
- Monsieur VALENZA et
- Monsieur BONIN.

Il semble que, dans les contacts que vous avez eus, tel ou tel Sénateur vous ait fait des propositions ou se soit cru investi de faire des invitations. Je pense Madame, pour que les choses se passent correctement, que c'est au collège des Vice-Présidents qu'il faut que vous reveniez. Peut-être des suggestions peuvent-elles être faites, mais ce n'est pas tel ou tel Sénateur. Pour ma part, je ne me sens pas investi pour inviter qui que ce soit.

Madame Anne ESAMBERT

Non, Monsieur le Président. Personne ne m'a chargée de prendre contact avec quiconque et, pour l'instant, j'ai eu des réunions avec le collège des Vice-Présidents dès le mois de mars et en septembre dernier. Nous nous sommes réunis pour parler de cette journée. Je n'ai eu que des...

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Je ne sais pas. On me dit que le président ARTHUIS de la commission des Finances serait invité.

Madame Anne ESAMBERT

Oui.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Pas dans la table ronde, ce qui est tout à fait normal ; mais en-dehors de la table ronde.

Madame Anne ESAMBERT

Pas du tout. Non, il est invité pour présider la table ronde sur la présence économique française. Et j'ai oublié de préciser que chaque table ronde sera présidée par un Président de commission.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Oui. Mais on m'a parlé d'une autre invitation. Nous en avons parlé ce matin lors du collège des Vice-Présidents.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Hors cadre, mais qui est quand même liée à cette journée du Sénat.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Qui va suivre.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

En tout cas, Madame, ici nous avons un collège de trois Vice-Présidents, et c'est donc à eux que vous devez vous adresser en ce qui concerne les invitations. Vous consultez, je l'imagine, les Sénateurs — nous serons tous consultés. Nous pouvons faire des suggestions, mais ce sont les Vice-Présidents qui doivent se déterminer.

Madame Anne ESAMBERT

Absolument.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL

Merci. Je voudrais revenir sur justement "encourager leur retour", pour rebondir sur ce que disaient nos amis André FERRAND et Didier LARTILLEUX.

Premièrement, la formulation me fait penser à ces vieux poncifs des Français proscrits qui partent de la mère patrie, qui doivent revenir, et qu'on doit encourager à revenir. Cela, c'est vraiment la préhistoire. Mais en revanche, il y a une notion qui n'est pas ici prise en compte, et qui serait intéressante : ce ne sont pas des Français en tant que personnes physiques qu'il faut promouvoir le retour, mais de leurs capitaux. Par conséquent, il faut encourager les Français de l'étranger à investir dans la mère patrie. C'est cela qui est important.

De la salle

(Hors micro.) C'est vrai.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Londres

Ma question est toute simple : pour revenir à l'organisation des invitations, y aura-t-il un comité qui sera chargé d'examiner ce qui reviendra de nous-mêmes, peut-être des consulats ? Qui allez-vous consulter ? ou A qui allez-vous finalement demander les noms des participants à cette journée ?

Madame Anne ESAMBERT

Pour l'identification des témoins que nous inviterons à l'émission de télévision, Christian PONCELET a, comme le rappelait tout à l'heure Pierre ROBION, écrit à Monsieur DOUSTE-BLAZY en septembre, pour lui demander de bien vouloir nous aider, par le biais des postes diplomatiques et consulaires, à identifier un certain nombre de Français.

Nous nous étions fixé fin décembre pour pouvoir sélectionner ces Français. Nous avons pris un peu de retard et sans doute le ferons-nous dans la première quinzaine de janvier. Toutes vos suggestions sont évidemment bienvenues.

Et quant au comité de sélection, il sera composé de l'équipe d'organisation de cette journée, dont Pierre ROBION fait partie, mais également des diffuseurs — c'est-à-dire de Public Sénat et de TV 5 — puisqu'ils ont un droit de regard sur une émission dont ils vont être coproducteurs.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christiane KAMMERMANN.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

Je voudrais aussi vous féliciter Anne, parce que vraiment vous avez fait un très beau travail et merci d'être venue nous voir, à maintes reprises quelquefois, pour recueillir des renseignements et avoir des échanges très précieux. Merci.

Si je ne m'abuse, et si je ne me trompe pas, je n'ai pas vu dans l'émission de télévision de Ministres présents. Ne pourrait-il pas y avoir au moins le Ministre des Affaires étrangères, celui de la Santé, et celui de l'Enseignement ?

Madame Anne ESAMBERT

Si, si; comme vous l'avez vu, j'ai pris le parti de ne pas faire figurer de nom sur cette fiche parce que, pour l'instant, je n'ai pas encore reçu toutes les réponses. Quand je les aurai, à ce moment-là, on les rendra publics.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

Mais on n'en a pas parlé, c'est la raison pour laquelle je pose la question.

Madame Anne ESAMBERT

On n'en a pas parlé, mais le Ministre a été invité, même le Premier Ministre également.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

Mais c'est important de le dire à l'assemblée, je pense.

Madame Anne ESAMBERT

Le Premier Ministre a donné un accord de principe pour participer à cette émission — il est important de le savoir. Le ministre des Affaires étrangères, bien évidemment, en tant que Président de votre assemblée. Mais également un certain nombre de personnalités.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

L'Enseignement et la Santé.

Madame Anne ESAMBERT

S'agissant du Ministre de l'Éducation, Monsieur de ROBIEN, il sera invité à la table ronde sur l'enseignement. Quant au Ministre de la Santé, pour l'instant nous ne l'avons pas invité, mais je pense que ce serait une bonne chose.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

C'est important. De même que, à l'origine je m'étais étonnée qu'il n'y ait pas de table ronde de la caisse des Français de l'étranger, mais le Sénateur CANTEGRIT m'a rassurée. Voilà ; Merci.

Monsieur le Président

Pour compléter, il me semblerait important par exemple que le Ministre du Commerce extérieur soit présent. A mon avis, cela me semble même beaucoup plus important que la présence du ministre de la Santé ; mais c'est une opinion tout à fait personnelle.

Madame Anne ESAMBERT

Madame LAGARDE a confirmé son accord.

Monsieur le Président

Et pourtant je travaille dans l'industrie pharmaceutique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Si j'ai bien compris, ce sont essentiellement les Français de l'étranger qui réussissent qui seront à l'honneur au cours de cette manifestation. Cela étant, je crois qu'il est aussi important qu'au cours de cette journée, il y ait une vision relativement complète de ce qui se passe. Il faut savoir qu'il n'y a pas que des Français qui réussissent.

Pour ma part, je suis dans un pays, par exemple, où le taux de chômage est extrêmement important et dépasse les 20 %. C'est-à-dire qu'en Belgique, dans le Hainaut, plusieurs milliers de Français sont au chômage. Je crois qu'il faut le dire ; il faut le savoir.

Ne serait-ce que parce que beaucoup de nos compatriotes viennent de l'Hexagone en se disant qu'ils vont aller dans ce pays, qu'ils vont y trouver du travail, qu'il n'y a pas de problèmes, etc. Je crois qu'il faut connaître les difficultés.

Je crois aussi qu'il faut savoir - et cela rejoint un petit peu les problèmes de Sécurité sociale chers à Jean-Pierre CANTEGRIT, quelles sont les protections qui existent aussi, parce qu'une fois qu'on a des problèmes, il faut bien entendu essayer de les résoudre, et donc savoir comment on peut s'en sortir.

Cet aspect-là, qui ne doit naturellement pas constituer un point très important de la journée, mérite tout de même tout d'être soulevé, parce que tout n'est quand même pas rose et que d'autres problèmes existent, tels que l'insécurité — nous avons connu cela avec la Côte d'Ivoire, et d'autres pays encore. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur RATEAU. Je crois que nous n'avons plus de questions. Je pense effectivement que cette rencontre sera l'occasion d'aider les candidats à l'expatriation à obtenir le maximum d'éléments pour réussir cette expatriation.

Madame ESAMBERT, je vous remercie pour cette présentation. Je vous laisse la parole si vous voulez ajouter quelques mots de conclusion.

Madame Anne ESAMBERT

Juste pour répondre à la question qui vient d'être posée, et que vous posiez également, Madame, tout à l'heure : la première table ronde sur la Sécurité sociale des Français de l'étranger sera justement l'occasion de dresser un panorama de ces Français, de la diversité des Français de l'étranger... et des conditions de retour.

Pour conclure, je voulais vous remercier de m'avoir accordé ce moment pour vous parler de cette journée et puis je compte sur vous pour la promouvoir, en parler autour de vous, et faire en sorte que ce moment soit une grande réussite, pour qu'il devienne un événement annuel organisé par le Sénat. Cela dépendra de la réussite de cette première édition.

(Applaudissements.)

COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DU BUDGET 2005 PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2006

Monsieur le Président

Nous allons maintenant aborder le point de l'ordre du jour qui aurait dû être vu hier et qui ne l'a pas été : compte rendu de l'exécution du budget 2005 et prévisions budgétaires pour 2006.

Monsieur Pierre ROBION

Merci, Monsieur le Président. Je pense que les documents sont en cours de distribution.

Je vous rappelle que, comme vous vous en souvenez, en septembre dernier, lors de la session plénière de l'assemblée, nous avons déjà fait un point d'étape sur l'exécution du budget 2005 ; et ceci répondait à une demande de membres de l'assemblée, qui effectivement ne trouvaient pas normal qu'on les informe de l'exécution du budget seulement en toute fin d'exercice budgétaire, à un moment où tous les enjeux étaient déjà faits.

Donc cette fois-ci je vais vous présenter le bilan 2005 traditionnel complet — ou quasiment complet — puisque l'année et l'exercice sont maintenant achevés ou presque.

DEPENSES

S'agissant des dépenses, comme traditionnellement, le principal poste de dépenses a été celui des *indemnités forfaitaires semestrielles*, pour un montant de 1 274 869 euros, avec les correctifs habituels ou les modifications habituelles résultant des retenues qui sont pratiquées sur les indemnités versées pour diverses raisons, soit à la suite d'interruptions de fonctions, soit d'absence en sessions...

Concernant le deuxième poste, celui du *remboursement des frais de campagne électorale*, cette année il n'y en a pas eu ; il n'y a pas eu ni campagne électorale ni élections. Par conséquent, ce poste n'a pas fait l'objet de dépenses.

Le *coût des réunions de l'assemblée* s'est élevé au total à 71 178 euros, dont :

- . 12 746 pour les frais de sténotypie,
- . 23 175 pour les frais de secrétariat, et
- . 35 257 pour les frais de rafraîchissement.

Enfin les *dépenses de fonctionnement* s'élèvent à 143 784 euros, qui se répartissent en quatre grandes lignes, si on peut dire :

- . les dépenses relatives au site Internet, mais pas seulement à lui, puisque l'on a regroupé dans cette ligne plusieurs dépenses. Il y a d'une part, celles afférentes à l'entretien et à la maintenance du site Internet qui existait jusqu'alors ; d'autre part, les dépenses de création du nouveau site Internet ; et également, ce qui a été regroupé peut-être un petit peu abusivement sous "site Internet", mais parce que son utilisation y est liée, le coût de création d'une base de données documentaires. Le coût de cette base de données documentaire — que vous avez pu voir hier — s'élève à environ 7 000 euros, dépense qui reste quand même assez raisonnable pour l'utilité de cette application ; et le coût de la création du site Internet, je vous le rappelle, était d'environ *38 000 euros ;
- . l'assurance GMF des membres, poste traditionnel, toujours pour la même somme, à quelques euros près : 18 470 euros ;
- . les publications et impressions diverses pour 58 000 euros. Cela inclut le nouveau répertoire 2006 qui vous a été distribué hier ; et
- . l'achat de fournitures diverses, pour 10 000 euros et quelques.

Monsieur

(*Hors micro.*) Il n'a pas été distribué * (le nouveau répertoire 2006)

Monsieur Pierre ROBION

Vous pouvez le retirer en tout cas au secrétariat. Je crois que nombre d'entre vous l'ont déjà eu.

Toujours le même rappel sur la facture de la police d'assurances, qui reçue début 2005 ne peut pas être ordonnancée malheureusement sur le budget 2005, puisqu'il s'agit d'une dépense de 2006 et que le contrôleur financier y oppose le principe de l'annualité budgétaire.

Une somme de 90 000 euros — mais vous en aviez été informés en septembre — a été remise à disposition de la direction des Français de l'étranger et des étrangers en France et a été utilisée au titre de la sécurité des Français à l'étranger.

CREDITS

Le *total des crédits* mis à disposition par la loi de Finances et s'élevait au départ à 1 628 750 euros. Ont été ordonnancés au total 1 489 832 euros. Il y a donc eu ce "transfert" de 90 000 euros. Le montant des provisions engagées mais non ordonnancées sur le budget 2005 s'élève à 25 000 euros, avec un total des crédits non ordonnancés de 23 000 euros, c'est-à-dire 23 000 euros dont on n'a pas trouvé utilisation ; la différence entre les deux derniers chiffres vient du fait qu'un certain nombre de dépenses ne pourront pas être payées en 2005, bien que les prestations aient été faites en 2005. C'est tout simplement parce que nous ne pourrions pas avoir payé les factures avant la clôture de l'exercice budgétaire.

C'est notamment le cas — comme d'habitude d'ailleurs — des dépenses afférentes à l'organisation de ce bureau puisque le bureau s'achevant le 17, il est trop tard pour pouvoir l'ordonnancer sur les dépenses de 2005.

Par rapport à la présentation habituelle, nous avons joint cette fois-ci un petit récapitulatif qui montre l'évolution des grands postes budgétaires au cours des trois dernières années. Cela vous donne quelques éléments de comparaison des deux années, 2004 et 2005, et des différentes sessions et bureaux de ces deux années.

PREVISIONS POUR 2006

S'agissant des prévisions pour 2006, la dotation initiale donc en loi de Finances est en augmentation ; elle s'élève à 1 823 755 euros, avec :

- un premier poste qui sera consacré bien entendu au *paiement des arriérés*, c'est-à-dire en fait essentiellement les frais de réunion du bureau de décembre 2005 ; puis
- les *indemnités forfaitaires*. Je vous précise évidemment qu'à ce stade, les prévisions sont faites sur la dotation budgétaire arrêtée en loi de Finances et sans la dotation supplémentaire de 1 M d'euros dont on vous a parlé, bien entendu, mais dont je rappelle qu'il faut attendre encore que l'Assemblée nationale se soit prononcée pour qu'on puisse la considérer comme

définitive. Bien sûr, ces chiffres seront complétés par la suite ;

- une *provision* de 150 000 euros a été réservée pour le remboursement des frais de campagne électorale dans le cadre du renouvellement partiel de l'assemblée en juin 2006. Ce montant est le montant habituel qui normalement, de manière prévisionnelle, devrait suffire à couvrir les remboursements de frais de campagne ;
- la *prime d'assurance* atteint toujours le même montant ;
- nous avons réservé une somme de 20 000 euros pour l'*hébergement et la maintenance du site*. C'est une somme qui probablement est légèrement supérieure à ce que cela coûtera. Mais enfin, on se réserve la possibilité de faire quelques développements éventuels ;
- le *coût des réunions* pour 70 000 euros ; et
- les *coûts et dépenses de fonctionnement*, un petit peu moins de 70 000 euros également.

Ce qui aboutit au montant de la dotation, soit 1 823 755 euros.

Voilà donc pour le bilan 2005 et les prévisions 2006.

Monsieur le Président

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général. Avez-vous des questions sur cette présentation ?

Questions-réponses

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu pour la circonscription de Brasilia

Merci, Monsieur le Président. Dans ces prévisions pour 2006, à partir de juillet, les indemnités ne sont pas prévues dans ce budget.

Monsieur Pierre ROBION

Eh bien non !

Madame Françoise LINDEMANN

Je n'ai pas écouté.

Monsieur Pierre ROBION

Oui, je l'ai expliqué.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président. Je reviendrai sur le coût de l'annuaire. Dans la mesure où les fiches sont en ligne et l'annuaire sur le site Internet, ne serait-il pas possible de ne l'éditer qu'une fois tous les 3 ans, après le renouvellement partiel, pour éviter des frais ? On vient par exemple de l'éditer maintenant, et à partir de septembre, du moins de juin ou septembre, il ne sera plus valable et il faudra le rééditer. Donc imprimer une version papier uniquement après chaque renouvellement partiel. Merci.

Monsieur Pierre ROBION

C'est à l'assemblée d'en décider.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

Monsieur le Secrétaire général, j'ai divisé le prix des brioches par le nombre de délégués, et j'arrive à 270 euros par délégué. Je trouve que cela fait la brioche un peu chère, tout de même. Et si vous me donniez 270 euros, je vous ferais une sérieuse ventrée de brioche, je vous assure.

Je me demande donc, étant donné le montant relatif de la dépense, et la pauvreté du ministère, s'il faut vraiment continuer à nous donner des brioches dorées.

Monsieur Pierre ROBION

Je ne suis pas sûr des termes de votre division, mais encore une fois je réagis sur ce point-là. Le secrétariat général est tout à fait disposé à suivre l'assemblée, si elle le souhaite, et à réduire considérablement et de manière drastique, la prestation qui est offerte.

Monsieur Alain NAEDER

(Hors micro.)

De la salle

(Quelques réactions.)

Monsieur le Président

Bien ; si vous n'avez pas de questions supplémentaires sur ce point de l'ordre du jour, nous allons passer au point suivant et je vous remercie pour cette présentation, Monsieur le Secrétaire général.

Le point suivant appelle maintenant la présentation de notre affiche électorale, présentation qui va être faite par Madame Claudine SCHMID. Venez-vous nous présenter le projet ?

**PRESENTATION PAR LE GROUPE DE COMMUNICATION
DE L'AFFICHE POUR LES ELECTIONS DE JUIN 2006**

Monsieur le Président

Je vous en prie ; vous allez l'avoir sur l'écran. Madame, vous avez la parole.

Madame Claudine SCHMID

Comme vient de vous le dire le Président, cette affiche a été créée par l'ensemble du groupe de la Communication. Elle sera présentée sous le même format que celui qui a été retenu pour le référendum. Là, on la voit en format A4, mais il faudra la voir dans un autre format quand elle sera terminée.

Monsieur

(Hors micro.) Même sur écran ?

Madame Claudine SCHMID

Oui, mais même sur l'écran, la présentation est en format A4.

C'est donc pour inciter nos compatriotes à voter. Nous l'avons présentée en 10 points dont :

- les 5 premiers concernent l'assemblée, pour expliquer en quelques mots ce qu'est l'assemblée ; et
- les 5 autres concernent les conseillers, leurs rôle et mission.

J'attends que vous en preniez lecture et que vous fassiez vos commentaires ; puis je pourrai répondre à vos questions au nom du groupe.

Questions-réponses

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président ; je ne voudrais pas abuser. Personnellement, je trouve que tout y est. Mais ce n'est pas assez marketing. 10 points sont développés dont quelques-uns sont redondants. Et, à mon avis, je pense que l'on pourrait rédiger des phrases plus accrocheuses.

Egalement la notion de collège électoral restreint n'est pas spécifiée. On dit "Vos conseillers grands électeurs élisent vos Sénateurs" ; or, c'est l'assemblée qui est un collège électoral et c'est ce collège électoral qui élit les Sénateurs. Il faut donc éviter la confusion avec les autres Sénateurs. D'ailleurs, la notion de collège électoral restreint est très discutée actuellement.

Je pense donc que, sur ce point, il faut peut-être revoir un peu la copie. Je dirais donc : "C'est bien, mais peut mieux faire". Avez-vous pris contact avec des gens qui sont vraiment des maquettistes ?

Madame Claudine SCHMID

Nous n'avons pas pris contact car nous n'avons pas de budget pour cela. L'assemblée n'a pas de budget pour prendre contact.

Monsieur Pierre GIRAULT

Est-ce qu'au sein de notre assemblée il n'y a pas des personnes qui travaillent dans la publicité ?

Madame Claudine SCHMID

Oui. Un groupe de communication a été créé. Chaque groupe de l'assemblée a pu nommer ses personnes. Chaque groupe devait nommer les personnes qualifiées. Si dans des groupes il y avait des personnes qualifiées, il fallait qu'elles se présentent.

Monsieur Pierre GIRAULT

Par exemple, que l'AFE se soit substituée au Conseil supérieur des Français de l'étranger, c'est du passé. Il ne n'apparaît pas nécessaire de... Il faut regarder vers l'avenir, vers le futur.

Madame Claudine SCHMID

Oui. Mais nous l'avons mentionné. Ce point a été discuté au sein du groupe de travail, parce que certaines personnes connaissent encore le nom CSFE. Nous, nous sommes informés, mais d'autres personnes ne connaissent pas cette modification. Mais ce point a été discuté, et c'est dans cette optique là que nous l'avons gardé ; mais nous sommes prêts à changer.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je pense très honnêtement que la rédaction peut être revue, dans un sens plus souple, plus léger, plus accrocheur. Vous savez, malheureusement — je dis bien, et je le regrette, je le déplore — quand les gens voient un texte comportant 10 points, ils ne le lisent pas.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Avez-vous d'autres remarques ou suggestions sur cette affiche ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu de la circonscription de Vienne, Président de la commission de l'Union européenne

J'ai simplement une remarque à faire. C'est qu'en fait on entend à nouveau formuler les mêmes critiques qu'il y a eu lorsqu'on a préparé la plaquette sur le référendum. C'est vrai que, quand on voit la plaquette en noir et blanc comme cela, cela fait un petit peu froid ; cela ne fait pas très accrocheur. Mais là, on n'a pas du tout l'idée du résultat final. On va avoir quelque chose avec des couleurs, imprimé beaucoup plus sur un beau papier et qui aura un autre aspect. C'est vrai que là, cela n'engage pas à voter ; mais attendez. Cela, c'est un brouillon ; c'est un simple brouillon.

Monsieur

(Hors micro.)

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Oui, mais j'ai bien compris pour le texte. Je sais par expérience de ce que j'ai vu, c'est que l'affiche que nous avons faite a plu. Elle était faite en 10 points aussi. Donc je pense que c'est quand même aussi accrocheur qu'un texte. Je ne partage pas l'avis sur les 10 points en tout cas.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

Personnellement j'aime bien les critiques, mais je trouve qu'elles doivent être accompagnées d'une contre-proposition parce que des critiques sans propositions, cela c'est très facile à faire ; et finalement cela trouble sans aboutir vraiment au but qui est recherché par tous.

Monsieur le Président remercie Monsieur Alain NAEDER et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

J'ai cru comprendre qu'il y aurait une affiche A3, toute belle, en couleur et tout et tout. Est-ce que l'on recevra, par exemple en pdf cela en format A4 également ? Ou peut-on le mettre dans du courrier, ou éventuellement en format Word ? Le recevrons-nous également ?

Monsieur le Président

Oui, je pense. Enfin, cela n'a pas été prévu à ce niveau, mais il suffirait de le demander. La demande est faite, et à ce moment-là ce pourrait être mis à la disposition des délégués en format pdf, et ils pourraient le tirer eux-mêmes, sans problèmes.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Oui, voilà.

Monsieur Pierre ROBION

C'est précisément ce genre de choses qui peuvent être mises sur le site Internet de l'assemblée et à disposition des conseillers pour un usage de diffusion.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Paulette BRISEPIERRE.

Madame Paulette BRISEPIERRE

Je ferai une simple remarque pour le début, qui joue peut-être un peu moins pour la zone concernée. On écrit :

Votez pour être représenté ; votez au consulat par correspondance postale ou électronique.

Mais il y a des pays où vous avez des vieux Français pour lesquels aller en personne au consulat est presque une fête, parce que c'est pratiquement le seul moment où ils y vont. Or, quand on lit cela, on a l'impression qu'il faut voter ou par vote électronique ou par correspondance. Je crois que l'on pourrait ajouter :

Voter en personne, par vote électronique, ou correspondance.

De la salle

(Hors micro.)

Madame Paulette BRISEPIERRE

Oui, mais pour les endroits où l'on vote au consulat, il faut préciser que l'on peut y aller en personne, parce que...

Monsieur le Président

L'idée était d'indiquer toutes les différentes façons de voter offertes aux Français de l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa

Je rejoins tout à fait ce qu'a dit le Sénateur Paulette BRISEPIERRE, parce que précisément hier en regardant le texte, j'avais dit "Oui, il s'agirait de préciser de voter en personne". Donc je suis tout à fait d'accord, chère collègue.

Monsieur le Président

Madame DURAND, sur ce point vous avez la parole.

Madame Claire DURAND

On peut garder

| ... voter au consulat ou par correspondance.

Madame Claire DURAND

Non, mais ce n'est pas la peine. "Voter au consulat", cela veut dire en personne. Ou par correspondance postale ou électronique, c'est tout. Rajouter un "ou".

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît ; Monsieur GIRAULT ; Madame SCHOEPPNER, vous avez la parole.

Madame Martine SCHOEPPNER

La première phrase :

| ... établis hors de France pour une courte ou longue durée...

Ce n'est pas... C'est vraiment très lourd et, de toute façon, cela ne concerne que ceux qui sont inscrits sur les listes, les autres ne pourront de toute façon pas voter. Je pense donc qu'il serait plus simple d'écrire :

| ... vous êtes inscrits sur la liste du consulat

ou :

| ... vous êtes inscrits au consulat

Parce qu'ensuite on ne peut pas dire "voter au consulat", puisqu'il y aura des bureaux de vote dans les lycées ou dans d'autres endroits. Donc :

| ... voter en personne, par correspondance...

et ce que vous voudrez.

Monsieur le Président

Très bien. Merci. C'est une suggestion à noter.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN

C'est juste une petite chose : je trouve que la date est écrite trop petit. Il faut que la date ait vraiment un impact et que les gens la voient parce que s'ils voient "voter" en gros, ils se demandent quand c'est, mais c'est écrit en petit.

Madame Claudine SCHMID

Sur ce point, ce sera fait par la suite par une maison spécialisée sur le même format. Malheureusement, nous n'avons pas en format A3 l'affiche du 29 mai sur laquelle c'était écrit très gros. Je ne l'ai fait que sur mon petit ordinateur et sur mon Word. Mais il est clair qu'en présentation on l'aura en plus gros avec une espèce d'ombre ; ce sera donc complètement différent visuellement.

Monsieur le Président

Très bien ; Madame SCHOEPPNER à nouveau ?

Madame Martine SCHOEPPNER

(Hors micro.)

Madame Claudine SCHMID

Oui, mais on ne peut pas tout expliquer.

Madame Martine SCHOEPPNER

(Hors micro.)

Madame Claudine SCHMID

Non ; c'est trop compliqué autrement.

Monsieur le Président

Monsieur JANSON ?

Monsieur Jacques JANSON

| ... voter en personne, au consulat

parce que "consulat" ne constitue pas un pléonasme, on précise simplement l'endroit où cela peut avoir lieu.

| ... ou dans tout autre bureau de vote.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur Jacques JANSON

Non ? Alors :

| ... voter en personne...

On enlève "au consulat".

| ... voter en personne, par correspondance postale ou électronique.

si vous êtes d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Je pense que cette affiche est un appel au vote. Point. Donc les modalités n'ont pas à y figurer. Elles seront envoyées par le consulat, et à ce moment-là l'électeur — qui quand même n'est pas analphabète — saura choisir son mode d'élection. Donc c'est avant tout un appel au vote, et je crois que l'affiche doit se centrer sur cet aspect.

Et je suis d'accord avec Madame SCHOEPPNER ; j'écrirais :

... Français établis hors de France, vous êtes tous concernés par cette élection.

... courte ou longue durée

c'est vrai que cela alourdit beaucoup l'affiche. Voilà. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Cela va dans le même sens : cette affiche ne va pas être envoyée, je ne vois donc pas pourquoi on est en train de se disputer. C'est une affiche qui va être placardée dans les consulats, dans les postes. Tous les électeurs vont recevoir toute la documentation décodée. Alors s'ils ne savent pas lire, ils ne savent pas lire non plus nos noms sur les bulletins de vote et ils n'iront pas voter.

C'est une affiche. Que l'on puisse l'améliorer, oui, et j'irai dans le sens de ma collègue. On va améliorer l'affiche. Il est vrai que "courte ou longue durée", cela n'a pas lieu d'y figurer ; ce n'est pas la peine de préciser. Mais que comme l'a dit Madame SCHOEPPNER on écrive la date en beaucoup plus gros, cela oui. Mais cette affiche ne sera pas envoyée aux délégués. Je crois que là on est en train de pinailler(*d'ergoter?) sur quelque chose qui n'est qu'un support supplémentaire. Et quand ils iront à l'ambassade, ils demanderont de quoi il s'agit, et on leur expliquera.

Monsieur le Président

Merci. Il n'y a plus de questions.

Madame Claudine SCHMID

En résumé, nous supprimons donc :

... pour une courte ou longue durée.

Supprimons-nous :

... voter au consulat par correspondance ou vote électronique

pour nous arrêter à :

... pour être représentés.

Madame Claudine SCHMID

C'est une autre question ?

... pour être représentés.

Et nous supprimons la ligne d'en dessous. Etes-vous d'accord ? On s'arrête à :

... votez pour être représentés

Dans la salle

(Hors micro : suggestions et commentaires.)

Madame Claudine SCHMID

Oui. On peut mettre le point d'exclamation après "représentés".

De la salle

(Hors micro.) On n'en met pas.

Madame Claudine SCHMID

Oui. Nous le supprimons.

De la salle

(Hors micro.)

Madame Claudine SCHMID

Voilà.

Monsieur le Président

Attendez Monsieur JANSON, vous aurez la parole ; mais d'abord Monsieur LARTILLEUX qui l'a demandée depuis un bon moment et que j'avais omis.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je voulais simplement poser une question. Dans ses réflexions intelligentes, le groupe de communication s'était-il fixé comme objectif d'avoir vraiment 10 points ?

Madame Claudine SCHMID

Oui.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Comme les 10 commandements ?

Madame Claudine SCHMID

Oui.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Bon. Parce que c'est vrai qu'il y a de la redondance, et que cela alourdit un petit peu le texte. C'est dommage ; 5 ou 6, cela suffisait.

Madame Claudine SCHMID

On peut en discuter.

De la salle

(Hors micro.) Il y a des redondances.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

Pour la clarté de la formulation, je suggère que nous fassions une inversion séquentielle, et que nous écrivions :

| ... pour être représentés, votez.

Monsieur le Président

Oui. Cette remarque est exacte. Le

| ... pour être représentés

était placé après, parce que c'était une séquence de la phrase suivante :

| ... votez au consulat par correspondance...

A partir du moment où l'on supprime cette proposition, il vaut donc mieux effectivement le remettre dans l'autre sens. C'est ce qu'on appelait auparavant dans les analyses logiques, quand on apprenait encore à parler français dans les écoles primaires.

Madame Claudine SCHMID

On passe au vote ? Avec les modifications ?

Monsieur le Président

| Pour être représentés, votez !

cela a un autre sens que :

| Votez pour être représentés.

Cela donne un sens plus fort de participation.

| Pour être représentés, votez !

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est sur le cadre. S'agissant de ce qui est encadré, j'écrirais personnellement "l'assemblée des Français de l'étranger" en beaucoup plus gros, je laisserais l'AFE partir, et je commencerais les phrases directement par "c'est" votre assemblée représentative, "elle" est présidée. Plutôt que ce terme d'"AFE" où l'on perd complètement le mot "assemblée".

Madame Claudine SCHMID

C'est-à-dire que, dans le titre, il est écrit AFE entre parenthèses, pour rappeler ce que signifie AFE. Si à chaque ligne — en tout cas dans les 5 premières — nous mentionnons en entier l'assemblée des Français de l'étranger, je crains qu'alors cela alourdisse aussi le texte.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Oui, mais grammaticalement on peut pas commencer par "C'est", à partir du moment où la phrase qui est au-dessus, c'est... Même pas, vous ne pouvez pas puisque la phrase du dessus, c'est :

| ... l'assemblée des Français de l'étranger et ses conseillers.

Le début c'est "sont" ; cela ne peut pas être "est".

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

On peut en discuter. Mais dans l'état actuel, cela ne peut pas être "est".

Madame Claudine SCHMID

Parce qu'il y avait 5 points sur l'assemblée, et 5 points sur les conseillers. Donc l'assemblée et ses conseillers, ce qu'il faut savoir puisqu'il faut quand même qu'on élise des conseillers.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Je pense que répéter, marteler un peu "AFE", c'est une manière de faire entrer dans la tête de nos compatriotes que ce n'est plus le CSFE, mais l'AFE et je crois que ce n'est pas une mauvaise idée.

Monsieur le Président

Il ne vous aura d'ailleurs pas échappé que les 5 premières propositions commencent par "AFE", et les 5 autres par "conseillers". Ce n'est pas un hasard.

De la salle

(Hors micro.)

Madame Claudine SCHMID

(Hors micro.) Oui. Ce sera le graphisme, oui.

Monsieur le Président donne la parole au Sénateur Robert Denis del PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Je ne veux pas commenter le texte ; je veux seulement commenter les principes. Lorsqu'il s'agit d'une affiche, les principes publicitaires disent que le texte ne doit pas dépasser la moitié de l'affiche et c'est un grand maximum. Par conséquent, si c'est un texte qui est fait pour être distribué sous cette forme-là, OK.

Madame Claudine SCHMID

Non.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

S'il s'agit d'une affiche qui doit être apposée sur un mur, je suis désolé mais il y a beaucoup trop de texte par rapport à l'annonce.

Madame Claudine SCHMID

Une fois qu'il sera réalisé par l'entreprise qui le fait, il sera ainsi. C'est-à-dire que j'ai dû le faire sur mon Word en format A4, mais à l'intérieur de ce paragraphe, le nombre de caractères est égal au nombre de caractères qu'il y avait sur l'affiche du référendum. Et donc ce que ici nous voyons en deux lignes, souvent rentrera en une ligne. Malheureusement nous ne l'avons pas en grand, mais cela représentera ça. Cela sera exactement la même chose au point de vue optique.

Là, nous avons aussi 10 points, et nous arrivons au même nombre de caractères qu'ici. Il n'y en a pas plus, je les ai comptés. Voilà donc le visuel.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Ce n'est pas une question de caractères pour les lignes. C'est le nombre de lignes et l'importance de leur surface.

Madame Claudine SCHMID

C'est cela. Là nous sommes à moitié.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Oui, mais parce que si on diminue les caractères pour trouver la place, on ne lit pas une affiche écrite en petits caractères.

Madame Claudine SCHMID

Non. Vous l'avez vue l'affiche, quand elle était sortie pour le référendum; c'était très lisible parce que c'était grand, c'était une affiche...

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

J'espère. Je ne suis pas candidat, mais j'espère que pour les candidats cela sera lisible.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

Merci. Je voulais simplement dire que je pense que ce texte est de toute façon très intéressant. On a eu beaucoup de remarques de détail, dont pas mal sont très positives et dont vous tiendrez compte.

Je pense aussi que la présentation telle qu'elle était faite sur l'affiche, était beaucoup plus allégée que celle qu'on voit ici parce que, comme vous le dites, le format permet de réduire le même texte, et de l'imprimer sur une seule ligne et cela fait 10 points qui semblent beaucoup plus légers que ceux que l'on voit ici.

Je pense qu'il serait temps d'arrêter un débat qui s'éternise. Si certaines personnes ont des points de détail à vous signaler, il n'y a qu'à les signaler, et qu'on en termine. Sur le fond, je pense que vous avez fait un travail qui est excellent et que l'idée de présenter l'AFE en premier et les conseillers est une très bonne solution et je vous remercie de ce travail.

Madame Claudine SCHMID

Merci.

Monsieur le Président

Je pense que cela pourrait être la conclusion avant que l'on passe au vote pour adopter ce projet d'affiche, pour l'adopter dans ses grandes masses, car pour les détails, vous ferez confiance au groupe de communication pour les régler. Donc si vous en êtes d'accord, les membres du bureau votent pour l'approbation du projet présenté par le groupe de communication.

- Qui est contre ?...

Il est bien fait, parce que sinon, si quelqu'un était contre, il avait à refaire l'affiche tout seul. Tout le monde est donc pour et le projet est donc adopté.

Le bureau adopte le projet d'affiche tel que présenté.

Madame Claudine SCHMID

Merci.

Monsieur le Président

Je vous remercie. Il ne reste plus qu'à vous présenter le projet d'ordre du jour pour notre réunion du mois de mars.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA 4E
SESSION DE L'AFE DU MOIS DE MARS 2006**

De la salle

(Hors micro concernant la confirmation des dates.)

Monsieur le Président

Confirmation des dates. Dans un souci de logique, nous avons prévu que la 4e session de l'AFE se tiendrait immédiatement après les journées du Sénat, c'est-à-dire dans la semaine du 6 au 10 mars.

Nous avons prévu initialement une demi-journée libre le lundi matin ; mais compte tenu des journées du Sénat qui tombaient le week-end précédent et faisaient que la plupart des délégués seraient déjà sur place, nous avons, sur la suggestion de l'un d'entre nous, fait décaler l'ensemble du programme, qui commencera donc désormais le lundi matin par la réunion des commissions temporaires.

De la salle

(Bref commentaire hors micro et applaudissements).

Monsieur le Président

Il se poursuivra le mardi et le mercredi matin par les réunions des commissions.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Oui, bien sûr, excusez-moi. Tout le lundi matin, lundi après-midi, mardi matin, mardi après-midi et mercredi matin, vous aurez les réunions des commissions. Et nous commencerons l'assemblée plénière le mercredi après-midi.

Les réunions en assemblée plénière se poursuivront jusqu'au vendredi midi et le vendredi aura lieu la réunion de bureau. Ce qui permettra — cette fois-ci — de dégager le samedi matin.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Je vois qu'il n'y a pas grand monde qui applaudit parce, quand on dit que le samedi matin est dégagé, normalement vous devriez être plus nombreux à applaudir quand même (*applaudissements*).

Enfin, à la demande des Présidents de commission, nous avons fixé les ordres de passage des commissions pour qu'ils puissent déjà essayer de prévoir leur emploi du temps et leur rythme de travail, compte tenu des jours de présentation sachant que ceci risque de se voir légèrement modifié en fonction de la date de passage de notre invité.

Notre invité, je ne sais plus qui c'est, donc...

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Non, on m'a dit que non. Pour l'instant le choix de l'invité n'est pas arrêté de façon définitive, me fait-on savoir.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur

Il n'y en a pas.

Monsieur le Président

C'est notre deuxième session là ; ce n'est pas la première. Vous avez devant vous le tableau. Vous voyez l'ordre de passage des commissions, il est donc inutile que je vous les relise, puisque vous les avez sous les yeux. Je crois que Monsieur Paul CLAVE a une question. Monsieur CLAVE, vous n'avez pas demandé la parole ? Si ? Non ?

Monsieur Paul CLAVE

J'espère qu'on respectera le tableau parce que le lundi matin ma commission devra siéger depuis 9 h jusqu'à plus de midi et nous n'accepterons alors aucune dérogation. J'accepte le tableau en tout cas tel qu'il est pour le lundi matin.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

C'est juste pour une toute petite remarque. Je lis :

16 h 30 : projet d'ordre du jour du bureau de juin 2006.

Cela va coïncider, si l'on tient le bureau en juin, avec les élections d'une partie des conseillers à l'assemblée. En général, les années où les élections ont lieu, on le fait plutôt fin mai. Alors est-ce envisageable ou pas ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur Pierre ROBION

(Hors micro.) Je ne sais pas ; cela n'a pas été acté.

Monsieur le Président

Nous prenons acte de votre remarque. Nous n'en avons pas parlé ce matin.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Roger BONIN.

Monsieur Roger BONIN

Oui, Monsieur le Président, pour le complément d'information, si vous prenez le jeudi après-midi, où nous avons uniquement la commission des Lois et Règlements, je crois qu'il faut mentionner que nous avons laissé un temps vide pour les invités.

Monsieur le Président

Oui. C'est ce que j'ai dit en disant que cela pourrait être déplacé en fonction des invités. Ce qui explique cette plage libre qui est actuellement fixée au jeudi, mais qui pourra être déplacée dans l'une ou l'autre des journées, en fonction de la venue de notre invité. Monsieur GIRAULT ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Nous sommes en train de nous préoccuper de ce problème de la date du bureau de juin, dont nous avons omis de parler ce matin en réunion. La question est de savoir si on maintient le bureau de juin en mai ou si on ne réunit pas de bureau en juin. Et généralement, on ne fait pas de bureau en juin...

De la salle

(Commentaires hors micro.)

Monsieur le Président

Monsieur GIRAULT, vous dites que ce n'est pas possible pour ceux qui se présentent aux élections ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Je ne dis pas que ce n'est pas possible. Mais c'est très difficile pour celles et ceux qui vont se présenter aux élections, c'est-à-dire la moitié de l'assemblée, soit en renouvellement, soit pour une nouvelle liste et pour celles et ceux qui sont membres du bureau, de venir fin mai ou en juin. Disons que, ou on fait une campagne électorale...

Monsieur *

... Ou on n'en fait pas.

Monsieur Pierre GIRAULT

... et on est sur le terrain ; ou on est ici. Mais on ne peut pas faire les deux.

Monsieur le Président

Dans la mesure où on ne fait pas de campagne électorale, on peut être ici.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Roger BONIN.

Monsieur Roger BONIN

Non, non, non ; pas d'accord, Monsieur le Président. Je crois qu'il faut continuer ce qui a été fait par le passé. Quand nous sommes en campagne électorale, il n'y a pas de bureau au mois de juin. Je pense qu'il faut se positionner sur ce point aujourd'hui.

Monsieur le Président

Il n'y a pas de bureau... Attendez, attendez ; Monsieur COURCIER ?

Monsieur Maurice COURCIER

Je voudrais parler sous le contrôle de mes collègues, mais il me semble qu'il y a toujours eu une semaine ou deux avant les élections, la tenue d'un bureau permanent.

Je parle sous contrôle de ceux qui ont encore de la mémoire, n'est-ce pas ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je reviens sur le même sujet. Il était d'usage effectivement de tenir le bureau en mai précédemment, lorsque les élections avaient lieu en juin. Mais je signale aussi qu'il faudrait peut-être décider de la date aujourd'hui même ; que le bureau en décide (*réactions dans la salle*) parce que cela doit être communiqué rapidement.

Monsieur le Président

Monsieur GIRAULT, vous aviez demandé la parole ?

Monsieur Claude GIRAULT

Historiquement parlant, on a toujours tenu des réunions de bureau lors des élections et elles se passaient au moins 8 à 9 semaines avant la date d'élections. Dans ce cadre-là, nous devrions penser au début du mois de mai pour une réunion de bureau. Mais surtout pas la faire au mois de juin, quand il y aura les élections deux semaines plus tard et que la Coupe du monde aura commencé. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Je suis d'accord avec mes collègues : il est vrai que les autres années, nous avons eu des bureaux permanents avant les élections, mais nous n'avions pas de session plénière comme nous l'avons maintenant en mars. Et venez m'expliquer en mai ce qu'il y aura eu de nouveau par rapport à mi-mars.

Alors je dis non ! On a des élections. Concentrons-nous sur le terrain et auprès de nos électeurs, plutôt que de perdre notre temps à Paris pendant 3 jours, pour ne rien faire (*réactions de désapprobation et commentaires*).

Monsieur Antoine VALENZA, membre élu, Tunis

Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire, et Paul CLAVE m'a devancé, que nous n'avions pas à l'époque d'assemblée plénière au mois de mars. Du fait de l'assemblée plénière au mois de mars, je crois qu'on peut éviter de réunir le bureau au mois d'avril ou au début du mois de mai.

Monsieur le Président

Monsieur BONIN, vous avez demandé la parole ?

Monsieur Roger BONIN

Monsieur le Président, je voudrais dire, pour soutenir ce que viennent de dire mes collègues Antoine VALENZA et Paul CLAVE, que nous avons des réunions de bureau uniquement à une période où nous n'avions pas de deuxième plénière. Nous avons une plénière qui se tient au mois de mars et qui, à mon avis, va être suffisamment chargée en travaux. Je ne voudrais pas dire comme Paul CLAVE que les bureaux ne servent à rien ; mais je ne pense pas qu'en 3 jours, à deux mois d'écart, on aurait beaucoup de sujets à traiter.

Il faut je pense, respecter ceux qui sont en période électorale ; ils auront beaucoup de travail sur le terrain. Ceux qui ne sont pas en période électorale devraient nous soutenir dans notre démarche. Merci.

De la salle

Bravo.

Monsieur

Merci, Monsieur CLAVE, compte tenu de l'excellent travail qui a été fait dans la commission dont vous êtes le rapporteur, je vois mal comment vous pouvez dire que cela ne sert à rien.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

Je pense que, puisque par erreur cette date de bureau et la tenue du bureau n'ont pas été discutées au bureau des Vice-Présidents, je propose que cela soit remis à votre ordre du jour, que vous décidiez s'il est nécessaire d'en tenir une, et si tel est le cas, de la tenir effectivement au moins deux semaines avant les élections.

(Brefs applaudissements).

Monsieur le Président

On n'est pas assez nombreux ; il n'y a personne.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je voudrais dire que le fait de venir à Paris en juin concerne les membres du bureau. Certains sont en réélection. Si on dit, puisque maintenant il y a une deuxième assemblée plénière, qu'il n'y aura plus de bureau après, cela signifie que l'organe exécutif de l'assemblée entre les sessions plénières est inutile. Ce n'est pas possible.

De la salle

(Hors micro : réactions, remous et commentaires.)

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Ce n'est pas possible. Ce n'est pas exceptionnel. Cela va revenir régulièrement.

De la salle

(Hors micro : réactions).

Monsieur le Président

Monsieur del PICCHIA, vous avez la parole. Monsieur del PICCHIA, je croyais que vous vouliez la parole ?

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Non, je ne voulais pas la prendre, mais si vous me la donnez.

Monsieur le Président

Mais vous l'avez.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Il est vrai que dans l'histoire du CSFE — et pas de l'AFE — on avait fait nos réunions. Mais il est vrai qu'il y a une deuxième assemblée plénière.

Il est vrai aussi — et je m'en souviens — que ce bureau qui avait lieu quelques semaines avant l'élection, nous permettait de régler beaucoup de problèmes électoraux qui n'avaient pas été réglés jusque-là et cela nous permettait de nous battre avec l'administration pour obtenir des choses qui n'avaient pas été accordées jusque-là. Je voulais simplement faire cette petite remarque.

En plus, je voulais poser une question : Combien y a-t-il de membres du bureau — je dis bien membres du bureau officiel — qui sont en réélection ? ... Attendez, je voulais voir... Ce sont donc 14 personnes. Voilà.

C'est à peu près la moitié du bureau. Mais, considérez-vous que de venir pendant un jour et demi à Paris va perturber votre campagne électorale 4 semaines avant l'élection où normalement, d'après la réglementation qui n'est toujours pas vraiment appliquée, vous n'avez pas le droit de faire vraiment campagne. Je vous le signale.

De la salle

C'est ce que je disais.

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Non, mais c'est un choix. Personnellement je ne suis ni pour, ni contre mais je voulais seulement rappeler que, lors des réunions de bureau qui précédaient les élections, on avait réglé beaucoup de problèmes. Voilà.

Monsieur le Président

Bon ; qu'est-ce qu'on décide ?

Monsieur le Sénateur Robert Denis del PICCHIA

Il y a un petit danger que l'on pourrait voir pointer : si on arrive à supprimer ou si on supprime ce bureau, par habitude on le fera tous les ans, je vous le dis tout de suite, pour économiser. Ou en tout cas toutes les années d'élections.

De la salle

Bravo *(applaudissements)*.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

On a toujours organisé ces journées de bureau avant l'élection. Mais un mois avant, cela me paraît tout à fait convenable et je me rallie absolument à l'observation de Robert Denis qu'effectivement il y a toujours des problèmes d'élections que l'on peut traiter. Et il est très utile de tenir cette réunion juste avant, parce quelquefois il y a beaucoup de confusion.

De la salle

Bravo (*applaudissements*).

Monsieur le Président

Monsieur CLAVE sur ce point, et on passera ensuite au vote pour gagner du temps.

Monsieur Paul CLAVE

Là c'est juste un mois avant, mais c'est juste un mois après la plénière. Il faut être sérieux.

Monsieur le Président

Non, deux mois. Deux mois.

Monsieur Paul CLAVE

La plénière se termine le 15 mars.

Monsieur

Non. Si on le fait un mois avant le 18 juin, c'est le 18 mai. Et du 15 mars au 18 mai, il y a quand même plus d'un mois.

Monsieur le Président

Monsieur LARTILLEUX, s'il vous plaît ?

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je conclus en disant deux choses : si Raymond PÉTRI-GUASCO me promet, pendant que je suis ici pendant un jour, de ne pas mener une campagne acharnée contre moi en Italie, ça va. La deuxième chose que je voudrais dire, c'est : d'accord pour le bureau, mais un bureau allégé — très allégé — dans la durée. Ce n'est pas la peine de faire deux jours ou deux jours et demi.

Monsieur le Président

Vendredi et samedi. Bon. Très bien ; alors... Nous mettons.

Monsieur

(*Hors micro.*)

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Je confirme à mon ami que je serai présent. Je ne lui ferai pas concurrence.

De la salle

(*Réactions.*)

Monsieur le Président

Madame Maryse LAURENTI, vous avez la parole.

Madame Maryse LAURENTI

Je voudrais simplement rappeler que si nous avons une réunion de bureau, ensuite nous revenons dans nos contrées, et probablement je suppose aussi qu'on repart fin juin pour les vacances. Alors tous ceux qui ont parlé jusqu'à présent,

n'habitaient pas loin. C'était l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie. D'autres habitent quand même beaucoup beaucoup plus loin. Alors merci de faire attention à ce point. Merci Président.

Monsieur le Président

Monsieur MAC COLL. Oui, tu as la parole.

Monsieur John MAC COLL

Président, juste un mot. Si on a un bureau allégé, cela me fait 3 jours dans l'avion pour un bureau allégé.

De la salle

(Réactions.)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

Je regardais le calendrier, et étant donné qu'au mois de mai il y a quand même pas mal de dates auxquelles il faut faire attention, j'ai vu qu'on avait un week-end les vendredi 19 et samedi 20 mai, qui serait tout à fait correct pour tenir un bureau un mois avant les élections. Je reconnais que les arguments qui nous ont été exposés en matière de préparation des élections sont très importants.

De la salle

(Hors micro.) Le lundi de Pentecôte.

Monsieur le Président

Écoutez, je pense que maintenant nous allons voter.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Je voulais vous passer la parole justement Monsieur FRASSA, à tout hasard, parce que j'étais certain que vous aviez quelque chose à dire. On va voter sur le maintien du bureau un mois avant les élections de juin — on ne va faire qu'un vote. Et après on fixera la date.

De la salle

(Proposition concernant le vote.)

Monsieur le Président

Très bien. On peut voter pour ou contre un bureau, et après on votera sur la date si tu veux.

Les gens du bureau votent. Monsieur CLAVE, avec toutes les positions que vous avez adoptées, en plus vous n'étiez pas membre du bureau ? *(rires)*

- Ceux qui sont contre la réunion de bureau cette année lèvent la main... 7 ;

- Ceux qui sont pour ? ... 18.

Nous maintenons donc le bureau.

Le maintien du bureau est donc adopté par 18 voix contre 7.

Nous votons maintenant pour le principe de le tenir un mois mini-maxi avant la date des élections :

- Qui est contre cette proposition ?

Tout le monde est d'accord sur ce point. Nous maintenons donc le bureau et il se tiendra au minimum un mois avant les élections du mois de juin. Je vous remercie.

Les membres du bureau adoptent la tenue du bureau au minimum un mois avant les élections du mois de juin.

Monsieur le Président

Je crois que nous avons fait le tour de l'ordre du jour. Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et une bonne année. Et je vous donne rendez-vous au mois de mars. Merci.

La séance est levée à 12 h 00.